|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Logo, company name  Description automatically generated | undp3 |  | Ses symboles | Ambassade de la République Centrafricaine |

**Evaluation finale du Projet « Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix »**

**Rapport final**

Equipe de consultants :

Dr. Youssoufou CONGO, Consultant international, Chef d’équipe

M. Paulin Calixte NGATOUA, Consultant national

**16 mai au 04 juillet 2023**

|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Informations relatives au projet et l’évaluation** | | | | |
| **Titre du projet** | Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix | | | |
| **MPTFO/Gateway** | 00125954 | | | |
| **Produit et résultat institutionnel** | **Résultat 1** : Les femmes défenseures des droits jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains.  **Résultat 2** : Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseures des droits humains. | | | |
| **Pays** | République Centrafricaine | | | |
| **Région** | Afrique Centrale | | | |
| **Date de signature du document de projet** |  | | | |
| **Dates du projet** | Démarrage : 1/02/2021 | | Fin : 12/08/2022 | |
| **Budget du projet** | 1,500,000 USD | | | |
| **Dépenses engagées à la date de l’évaluation** | 1,359,391.03 USD | | | |
| **Source de financement** | PBF | | | |
| **Gender Marker** | 2 | | | |
| **Agences d’exécution** | PNUD (Agence coordinatrice)  ASF, Avocats Sans Frontières | | | |
| **Type d’évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP, etc.)** | | Projet | | |
| **Finale/mi-parcours/autre** | | Evaluation finale | |  |
| **Période évaluée** | | Début | | Fin |
| 15/02/2021 | | 12/08/2022 |
| **Evaluateurs** | | Dr. Youssoufou CONGO  M. Paulin C. NGATOUA | |  |
| **Adresse email de l’évaluateur** | | [ycongo@hotmail.com](mailto:ycongo@hotmail.com)  [pngatoua@yahoo.fr](mailto:pngatoua@yahoo.fr) | |  |
| **Dates de l’évaluation** | | Début | | Fin |
| 16/05/2023 | | 04/07/2023 |

**TABLE DES MATIERES**

[ACCRONYMES ET ABREVIATIONS 4](#_Toc141563505)

[LISTE DES TABLEAUX 5](#_Toc141563506)

[1. RESUME EXECUTIF 6](#_Toc141563507)

[1. INTRODUCTION 11](#_Toc141563508)

[2. DESCRIPTION DU PROJET 11](#_Toc141563509)

[3. CHAMPS D’APPLICATION ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION 16](#_Toc141563510)

[3.1. Portée, champs d’application et principaux utilisateurs 16](#_Toc141563511)

[3.2. Objectifs de l’évaluation 17](#_Toc141563512)

[3.3. Critères et questions clés d’évaluation 17](#_Toc141563513)

[4. METHODOLOGIE D’EVALUATION 17](#_Toc141563514)

[4.1. Approche méthodologique 17](#_Toc141563515)

[4.2. Méthodes d’évaluation 18](#_Toc141563516)

[4.3. Sources de données 19](#_Toc141563517)

[4.4. Cadre d’échantillonnage et échantillon 20](#_Toc141563518)

[4.5. Normes de performance 20](#_Toc141563519)

[4.6. Participation des parties prenantes 21](#_Toc141563520)

[4.7. Contrôle de qualité et considérations éthiques 21](#_Toc141563521)

[4.8. Grandes étapes de la mission de l’évaluation 21](#_Toc141563522)

[4.9. Principales limites de la méthodologie, contraintes et mesures de mitigation 22](#_Toc141563523)

[5. PRINCIPAUX RESULTATS DE L’EVALUATION 22](#_Toc141563524)

[5.1. Pertinence du projet 22](#_Toc141563525)

[5.1.1. L’approche du projet 23](#_Toc141563526)

[5.1.2. Choix des zones d’intervention et des bénéficiaires 24](#_Toc141563527)

[5.1.3. Alignement du projet sur les cadres et documents stratégiques nationaux 25](#_Toc141563528)

[5.1.4. Alignement du projet sur les outils programmatiques du PNUD, l’UNDAF, les ODD et les priorités d’ASF 26](#_Toc141563529)

[5.1.5. Corrélation entre les besoins des groupes cibles/bénéficiaires et les activités proposées 26](#_Toc141563530)

[5.1.6. Cadre de résultats du projet 29](#_Toc141563531)

[5.1.7. Théorie de changement 29](#_Toc141563532)

[5.2. Pertinence du projet 29](#_Toc141563533)

[5.2.1. Mise en place de formes de synergie avec d’autres entités 29](#_Toc141563534)

[5.2.2. Compatibilité du projet avec d’autres projets 29](#_Toc141563535)

[5.3. Efficacité du projet 30](#_Toc141563536)

[5.3.1. Niveau d’atteinte des résultats attendus 30](#_Toc141563537)

[5.3.2. Principales réalisations du projet et effets/changements induits 33](#_Toc141563538)

[5.3.3. Principales contraintes et difficultés ayant impacté l’efficacité du projet 35](#_Toc141563539)

[5.4. Efficience du projet 35](#_Toc141563540)

[5.4.1. Utilisation des ressources 35](#_Toc141563541)

[5.4.2. Indice d’efficience 36](#_Toc141563542)

[5.4.3. Principaux facteurs ayant impacté l’efficience du projet 36](#_Toc141563543)

[5.4.4. Coordination et gestion du projet 37](#_Toc141563544)

[5.5. Durabilité du projet 38](#_Toc141563545)

[5.5.1. La durabilité des résultats 38](#_Toc141563546)

[5.5.2. Risques pour la durabilité des résultats du projet 39](#_Toc141563547)

[5.6. Effets catalytiques 40](#_Toc141563548)

[5.7. Sensibilité aux conflits 41](#_Toc141563549)

[5.8. Sensibilité à la dimension genre 41](#_Toc141563550)

[5.9. Tolérance aux risques et innovation 42](#_Toc141563551)

[6. PRINCIPAUX CONSTATS ET CONCLUSIONS 44](#_Toc141563552)

[7. ENSEIGNEMENTS TIRES, BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS 48](#_Toc141563553)

[ANNEXES 51](#_Toc141563554)

[Annexe 1 : Termes de référence de l’évaluation 51](#_Toc141563555)

[Annexe 2 : Matrice de l’évaluation 65](#_Toc141563556)

[Annexe 3 : Plan opérationnel 70](#_Toc141563557)

[Annexe 4 : Liste des documents consultés 74](#_Toc141563558)

[Annexe 5 : Liste des informateurs clés rencontrés /interviewés 75](#_Toc141563559)

[Annexe 6 : Liste des participants aux focus group 76](#_Toc141563560)

[Annexe 7 : Outils de collecte des données 79](#_Toc141563561)

# ACCRONYMES ET ABREVIATIONS

**AFJC**  Association des Femmes Juristes de Centrafrique

**ANE** Autorité Nationale des Elections

**ASF** Avocats Sans Frontières

**CAD** Comité d’Aide au Développement

**CEDEF** Convention pour l’Elimination de toutes les formes de Discrimination à l’Egard des Femmes

**CJVRR** Commission Justice, Vérité, Réparation et réconciliation

**CNDHLF** Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales

**CNJC**  Conseil National de la Jeunesse Centrafricaine

**CPD** Country Program Document

**CPDE**  Centre pour la Promotion et la Défense des Droits de l’Enfant

**GBVIMS** Système d’Information et Monitoring des VBG

**HCC** Haut Conseil de la Communication

**HACBG** Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance

**MEFP**  Maison de l’Enfant et de la Femme Pygmées

**MINUSCA** Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en RCA

**MJDH** Ministère de la Justice et des Droits humains

**MPFFPE** Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’enfant

**OCDE**  Organisation de Coopération et de Développement Economiques

**ODD** Objectif de Développement Durable

**OFADH** Organisation des Femmes Activistes des Droits de l’Homme

**OJLD** Organisation des Jeunes Leaders pour le Développement

**ONG** Organisation Non Gouvernementale

**OSC**  Organisation de la Société Civile

**PBF** The United Nations Peacebuilding Fund

**PNEE**  Plan National d’Egalité et d’Equité

**PNRCPCA** Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique

**PNUD** Programme des Nations Unies pour le Développement

**PTA**  Plan de travail annuel

**ProDoc**  Document de projet

**RCA**  République Centrafricaine

**REDHAC** Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale

**REFAMP** Réseau des Anciennes Femmes Ministres et Parlementaires

**REFELA-CA** Réseau des femmes élues locales Africaines - Centrafrique

**RELEFECA** Réseau des Femmes Leaders de Centrafrique

**RJDH**  Réseau des Journalistes pour les Droits de l’Homme en Centrafrique

**ROSCA-GD** Réseau des Organisations de la Société Civile de Centrafrique pour la Gouvernance et le

Développement

**SNU** Système des Nations-Unis,

**TdR** Termes de Référence

**UNDAF** United Nations Development Assistance Framework

**USD** Dollar des Etats-Unis

**VBG** Violences basées sur le genre

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résumé de l’évaluation et performance

Tableau 2 : Principales recommandations de l’évaluation

Tableau 3 : Résultats et produits du projet

Tableau 4 : Principales parties prenantes et responsabilités au sein du projet

Tableau 5 : Liste des institutions visitées et des personnes interviewées

Tableau 6 : Focus Groups

Tableau 7 : Echelle de notation

Tableau 8 : Aperçu général des besoins des groupes cibles/bénéficiaires et des activités proposées

Tableau 9 : Niveau de réalisation des résultats attendus au 12/08/2022

Tableau 10 : Répartition du budget et des dépenses du projet par résultat (USD)

Tableau 11 : Risques identifiés et avènement ou non de ces risques

# RESUME EXECUTIF

**Le Projet défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix**

D’une durée d’exécution de 18 mois (du 15 février 2021 au 12 août 2022), le Projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix » est financé par le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) à hauteur de 1,500,000 USD et mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Avocats Sans Frontières (ASF) en collaboration avec les Ministères en charge de la Promotion de la Femme et de la Justice. Il vise, d’une part, à créer un environnement sûr et porteur des droits des femmes et défenseuses des droits humains et, d’autre part, à faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix.

**Objectif de l’évaluation**

L’objectif principal de l’évaluation est de dresser le bilan des réalisations du projet de manière inclusive et de déterminer sa valeur ajoutée globale à la consolidation de la paix en République Centrafricaine (RCA). Il s’agit plus spécifiquement d’évaluer la performance globale du projet au regard des objectifs assignés et des résultats escomptés (effet et produit) selon les critères de l’OCDE/CAD (la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité) et les critères spécifiques du PBF (les effets catalytiques, la sensibilité aux conflits, la sensibilité au genre, la tolérance au risque et innovation), de documenter les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet, et de fournir des recommandations concrètes pour la programmation en cours et future.

**Méthodologie**

L’évaluation a reposé sur l’utilisation d’une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives et notamment une analyse documentaire, la consultation des principales parties prenantes et les visites d’activités génératrices de revenus (AGR) à Bouar. Conduite pendant la phase préparatoire de l’évaluation, la revue documentaire a contribué à la reformulation de certaines questions principales d’évaluation formulées dans les termes de référence et l’identification de questions qui ont permis de mieux répondre aux attentes des commanditaires (PNUD, ASF). En outre, le processus a été alimenté par les entretiens individuels dans les zones du projet (Bangui, Bouar, Berberati et Nola) avec 29 informateurs clés. Des focus groups ont été également organisés avec les groupes cibles/bénéficiaires. Au total, 100 personnes dont 82 femmes et 18 hommes ont été consultées pendant les séances de focus group. Le processus de collecte des données s’est achevé avec les visites de 3 AGR à Bouar.

**Principales conclusions**

**Tableau 1** : Résumé de l’évaluation et performance

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Notes d’évaluation :** | | | |
| **1 Suivi et évaluation** | **Notation** | **2 Agence d’exécution** | **Notation** |
| Conception du suivi et évaluation à l’entrée | Satisfaisant | Qualité de l’exécution par le PNUD et ASF : Agences d’exécution | Satisfaisant |
| Mise en œuvre du plan de suivi et évaluation | Très satisfaisant | Qualité de la supervision & assurance qualité par le PNUD | Satisfaisant |
| Qualité globale du suivi et évaluation | Satisfaisant | Qualité globale de l’exécution | Satisfaisant |
| **3 Résultats de l’évaluation** | **Notation** | **4 Durabilité** | **Notation** |
| Pertinence | Très satisfaisant | Ressources financières | Peu probable |
| Efficacité | Satisfaisant | Socio-économique | Probable |
| Efficience | Modérément satisfaisant | Cadre institutionnel et gouvernance | Probable |
| Durabilité | Moyennement probable | Environnemental | Probable |
| Effets catalytiques | Satisfaisant | Probabilité globale de la durabilité | Probable |
| Sensibilité aux conflits | Satisfaisant | Probabilité globale de durabilité | Probable |
| Sensibilité à la dimension genre | Très satisfaisant |  |  |
| Tolérance au risque et innovation | Satisfaisant |  |  |
| Note globale du programme | Satisfaisant |  |  |

***Pertinence du projet***

Le projet tire les leçons de la mise en œuvre des projets PBF passés et sur une capitalisation des autres expériences antérieures des deux récipiendaires des fonds (PNUD, ASF) sur des initiatives déjà existantes dans les zones du projet. Son élaboration s’est également appuyée sur les résultats de l’analyse contextuelle approfondie et notamment l’analyse de la nature des obstacles et des défis à la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains.

La théorie du changement du projet articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet a été adoptée. Elle a permis de produire le changement visé qui n’est qu’une juste et équitable jouissance des droits à la liberté d’opinion et d’expression, l’accès à l’information, la participation à la vie politique et publique et le droit de l’association des femmes défenseuses des droits humains. De plus, le projet est bien ancré dans les cadres stratégiques du pays et les priorités de ses partenaires au développement notamment le PNUD, les autres agences du Système des Nations Unies et ASF.

Le projet est construit dans une approche holistique cohérente avec les besoins des groupes cibles/bénéficiaires tendant à mettre en place un cadre légal sûr et porteur des droits des femmes et défenseures des droits humains et à faciliter et dynamiser le rôle des défenseuses des droits humains dans la promotion et la protection des droits humains, tout en mettant accessoirement l’accent sur le renforcement de la résilience des défenseuses des droits humains par le développement d’AGR pour leur assurer des revenus monétaires.

Enfin, les indicateurs du cadre de résultats du projet au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents et les indicateurs de projet, « SMART », c’est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le temps.

***Cohérence du projet***

Le projet est indiscutablement cohérent. Des efforts ont été faits pour mettre en place des formes de synergie avec d’autres entités et pour le rendre compatible avec d’autres projets. Le projet a été conçu selon une approche basée sur une approche conjointe et participative impliquant les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que la DGPG, la CNDHLF, la Division genre de l’Autorité Nationale des Elections (ANE), la Section genre de la MINUSCA, le Programme WEE & EVAW de l’ONU-Femmes, etc. Sa mise en œuvre a impliqué, outre la DGPG, la CNDHLF et la Division genre de l’ANE, les autorités locales et les OSC activistes des droits humains avec pour objectif de créer une synergie d’action et des conditions d’une meilleure appropriation nationale et locale du projet.

Le projet est compatible avec d’autres interventions similaires mises en œuvre par le Gouvernement, ASF, le PNUD et les autres partenaires techniques et financiers (PTF) ou les acteurs humanitaires (nationaux et internationaux). C’est le cas des projets PBF exécutés par le PNUD et l’ONU-Femmes en 2018-2020 et en 2019-2021, les ONG OXFAM, AFJC et URU en 2020-2021 et l’ONU-Femmes et le FAO en 2019-2021. C’est le cas également du projet PBF « Soutien et renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en République Centrafricaine » et du projet ASF « Promouvoir les garanties procédurales et l’accès à la justice des femmes centrafricaines en résorbant les inégalités de genre » dont l’exécution est annoncée.

***Efficacité du projet***

Les résultats obtenus de la mise en œuvre du projet sont satisfaisants. Au 12 août 2022, neuf (9) résultats spécifiques attendus de son exécution repris dans le cadre logique sur un total de dix-sept (17) résultats spécifiques attendus, soit environ 53%, ont été réalisés à un taux supérieur ou égal à 100%, tandis qu’un autre résultat spécifique attendu (développer 500 AGR afin de renforcer le poids socio-économique des femmes activistes) l’a été à 72% (360 AGR sur 500 prévues ont été financées à Bouar).

Le projet a connu des contraintes et difficultés qui ont impacté sa bonne marche : (i) le retard dans la production du rapport de monitoring sur la situation des défenseuses des droits humains ; (ii) les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD et ASF liés en grande partie au fait que certaines OSC partenaires se sont montrées incapables de rédiger des rapports de suivi et des rapports d’activités de qualité répondant aux normes et canevas définis par le PNUD et ASF et/ou remettaient très souvent les rapports en retard ; (iii) les faiblesses structurelles des OSC partenaires en termes de reporting ; (iv) la situation d’insécurité dans certaines zones du projet et ses implications telles que la limitation d’accès l’équipe du projet et le report de certaines missions de suivi des activités. En revanche, le fort engagement des parties prenantes notamment la partie nationale (ministères en charge de la promotion de la femme ; de la justice et des droits humains) et la signature des conventions de partenariat avec les OSC partenaires ont facilité l’exécution du projet et ses résultats.

***Efficience du projet***

L’efficience de l’exécution des résultats du projet est modérément satisfaisante. Si l’on se réfère au rapport financier final 2023 du projet, les coûts du personnel représentent 18% du montant total des dépenses du projet. Mais si l’on tient compte du fait que l’équipe du projet s’est parallèlement investie dans l’exécution d’autres projets et que des ressources autres que celles du projet ont été affectées à la gestion du projet, le taux de frais de gestion n’excède guère 10%.

Les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD et ASF ont impacté négativement l’efficience du projet. En revanche, la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD et ASF et le fait que les équipes de gestion du projet aient été logées dans les locaux du PNUD et de la Coordination ASF RCA ont influé positivement sur l’efficience du projet.

***Durabilité du projet***

Plusieurs hypothèses permettent d’affirmer que certains résultats du projet vont perdurer : (i) l’ancrage national et local du projet qui responsabilise à la fois la partie nationale et les autorités locales, (ii) le renforcement des capacités des membres de la CNDHLF en monitoring approprié des violations des droits des femmes activistes et défenseuses des droits humains et de 326 activistes dont 23 hommes et 303 femmes défenseuses en vue de la dénonciation des cas de violation de droits humains, (iii) la formation des 6 OSC partenaires en reporting et partant le renforcement de leurs capacités opérationnelles de mise en œuvre d’activités communautaires, (iv) la formation et la sensibilisation de 1195 autorités locales sur des problématiques liés à la protection des droits humains, (v) l’appui à 6 groupements de femmes comprenant 360 personnes pour développer des AGR, (vi) la création de 4 réseaux des femmes défenseuses des droits humains, (vi) le fait que le nouveau projet PBF « Soutien et renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en République Centrafricaine » s’inscrit dans la consolidation des résultats du projet, etc.

Toutefois, il existe de nombreux risques pouvant menacer les bénéfices du projet : (i) les risques financiers (par exemple, les réseaux de défenseuses des droits humains mis en place par le projet ne disposent pas des ressources propres pour poursuivre les actions afin de pérenniser les acquis du projet), (ii) les risques sociaux ou politiques (notamment l’insécurité dans les zones du projet et le Référendum constitutionnel prévu au mois de juillet 2023 qui pourraient être source d’instabilité, la mauvaise gestion des réseaux des défenseuses des droits humains qui pourrait entrainer des tensions entre les membres des associations), (iii) les risques liés aux cadres légaux, aux politiques et aux structures et processus de gouvernance (par exemple, si le projet de loi relatif à la protection des défenseurs et défenseuses n’est pas adopté par l’Assemblée Nationale, cela constituerait une menace pour la durabilité des réseaux mis en place), et (iv) le risque environnemental (par exemple, certaines AGR exécutées dans la ville de Bouar telle que le maraîchage peuvent être générateur de pollutions diverses néfastes à l’environnement).

***Effets catalytiques***

Le projet dans sa mise en œuvre a pu engendrer des financements catalytiques : exemple de 500,000 euros mobilisés par ASF auprès de l’Union Européenne pour financer le nouveau projet « Promouvoir les garanties procédurales et l’accès à la justice des femmes centrafricaines en résorbant les inégalités de genre » en partenariat avec les OSC féminines et la mobilisation par le PNUD des fonds du PBF à hauteur de 2,000,000 USD pour financer le projet « Soutien et renforcement des réseaux des défenseurs des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en RCA ». Ces deux nouveaux projets tirent les leçons de la mise en œuvre du projet et vont servir, entre autres, à renforcer ses acquis en termes d’accès des femmes à la justice et de renforcement institutionnel des réseaux des femmes défenseuses des droits humains mis en place.

La mise en œuvre du projet a produit aussi des effets catalytiques non financiers qui méritent d’être signalés. A titre d’illustration, le soutien financier non PBF supplémentaire obtenu des USA par le projet, soit 400 000 USD, a permis de mettre en œuvre une série d’interventions de renforcement des capacités (éducation civique/des électeurs, renforcement des compétences en matière de plaidoyer) pour les femmes et les personnes vivant avec un handicap, en vue d'assurer leur participation effective au processus électoral et particulièrement pour les élections locales. Le projet a également a créé un pont de collaboration entre le Forum des Femmes Parlementaires (FFP) et la CVJRR qui a été bénéfique lors de la discussion de la loi financière pour que des fonds nécessaires soient alloués à la prise en charge des victimes de conflits et spécialement des femmes et des filles. Ces deux institutions qui n’avaient pas l’habitude de travailler ensemble le font maintenant grâce au projet.

***Sensibilité aux conflits***

Le projet avait une approche explicite de la sensibilité aux conflits et a contribué à la médiation et la résolution de nombreux cas de conflits communautaires (confits fonciers, conflits de voisinage, conflits de chefferie de quartier, etc.) et de violations des droits humains et plus particulièrement les violation des droits des femmes et des cas de violences et de rejet des femmes défenseuses par les leaders communautaires ou les membres des forces de défense et de sécurité. Dans certains cas, les médiations des défenseurs et défenseuses des droits humains ont été sanctionnées par des arrangements informels à l’amiable ou formalisées par des accords de paix ou de conciliation entre les parties impliquées et des autorités religieuses, des chefs de quartiers ou des autorités politiques et administratives et politiques. En outre, le projet a pris l’initiative de mener des actions de plaidoyer des femmes activistes sur les mécanismes de justice transitionnelle et la consolidation de la paix y compris à l’endroit des membres de la CVJRR et partant d’appuyer les efforts de réconciliation de la CJVRR.

Le projet a été à l'origine d'impacts négatifs involontaires. Les défenseurs et défenseuses des droits humains rencontrés à Berberati ont cité des cas de violations sexuelles qu’ils avaient dénoncés auprès des services de police ou de gendarmerie. Certains bourreaux n’auraient jamais été inquiétés et se seraient même vengés en agressant verbalement ou physiquement ceux qui les avaient dénoncés. D’autres bourreaux auraient été traduits en justice, mais compte tenu des lourdeurs administratives du système judiciaire, des procédures et des coûts liés à ces procédures et des difficultés d’exécution des décisions de justice, certaines victimes avaient préféré abandonner ou opter pour une solution à l’amiable. Certains défenseurs et défenseuses des droits humains n'ont malheureusement pas les capacités cérébrales pour affronter la frustration et dès lors préfèrent quitter le réseau.

***Sensibilité à la dimension genre***

Le projet est un bon exemple de marqueur 3, car l’égalité entre les sexes est l’objectif principal de son existence. Pratiquement tous les indicateurs du cadre de résultats du projet font référence aux femmes et celles-ci ont été les bénéficiaires directs des activités du projet. Au total, 58 associations des défenseuses des droits humains et faisant partie des réseaux des zones cibles ont été restructurées en 10 groupements dans 8 principaux secteurs : agriculture, élevage, commerce, transformation de maïs, transformation d'huile de palme, saponification, coiffure et couture. Par ailleurs, 18 groupements de 360 femmes (dont 102 jeunes filles et jeunes hommes) à Bouar ont bénéficié de l’appui financier du projet pour développer les AGR. Ce soutien financier aurait permis aux membres des groupements créer des AVEC (associations villageoises d’épargne et de crédit) et de financer certaines activités de sensibilisation de la communauté sur les VSBG. Par ailleurs, d’après l’examen du budget exécuté tout en déduisant le budget alloué à S&E, les activités dédiées à l’égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes ont représenté 92,57% du budget global du projet.

S’agissante des droits humains et l’inclusion, les informations collectées indiquent clairement que, la question des droits humains est adressée surtout dans le choix des bénéficiaires du projet sans distinction de sexe, d’ethnie et de religion. Aucune considération d’ordre ethnique et religieux n’a été dénoncée durant la l’évaluation par les bénéficiaires. En effet, les communautés musulmanes, chrétiennes, les minorités (pygmées à Nola) représentent environ 30% des bénéficiaires du projet. On constate un brassage ethnique et religieux dans les différentes associations appartenant au 4 réseaux des femmes défenseuses des droits humains mis en place. Cependant, la mission de l’évaluation constate que les indicateurs du cadre de résultats du projet sont ventilés par sexe, mais ils ne précisent pas comment les groupes marginalisés (personnes déplacées, personnes vivant avec un handicap, groupes minoritaires, etc.) ont été prises en compte dans le projet.

***Tolérance au risque et innovation***

En raison du contexte politico-sécuritaire de la RCA, le projet a été qualifié de projet "à haut risque". Les différents risques potentiels initialement identifiés dans le Document de projet étaient : (i) la violence renouvelée dans les zones du projet empêchant la mise en œuvre des activités, (ii) la non-acceptation des élections 2020/2021 et la remise en cause la signature de l’APPR, (iii) le manque de volonté politique et résistance au changement du fait des blocages créés par la culture et les traditions, (iv) le manque de capacité des organisations locales dans la promotion la perception des droits humains, (v) la difficulté d’accès au mécanisme d’alerte précoce, (vi) l’aggravation de la crise du Covid-19, et (vii) le risque potentiel pour la cohésion sociale du fait de la promotion des droits des femmes. A la date de l’évaluation, ces risques ne sont pas survenus ou ont été atténués de manière adéquate.

**Recommandations**

**Tableau 2** : Principales recommandations de l’évaluation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Recommandations | Priorité |
| **Au PBF, au PNUD et à ASF** | | |
| 01 | Pour les interventions futures, y compris le nouveau projet PBF « Soutien et renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en République Centrafricaine » et le nouveau projet ASF « Promouvoir les garanties procédurales et l’accès à la justice des femmes centrafricaines en résorbant les inégalités de genre », toujours réaliser une enquête de perception et de satisfaction des bénéficiaires directs et indirects du projet, car cela permet de mesurer le niveau de leur satisfaction par rapport à la mise en œuvre du projet. | Haute |
| **Au PNUD, à ASF et au Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’enfant** | | |
| 02 | Poursuivre le plaidoyer auprès du Gouvernement et de l’Assemblée Nationale en vue de l’adoption rapide de la loi relative à la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains. | Haute |
| **Au PNUD, au Comité de pilotage et à l’Equipe de gestion du nouveau projet PBF** | | |
| 03 | S’il est prévu de financer des AGR dans le cadre du nouveau projet PBF « Soutien et renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en République Centrafricaine », il est important de : (i) sélectionner des OSC partenaires ayant une expérience et une expertise prouvées dans la mise en œuvre d’AGR et le suivi des bénéficiaires, (ii) mettre systématiquement les associations/groupements bénéficiaires des AGR en relation avec les institutions de microfinance notamment les associations villageoises d’épargne-crédit, car ils peuvent profiter de ces relations pour accéder à leurs ressources, et (iii) impliquer les services techniques de l’Etat (agriculture, élevage, affaires sociales, etc.) dans le suivi-accompagnement des bénéficiaires. | Haute |
| 04 | Renforcer la fonctionnalité des réseaux des femmes défenseuses en appuyant leur formalisation et en élaborant une stratégie de mobilisation de ressources impliquant et mettant à contribution tous les partenaires qui interviennent dans les zones cibles. Une telle option réduira la dépendance des réseaux à l’intervention du projet et contribuera à faire d’eux, des cadres de référence de toutes les interventions dans le domaine de la protection des droits humains. | Haute |
| 05 | A terme, appuyer la mise en place d’une Plateforme Nationale des Réseaux des Défenseurs et défenseuses des Droits Humains, par le regroupement des réseaux représentatifs des femmes défenseuses au niveau national, avec une représentation dans les préfectures pour renforcer davantage leur capacité de plaidoyer. | Modérée |

# INTRODUCTION

Le Projet « Défenseuses des droits humains, actrices de consolidation de la paix en République Centrafricaine », financé par le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF), mis en œuvre pour une durée de 18 mois (du 15 février 2021 au 12 août 2022) a fait l’objet d’une évaluation finale indépendante qui a été conduite sur le terrain du 16 mai au 4 juillet 2023. Cette évaluation est inscrite dans le plan d’évaluation du bureau PNUD et dans le document de projet (Prodoc). Elle est conforme à la politique du PNUD qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat.

Les résultats attendus de cette évaluation s’articule autour : (i) d’un rapport de démarrage fondé sur les discussions poussées avec le Comité de relecture (parties prenantes) afin de clarifier les attentes autour de l’évaluation et la revue des documents du Projet et d’autres documents pertinents, (ii) du rapport provisoire, (iii) du support de la présentation des résultats provisoires de l’évaluation à la réunion de restitution avec les parties prenantes, (iv) d’une piste d’audit du rapport d’évaluation fournie en réponse de l’équipe d’évaluation aux observations reçues sur le rapport provisoire ; et (v) du rapport final de l’évaluation.

Le présent rapport final est structuré autour  (i) d’un résumé exécutif, (ii) d’une introduction, (iii) de la description du projet, (iv) des champs d’application et objectifs de l’évaluation, (v) de la méthodologie d’évaluation, (vi) des principaux résultats de l’évaluation, (vii) des principaux constats et conclusions, (viii) des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet, des bonnes pratiques identifiées et des recommandations issues des constats et conclusions de l’évaluation, et (ix) des annexes.

# DESCRIPTION DU PROJET

* 1. **Contexte du projet et justification de l’appui du PBF**

La République Centrafricaine (RCA) est l’un des pays africains où les violations des droits humains, en particulier les violences basées sur le genre (VBG), sont les plus fréquentes. Les données enregistrées par les acteurs du Système d’Information et Monitoring des VBG (GBVIMS), par exemple, montrent qu’en 2019, le total des cas de VBG pris en charge était de 13 028 cas, dont 94% concernant les personnes de sexe féminin[[1]](#footnote-1). Les statistiques de l’enquête MICS6 2018-2019 pour la RCA, elles, indiquent que : (i) 63,5% de femmes âgées de 15 à 49 ans se sont senties discriminées ou harcelées au cours des 12 derniers mois ; (ii) 21,6% de femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi une mutilation génitale féminine (MGF) ; (iii) 23,6% de femmes âgées de 15 à 49 ans se sont mariées ou ont contracté une union conjugale avant leur 15e anniversaire. Enfin, les résultats de l’étude de base du projet conjoint « Promotion de la participation politique et leadership de la femme dans la consolidation de la paix »[[2]](#footnote-2) montrent qu’en 2020 la participation des femmes aux fonctions législatives ou de direction dans l’administration publique au niveau national et local était marginale. Ainsi par exemple, moins de 8% des membres du parlement, 31% des préfets et 11% des Maires étaient des femmes.

Il est par conséquent clair que toute politique de développement inclusive et durable passe nécessairement par la protection des droits humains et plus particulièrement les droits des femmes.

En République Centrafricaine, la volonté de protéger les droits des femmes et plus largement les droits humains s’est manifestée par l’engagement du pays à atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) et particulièrement l’ODD 5 (Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et filles) ; sa ratification de la Convention pour l’Elimination de toutes les formes de Discrimination à l’Egard des Femmes (CEDEF) ; la formulation et l’exécution de politiques et stratégies impactant les femmes telles que la Politique Nationale de l’Egalité et de l’Equité et la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en RCA, la Politique Sectorielle de la Justice 2020-2024 ; sans oublier l’adoption par la RCA d’une panoplie de lois et règlements concernant les droits humains en général et les droits de la femme en particulier. Notons également qu’une Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) a été instituée en 2017 et qu’une Commission Justice, Vérité, Réparation et réconciliation (CJVRR) a été mise en place en 2020[[3]](#footnote-3).

Parallèlement, les partenaires techniques et financiers (PTF), notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA) et les agences du Système des Nations Unies, notamment le PNUD et l’ONU-Femmes, se sont engagés à accompagner la RCA dans le dans la protection des populations, l’appui au processus de paix, la défense des droits fondamentaux des femmes et/ou la résolution des problèmes d’accès des femmes aux ressources économiques et aux services sociaux de base.

Par ailleurs, parce que la promotion et la défense des droits des droits humains est un impératif clé pour la consolidation de la paix, certaines organisations non gouvernementales (ONG) internationales intervenant en RCA prennent en compte l’aspect promotion et défense des droits des femmes dans leurs objectifs et interventions, tandis que des organisations de la société civiles (OSC) locales[[4]](#footnote-4) sont particulièrement actives dans la défense des droits des femmes.

A côté des ONG internationales et des OSC locales, des défenseurs et défenseuses des droits humains sont actifs et présents aux niveau national et local, tant à titre individuel qu’au sein d’OSC. Leur travail porte notamment sur la promotion des droits des femmes et des jeunes filles à la participation aux affaires publiques et sur l’accès aux mécanismes locaux et institutionnels de résolution des conflits.

En dépit de tous ces efforts, la promotion et la protection des droits humains et plus singulièrement les droits des femmes demeure encore l’un des grands défis à relever en RCA. Il subsiste en effet de très nombreux obstacles liés, entre autres, aux limites de l’Etat et ses institutions à protéger les droits des femmes (la CNDHLF par exemple est très peu active faute de moyens et ne disposant pas d’aucun cadre, ni mécanisme spécifique pour protéger les défenseurs et défenseures des droits humains), à l’absence de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains par l’Etat, à l’accès limité aux différents cadres de planification de développement au niveau national et local, à la limite dans la participation aux mécanismes de consolidation de la paix (dont la CVJRR), à la limite dans les capacités techniques et financières des OSC pour susciter une dynamique citoyenne pour porter les droits de femmes, et à l’insuffisance des ressources financières pour appuyer les actions/plaidoyer des OSC et l’autonomisation économique des femmes au niveau national et local afin d’augmenter leur influence sur la vie politique et sociale de leur communauté.

Quant aux défenseuses des droits humains, elles souffrent de la précarité de la situation sécuritaire, alors que des attaques envers les acteurs humanitaires et de développement sont fréquemment enregistrées, y compris contre les organisations de femmes activistes. En raison de leur sexe, elles sont plus vulnérables à l’hostilité et aux représailles que leurs pairs masculins. Elles deviennent – du fait de préjugés sociaux et de la nature patriarcale de la société centrafricaine – victimes de violences et de rejet, notamment de la part de leaders locaux, des groupes religieux, des médias, et même de la part de leurs proches. Au sein des communautés, les femmes activistes font face, en plus de risques sécuritaires rencontrés par leurs homologues masculins, à des risques spécifiques de violences sexistes car leur engagement est perçu comme une menace pour les normes sociales, la religion, l’honneur, la coutume, la tradition ou la culture. Marginalisées, elles n’ont ainsi qu’un accès limité aux différents cadres de planification de développement au niveau local, qui demeurent largement masculins, et leur participation demeure difficile[[5]](#footnote-5).

Afin de répondre aux principaux défis auxquels font face les défenseures des droits humains, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Avocats Sans Frontières (ASF) en collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’Enfant et le Ministère de la Justice et des Droits Humains ont conçu et mis en œuvre le Projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix ».

* 1. **Objectifs du projet**

D’une durée d’exécution de 18 mois (du 15 février 2021 au 12 août 2022), le Projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix » est financé par le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) à hauteur de 1,500,000 USD et mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Avocats Sans Frontières (ASF) en collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’Enfant (MPFFPE) et le Ministère de la Justice et des Droits humains (MJDH). Il a pour objectifs principaux de :

1. Créer un environnement sûr et porteur des droits des femmes et défenseures des droits humains ;
2. Faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix.

A travers ces objectifs principaux, le projet vise le changement des normes sociales basées sur le genre par la multiplication du nombre des femmes activistes engagées fermement pour le changement. Il adopte une approche transformative pour créer les meilleures conditions possibles à l’émergence, la dynamisation des réseaux des femmes activistes centrafricaines, le leadership transformationnel, les échanges intergénérationnels et la relève générationnelle.

* 1. **Résultats attendus et produits du projet**

Le projet est articulé autour de deux (02) résultats et quatre (04) produits. Le tableau ci-après résume les résultats et produits escomptés du projet.

**Tableau 3 :** Résultats et produits du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Résultats escomptés | Produits |
| Résultat 1 : Les femmes défenseures des droits jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains ; | ***Produit 1.1*** : Le dispositif institutionnel de protection des femmes défenseuses des droits humains est consolidé |
| ***Produit 1.2*** : Les femmes activistes de la société civile voient leurs capacités renforcées et sont accompagnées dans leurs actions de défense des droits des et consolidation de la paix |
| Résultat 2 : Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseures des droits humains. | ***Produit 2.1*** : Les capacités des acteurs communautaires clés sont renforcées pour contribuer à la protection des défenseuses des droits humains. |
| ***Produit 2.2*** : Le poids socio-économique des femmes activistes est renforcé pour faciliter leur influence sociale et politique au sein des communautés et des mécanismes de défenses des droits humains |

Les zones d’intervention du projet sont les villes de Bangui (Bas Oubangui), Bouar (Nana Mambéré), Berberati (Mambéré Kadéï) et Nola (Sangha Kadéï).

Les bénéficiaires du projet sont principalement les institutions nationales (notamment la Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales-CNDHLF) ainsi que les OSC nationales, les ONG nationales et internationales actives dans le domaine de la promotion et la protection des droits humains en RCA et les défenseuses des droits humains et plus largement les populations.

Les principales parties prenantes du projet comprennent, outre la CNDHLF et les OSC activistes des droits humains, les deux ministères sectoriels susmentionnés (les ministères en charge de la Promotion de la Femme ; de la justice et des droits humains, en particulier), le Haut Conseil de la Communication (HCC), la Haute Autorité Chargée de la Bonne Gouvernance (HACBG), les parlementaires, la MINUSCA-Section des Droits de l’Homme et les agences du Système des Nations-Unies (PNUD et ONU-FEMMES), Avocats Sans Frontières (ASF), les organisations communautaires de base, les leaders communautaires et les populations.

**Tableau 4** : Principales parties prenantes et responsabilités au sein du projet

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type d’organisation/ institution** | **Acteurs/ parties prenantes** | **Description ou exemple** | **Rôle au sein du projet** |
| Gouvernement | Ministère de la Justice et des Droits Humains  Ministère de la Promotion de la Femme et de Famille | Divers mandats liés au projet (justice et droits humains, promotion de la femme et de l’enfant) | Partenaires institutionnels d’exécution du projet |
| Institutions nationales /de la République | CNDHLF, HCC | Elles ont pour missions de protéger et promouvoir les droits de l’homme (CNDHLF), de garantir et d’assurer la liberté et la protection de la presse et des autres moyens de communication (HCC) | Bénéficiaire (CNDHLF) et partenaires institutionnels d’exécution du projet (HCC, HACBG) |
| Bailleur de fonds | PBF | Financer la paix dans les pays ou situations où un conflit violent risque d’éclater ou sévit déjà. | Financement du projet à hauteur de 1,500,000 USD |
| Récipiendaires | PNUD | Appuyer le Gouvernement à élaborer ses stratégies et politiques nationales de développement ; mobiliser le gouvernement et les autres acteurs pour mettre en œuvre ces stratégies et politiques nationales, etc. | Exécution du projet. Assurance qualité du projet. |
| ASF | Défendre les droits humains et soutenir la justice dans les pays fragiles | Exécution du projet. |
| Nations-Unies | MINUSCA  ONU-FEMMES | Protéger les civils, appuyer le processus de paix… (MINUSCA) et mettre en œuvre des programmes, des politiques et des normes visant à défendre les droits fondamentaux des femmes… (ONU-Femmes) | Partenaires de collaboration |
| Parlementaires | Députés des circonscriptions des zones du projet  Députés membres de la Commission Lois |  | Partenaires techniques de mise en œuvre du projet |
| OSC nationales | FFP  REFELA |  | Partenaires techniques de mise en œuvre du projet |
| ONG internationales | ONG humanitaires et de développement |  | Partenaires techniques de mise en œuvre du projet |
| Leaders communautaires | Communautaires, d’opinions, religieux, etc. |  | Partenaires techniques de mise en œuvre du projet |
| Population | Les hommes, les Femmes et les jeunes |  | Bénéficiaires directs |

*Source* : Tableau établi sur la base du Document de projet

Le projet comprend trois structures conjointes de coordination, de gestion et de contrôle à savoir un Cadre de concertation (composé du PNUD et d’ASF, il a pour objectif d’évaluer l’état d’avancement du projet, de planifier les activités à venir et de discuter de l’état d’avancement des différentes rapports mensuels/semestriels), un Comité de revue technique (composé des représentants des principales parties prenantes[[6]](#footnote-6), il s’assure à la fois de la qualité de la mise en œuvre du projet et des progrès vers les résultats escomptés annuels[[7]](#footnote-7)) et un Comité de pilotage (composé également des représentants des principales parties prenantes[[8]](#footnote-8), il approuve les PTA ; assure le suivi des progrès ; décide des ajustements et/ou modifications nécessaires des plans de travails annuels au vu du contexte ; décide de toutes les mesures idoines pour lever les contraintes liées à l’exécution du projet ; et valide les rapports annuels et financiers[[9]](#footnote-9)) ainsi que deux unités de gestion (elles assurent l’exécution des activités du projet, y compris les opérations au jour le jour, le reporting et la coordination). Ces deux unités de gestion sont rattachées respectivement au PNUD et ASF.

* 1. **Théorie du changement**

**La Théorie du changement** du projet telle qu’énoncée dans le document du projet est la suivante : ***Si*** les *institutions de la promotion et la protection des droits des humains sont renforcées ;* ***Si*** *les connaissances et les compétences des défenseuses des droits humains sont améliorées pour faire* *valoir leurs droits et entendre leurs voix* ; ***Si*** *l’accès aux mécanismes d’alerte précoce et de protection est facilité*; ***Si*** *des mécanismes de protection autonome sont développés par les femmes défenseuses*, e*t* ***si*** *les obstacles socio-économiques à leur engagement dans la promotion des droits humains sont combattus*. ***Alors****, les institutions et acteurs clés impactant les droits des femmes et la mise en œuvre de mécanismes de protection des défenseuses sont efficaces, les activités de défenseuses des droits humains s’accroissent et augmentent les chances d’une juste et équitable jouissance des droits à la liberté d’opinion et d’expression, l’accès à l’information, la participation à la vie politique et publique et le droit de l’association.*

La Théorie du changement du projet qui sous-tend le projet est représentée à travers la figure ci-dessous :

***Alors****, les institutions et acteurs clés impactant les droits des femmes et la mise en œuvre de mécanismes de protection des défenseuses sont efficaces, les activités de défenseuses des droits humains s’accroissent et augmentent les chances d’une juste et équitable jouissance des droits à la liberté d’opinion et d’expression, l’accès à l’information, la participation à la vie politique et publique et le droit de l’association.*

***Résultat 1 : Les défenseuses des droits jouissent d’une protection renforcée œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains***

***Résultat 2 : Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseuses des droits humains***

**Ressources (Inputs et Activités**

***Si*** *des mécanismes de protection autonome sont développés par les femmes défenseuses*, e*t* ***si*** *les obstacles socio-économiques à leur engagement dans la promotion des droits humains sont combattus*

***Si*** *les connaissances et les compétences des défenseuses des droits humains sont améliorées pour faire* *valoir leurs droits et entendre leurs voix*

***Si*** les *institutions de la promotion et la protection des droits des humains sont renforcées*

# CHAMPS D’APPLICATION ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION

## Portée, champs d’application et principaux utilisateurs

L’évaluation couvre au niveau temporel, toute la durée de la mise œuvre du projet (15 février 2021 au 15 novembre 2022). Son champ d’investigation est délimité par la vérification et l’appréciation de la pertinence, de l’efficacité, de l’efficience et de la durabilité du Projet. Une attention particulière sera portée sur la valeur ajoutée du projet à la consolidation de la paix en RCA, notamment dans les domaines de promotion et défenseuses des droits humains. Aussi, les aspects relatifs à la conception du projet, à la vérification des hypothèses de la théorie de changement, aux stratégies de mise en œuvre, aux mécanismes de suivi et de coordination, à la participation des bénéficiaires directs (OSC) sont examinés. Les analyses effectuées porteront également sur l'exécution du budget et le respect des calendriers de réalisation des activités.

Les principaux utilisateurs des résultats de l’évaluation sont les parties prenantes impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet, le PNUD, l’ASF, le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF), partenaire technique et financier et le Gouvernement centrafricain à travers le ministère de la Justice et le Ministère de la Promotion du Genre. Les recommandations issues de cette évaluation serviront de base pour d’éventuels réajustements ou orientations nouvelles en vue d’alimenter la programmation et ou la mise en œuvre des futures initiatives relatives à la participation politique et à la consolidation de la paix.

## Objectifs de l’évaluation

L’objectif principal de l’évaluation est de dresser le bilan des réalisations du Projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix » de manière inclusive et de déterminer sa valeur ajoutée globale à la consolidation de la paix en RCA.

De manière spécifique, les objectifs de l’évaluation sont les suivants :

* Evaluer la performance globale du projet au regard des objectifs assignés et des résultats escomptés (effet et produit) selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, cohérence, catalytique, sensibilité au genre et au conflit, tolérance et innovation ;
* Evaluer la pertinence et l'adéquation du projet en termes de : 1) la prise en compte des principaux moteurs de conflit et des questions les plus pertinentes en matière de consolidation de la paix ; 2) l'alignement sur la politique nationale de consolidation de la paix et les priorités nationales du pays ; 3) la question de savoir si le projet a capitalisé sur la valeur ajoutée de l'ONU dans le pays ; et 4) la mesure dans laquelle le projet a abordé des questions transversales telles que le conflit et la sensibilité au genre dans le pays ;
* Evaluer dans quelle mesure le projet a contribué concrètement à la réduction d'un facteur de conflit dans le pays et déterminer si le projet a permis de faire avancer la réalisation des ODD, et en particulier de l'ODD 5 et 16 ;
* Evaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, son caractère institutionnel et son impact sur l'environnement. Ainsi que ses systèmes de gestion et l'optimisation des ressources ;
* Evaluer si le soutien fourni par le PBF a promu l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (WPS), a permis de mettre un accent spécifique sur la participation des femmes dans les processus de consolidation de la paix, et s'il était responsable de l'égalité des sexes ;
* Evaluer si le projet a été mis en œuvre selon une approche sensible aux conflits ;
* Documenter les bonnes pratiques, les innovations et les leçons tirées du projet ;
* Fournir des recommandations concrètes pour la programmation future.

## Critères et questions clés d’évaluation

Les critères et questions clés d’évaluation sont présentés dans la matrice d’évaluation (cf. Annexe 2). Celle-ci emprunte aux éléments fournis dans le mandat en accord avec les critères d’évaluation de l’OCDE/CAD (la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité) et les critères spécifiques du PBF (les effets catalytiques, la sensibilité aux conflits, la sensibilité au genre, la tolérance au risque et innovation) fournit des réponses détaillées aux questions et sous-questions d’évaluation et présente les sources de données, les outils et méthodes de collecte ainsi que les indicateurs/normes de réussite et les méthodes d’analyse des données.

# METHODOLOGIE D’EVALUATION

## Approche méthodologique

La mission d’évaluation a été conduite suivant les approches mixtes quantitative et qualitative (collecte et analyse des données issues à la fois de l’exploitation de la documentation disponible, des entretiens individuels et des focus groups). Les sources d’information sont triangulées par la combinaison de l’analyse documentaire et de l’analyse des données collectées sur le terrain. Par ailleurs, l’approche participative, inclusive et itérative impliquant tous les acteurs impliqués  (les ministères en charge de la promotion de la femme et de la justice, la CNDHLF, la MINUSCA-Section genre, l’ONU-Femmes, le Secrétariat du PBF, l’équipe de pays du PNUD, l’équipe du projet, Avocats Sans Frontières, les OSC activistes des droits humains et les groupes cibles/bénéficiaires) a été privilégiée durant le processus de l’évaluation. Le choix porté sur cette approche se justifie par le désir d’assurer l’appropriation du processus par parties prenantes clés en vue d’assurer la validité, des principales constatations, conclusions et des recommandations.

## Méthodes d’évaluation

Les méthodes de l’évaluation utilisées par l’évaluation sont : (i) la revue documentaire, (ii) les entretiens semi-structurés, et (iii) les focus groups.

* **L’analyse documentaire** : Conduite pendant la phase de démarrage de la mission d’évaluation, l’analyse documentaire a permis d’ajouter ou de reformuler les principales questions d’évaluation reprises dans les TdR pour mieux répondre aux attentes des commanditaires (PNUD, ASF). L’analyse a porté sur les documents suivants :
* Les documents produits dans le cadre de la conception et la mise en œuvre du projet : Document de projet, plans de travail, rapports d’activités, rapports financiers, comptes rendus des réunions du comité de pilotage, etc. ;
  + Les cadres et documents stratégiques nationaux : Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 ; Plan d’Action National de Mise en Œuvre de la Résolution « Femmes, Paix et Sécurité » du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et ses Résolutions connexes 2019-2022 ; Politique Nationale de l’Egalité et de l’Equité 2020 ; Stratégie nationale de lutte contre les VBG, le mariage d’enfants et les mutilations génitales féminines en République Centrafricaine 2019-2023 ; Politique Sectorielle de la Justice 2020-2024 ; etc. ;
* Les outils programmatiques du PNUD RCA (le Country Program Document 2017-2021, en particulier), le Plan stratégique du PNUD pour les périodes 2018-2021 et 2022-2025, le Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (UNDAF) 2018-2021, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les priorités d’ASF ;
  + Les documents produits par ASF et OSC partenaires d’exécution du projet.
* ***Les entretiens individuels*** : Des entretiens individuels ont été organisés dans les zones du projet avec 29 personnes-ressources clés provenant du Ministère de la Promotion de la Femmes, de la Famille et de la Protection de l’enfant, de l’équipe de pays du PNUD[[10]](#footnote-10), de la coordination du Programme ASF RCA, des Nations-Unis (MINUSCA/Section Genre et ONU-Femmes), du Secrétariat du PBF, des OSC partenaires d’exécution[[11]](#footnote-11), des services décentralisés de l’Etat[[12]](#footnote-12), des autorités administratives et communales[[13]](#footnote-13) et des coordinations des réseaux des femmes défenseuses des droits humains. Cela s’est fait au moyen de guides d’entretiens individuels semi-structurés (voir Annexe 7).

**Tableau 5** : Liste institutions visitées et des personnes interviewées

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Localités** | **Institution** | **Total** |
| Bangui | Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’enfant | 02 |
| Bureau pays du PNUD | 05 |
| ASF | 01 |
| Secrétariat du PBF | 01 |
| Nations-Unis (MINUSCA/Section Genre, ONU-FEMMES) | 04 |
| OSC partenaires d’exécution | 01 |
| Bouar | Autorités administratives et communales | 02 |
| Direction Régionale des Affaires Sociales | 01 |
| OSC partenaires d’exécution | 04 |
| Berberati | Autorités administratives et communales | 04 |
| Direction Régionale de l’Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale | 01 |
| OSC partenaires d’exécution, Réseau des femmes défenseuses des DH | 03 |
| **Total Général** |  | **29** |

*Source*: Auteurs

* ***Les groupes de discussion (focus groups)*** : L’équipe d’évaluation a organisé des séances de focus group avec les groupes cibles/bénéficiaires du projet à Bangui, Bouar et Berberati, à savoir : les défenseurs et défenseuses des DH, les responsables des OSC activistes des DH, les coordonnatrices des réseaux de femmes défenseuses des DH et les chefs de quartiers. Au total, 100 personnes dont 82 femmes et 18 hommes ont été consultées pendant les séances de focus group.

**Tableau 6**: Focus groups

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Ville |  | Focus  Groups |  | Participants | | |
|  |  |  |  | Hommes | Femmes | Total |
| Bangui |  | 02 |  | 00 | 21 | 21 |
| Bouar |  | 04 |  | 03 | 36 | 39 |
| Berberati |  | 04 |  | 15 | 25 | 40 |
| **Total** |  | **10** |  | **18** | **82** | **100** |

*Source* : Auteurs

* ***Les visites des activités génératrices de revenus (AGR)*.** L’équipe de consultants a également visité 3 AGR à Bouar et échangé avec les bénéficiaires. Il s’agit de :
  + l’Association ER NA ER située à Wantiguira spécialisée dans le petit commerce (vente de miel) ;
  + l’Association des jeunes (AJCOS) située au quartier Ahoussa, spécialisée dans la couture ;
  + l’Association demain les hommes située à Yole, spécialisée dans le maraîchage.

## Sources de données

Comme mentionné précédemment, la mission a exploité la documentation du projet (PTA, Prodoc, rapports financiers, rapports de monitoring, rapport étude de base de référence, rapport sur l’enquête de satisfaction, accords de partenariats), les documents stratégiques du Système des Nations Unies (UNDAF+ 2018-2021, CPD, Guide d’évaluation du PNUD version révisée 2021) et les documents de politiques nationales (le RCPCA 2017-2021, les politiques sectorielles du Genre, etc.). Les parties prenantes clés (PNUD & ASF, partenaires de mise en œuvre du projet, OSC activistes des droits humains, équipe du projet, MINUSCA-Section Genre, ONU-Femmes, partenaires nationaux, autorités administratives et locales) ont été consultées. Les réponses qualitatives ont été validées avec des informations quantitatives et les analyses ont été faites de façon désagrégée c’est à dire par sexe. La triangulation (entre sources, méthodes et informations de terrain) a été appliquée aux données dans le but d’assurer la validité et la sincérité de l’analyse, de dégager des conclusions et des recommandations pour les projets futurs.

## Cadre d’échantillonnage et échantillon

La mission d’évaluation a procédé à l’échantillonnage par quotas et non aléatoire. Le choix raisonné basé sur la géographie des parties prenantes du projet, ainsi que sur leurs rôles et responsabilités respectifs, à savoir : (i) Agences récipiendaires (PNUD & ASF) ; (ii) OSC partenaires de mise en œuvre du projet ; (iii) OSC activistes des droits humains ; (iv) Equipe du projet ; Services déconcentrés de l’Etat ; (v) Autorités administratives et communales ; Groupes cibles/bénéficiaires. L’échantillonnage a été réalisé de façon raisonnée et a pris en compte des questions du genre. Les groupes cibles ont été subdivisés en deux types conformément aux techniques de collecte des données retenues (entretiens semi-structurés et focus groups).

La méthode d’échantillonnage est basée sur la répartition connue de la population pour un certain nombre de caractères (sexe, âge, catégorie). En effet, la mission d’évaluation avait prévu d’enquêter auprès de 150 individus dans les zones d’intervention du projet dont 90% de femmes et 10% d’homme et 63 individus pour les entrevues directes. Finalement, elle n’a interviewé que 29 informateurs clés et 100 individus pendant les séances de focus groups (18% d’hommes et 82% de femmes) dans les zones de Bangui, Bouar et Berberati.

## Normes de performance

La performance du projet a été évaluée sur la base d’une échelle de notation allant de 1 à 6 correspondants à : 1 (Très Insatisfaisant) ; 2 (Insatisfaisant) ; 3 (Modérément Insatisfaisant) ; 4 (Modérément Satisfaisant) ; 5 (Satisfaisant) ; 6 (Très Satisfaisant). Le tableau ci-dessous précise les échelles d’appréciation des performances du projet avec notation.

**Tableau 7** : Echelle de notation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NOTE | APPRECIATION | CATEGORIE |
| 6 | Très satisfaisant | Satisfaisant |
| 5 | Satisfaisant |
| 4 | Modérément satisfaisant |
| 3 | Modérément insatisfaisant | Insatisfaisant |
| 2 | Insatisfaisant |
| 1 | Très insatisfaisant |

La performance est qualifiée de :

* **Très satisfaisante** si les résultats attendus ont été atteints comme – ou mieux – que prévu.
* **Satisfaisante** si les aspects positifs sont plus importants que les aspects négatifs.
* **Modérément satisfaisante** si les aspects positifs sont au moins aussi importants que les aspects négatifs.
* **Modérément insatisfaisante** si les aspects négatifs sont légèrement plus importants que les aspects positifs.
* **Insatisfaisante** si les aspects positifs sont faibles par rapport aux aspects négatifs.
* **Très insatisfaisante** en cas de déficiences sérieuses caractérisées par très peu d’aspects positifs.

**N.B.** : L’appréciation de la performance présentée ci-dessus est appliquée exclusivement aux critères de l’efficacité, de l’efficience et de l’impact correspondant à l’appréciation Très insatisfaisant à Très satisfaisant. Par ailleurs, les critères spécifiques du PBF à savoir : Effet Catalytique, Sensibilité aux conflits, Sensibilité à la dimension genre, et Tolérance au risque et Innovation sont appréciés de la même manière que les 3 critères susmentionnés.

**Le critère de Pertinence** : La notation correspond aux appréciations ci-après : Pertinent (P) à Pas Pertinent (PP). En considérant l’échelle de notation, si la note attribuée est comprise entre 4 à 6, l’appréciation donnée est Pertinente (P). Si la note attribuée est comprise entre 1 -3, l’appréciation Pas Pertinente (PP).

**Le critère de Durabilité** : Il est noté sur une échelle de Probabilité à Moyennement improbable. En considérant l’échelle de notation retenue, l’appréciation de la durabilité se résume comme suit :

* Si, la note affectée est comprise entre 5-6, l’appréciation est Probable (P), risques négligeables à la durabilité.
* Si la note affectée est comprise entre 3-4, l’appréciation est Moyennement probable (MP), risques modérés ;
* Si la note affectée est comprise entre 1-2, l’appréciation est Moyennement improbable (MI), risques importants

## Participation des parties prenantes

Dans le cadre de cette évaluation, la mission a rencontré les principales parties prenantes réparties par catégories comme suit :

* Gouvernement : Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’Enfant (MPFFPE) et Ministère de la Justice et des Droits humains (MJDH).
* Agences du Système des Nations Unies : PNUD, agence récipiendaire pour son expertise en matière de conception et de mise en œuvre des projets.
* MINUSCA : Section Genre
* Partenaires de mise en œuvre : Avocats Sans Frontières, agence récipiendaire responsable des activités de renforcement des capacités des réseaux des DDH mis en place dans les zones de projet
* Organisations communautaires de base, les leaders communautaires et les populations.
* ONG AFJC : Activités d’appui aux AGR ont été menées par l’AFJC ayant déjà travaillé avec le PNUD sur des projets similaires antérieurs.

La participation de toutes les parties prenantes au processus de la conception et de la mise en œuvre a été la clé de réussite du projet.

## Contrôle de qualité et considérations éthiques

Pour assurer le contrôle qualité des données, les informations collectées provenant de différentes sources ont été triangulées pour synthétiser et identifier les résultats entre les méthodes, et les sources. Les guides d’entretien ont été organisés par type d'acteurs, leurs rôles et responsabilités. Il est à noter que les données quantitatives désagrégées par sexes découlent de l’exploitation ou analyse secondaire des données quantitatives existantes des rapports d’activités du projet, et tout autre document jugé pertinent collecté durant la mission.

S’agissant des considérations éthiques, l’évaluation s’est référée au Guide des Nations Unies pour l’Evaluation (GNUE) « Directives éthiques pour les évaluateurs » relatif aux mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs. Lors de la phase de collecte, la mission a pris le soin d’expliquer et solliciter l’adhésion volontaire des participants à l’entretien. Les mesures de protection de l’anonymat et de la confidentialité ont été prises en amont.

## Grandes étapes de la mission de l’évaluation

La mission d’évaluation a comporté les trois grandes étapes suivantes :

* **Préparation (16/05 - 05/06/2023)** : revue documentaire, réunion de cadrage (19/05/2023), rédaction du draft du rapport de démarrage, puis rédaction de la version finale du rapport de démarrage en tenant compte des inputs des principales parties prenantes.
* **Visites sur le terrain (06 - 20/06/2021)** : entretiens individuels avec les informateurs clés et focus groups avec les groupes cibles/bénéficiaires du projet.
* **Analyse et reporting (24/06 - 04/07/2023)** : analyse des données collectées et rédaction du rapport provisoire, puis du rapport final de l’évaluation.

## Principales limites de la méthodologie, contraintes et mesures de mitigation

En raison de la contrainte de temps (durée de la mission sur le terrain relativement limitée) et du fait que la ville de Nola est difficilement accessible par route, l’équipe d’évaluation a choisi de ne visiter que trois terrains d’intervention du projet : Bangui, Bouar et Berberati. En lieu et place de la collecte des données in situ dans la ville de Nola, elle a organisé des entretiens à distance avec le Directeur Régional des Affaires Sociales et la Coordinatrice du RDDH.

# PRINCIPAUX RESULTATS DE L’EVALUATION

Ce chapitre présente les résultats de l’analyse de la performance du Projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix » en termes de pertinence, de cohérence, d’efficience et de durabilité. Il établit ensuite les liens entre les interventions du projet et les effets/changements observés. Il montre enfin comment la mise en œuvre du projet a produit des effets catalytiques et comment le projet a intégré les dimensions « conflit » et « genre » et la question de la tolérance au risque et l’innovation dans sa conception et sa mise en œuvre. L’analyse s’est faite en s’appuyant, d’une part, sur des résultats de revue documentaire (les documents du projet, les cadres et documents stratégiques nationaux, les priorités d’Avocats Sans Frontières, les outils programmatiques du PNUD, le Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (UNDAF) 2018-2021 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) et, d’autre part, sur les résultats de l’exploitation des données collectées sur le terrain dans les zones du projet (Bangui, Bouar, Berberati et Nola).

## Pertinence du projet

Sont abordées ici les questions liées, d’une part, à la pertinence de l’approche utilisée pour élaborer le projet, de la théorie du changement du projet, du choix des zones d’intervention du projet, de l’approche globale du projet et, d’autre part, l’alignement du projet tant sur les priorités nationales que sur les outils programmatiques du PNUD RCA, les objectifs du Plan stratégique du PNUD, les résultats/effets de l’UNDAF et les ODD. La corrélation entre les besoins prioritaires des groupes cibles/bénéficiaires et les activités du projet ainsi que la pertinence du cadre de résultats du projet sont également appréciées.

5.1.1. Elaboration du projet

Les résultats de l’exploitation de la documentation produite dans le cadre de la conception du projet, le Document de projet en particulier, et des entretiens avec les différentes parties prenantes montrent clairement que le processus d’élaboration du projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix » a été participatif et inclusif. Le processus, coordonné par le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’Enfant avec l’implication du Ministère de la Justice et des Droits Humains et de la CNDHLF et en partenariat avec ASF, le PNUD RCA et d’autres institutions des Nations-Unies (la Section genre de la MINUSCA et l’ONU-FEMMES, notamment) a connu plusieurs étapes d’analyse et de consultations des parties prenantes :

* + l’organisation d’une série de consultations des différentes parties prenantes[[14]](#footnote-14) par le PNUD et ASF entre le 25 août et le 18 septembre 2020 pour présenter le cadre d’intervention, les objectifs du projet et les grandes lignes des propositions d’activités. Ces consultations ont permis à celles-ci de faire des commentaires, des suggestions de modifications et des recommandations dont la prise en compte a permis d’enrichir le Document de projet.
  + l’organisation d’un comité local d’examen d’un jour[[15]](#footnote-15) réunissant l’ensemble des parties prenantes pour valider le Document de projet ;
  + l’organisation conjointe d’un atelier de lancement officiel du projet et de la première réunion du Comité de pilotage le 16 mars 2021 toujours en présence des différents acteurs concernés issus du gouvernement, de la société civile, du PNUD RCA, d’ASF, de la MINUSCA/Section Genre et de l’ONU-Femmes.

Ainsi donc, les points de vue des différentes parties prenantes ont été pris en considération dans l’élaboration du projet. La plupart des principaux acteurs rencontrés, notamment les ministères sectoriels concernés (promotion de la femme, justice et droits humains), les entités étatiques tels que la CNDHLF, les membres de l’équipe de pays du PNUD que la mission a pu interroger, la Coordination du programme ASF RCA, l’équipe de la Section Genre de la MINUSCA et l’équipe du Programme WEE & EVAW de l’ONU-FEMMES sont formels sur ce point, les autorités administratives et communales des deux chefs-lieux de préfecture visitées (Bouar et Berberati) et les dirigeants des OSC partenaires d’exécution du projet interviewés aussi.

Il convient de noter que l’élaboration du projet s’est appuyée sur les résultats de l’analyse approfondie de la nature des obstacles et des défis à la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains qui, comme il est précisé dans l’introduction, sont : (i) les limites de l’Etat et ses institutions à protéger les droits des femmes ; (ii) l’absence de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains par l’Etat ; (iii) l’accès limité aux différents cadres de planification de développement au niveau national et local, la limite dans la participation aux mécanismes de consolidation de la paix (dont la CVJRR) ; (iv) la limite dans les capacités techniques et financières des OSC pour susciter une dynamique citoyenne pour porter les droits de femmes ; et (v) l’insuffisance des ressources financières pour appuyer les actions/plaidoyer des OSC et l’autonomisation économique des femmes au niveau national et local afin d’augmenter leur influence sur la vie politique et sociale de leur communauté.

Le projet s’inspire afin des résultats et des leçons apprises de la conception et la mise en œuvre d’autres projets financés par le PBF[[16]](#footnote-16) et des expériences antérieures de ASF[[17]](#footnote-17). Il tire aussi parti des résultats de la capitalisation de l’expertise des deux récipiendaires (PNUD, ASF) sur des initiatives locales de promotion/gestion des conflits, de protection des droits de l’homme, de lutte contre les VBG ou d’accès à la justice déjà existantes dans les zones d’intervention.

### L’approche du projet

Le Projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix » est construit dans une approche holistique tendant à mettre en place un cadre légal et institutionnel sûr, porteur et protecteur des droits des femmes et défenseures des droits humains, à faciliter et dynamiser le rôle des défenseuses des droits humains dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix et à lutter contre les normes sociales discriminatoires par la sensibilisation des autorités administratives, des acteurs détenteurs des pouvoirs locaux (maires, conseillers communaux, chefs de quartiers, etc.) et des populations, tout en mettant l’accent que le renforcement de la résilience des défenseuses des droits humains aux crises par la création et/ou le développement d’AGR pour les aider à mieux surmonter les obstacles qui les empêchent de contribuer efficacement et durablement au respect des droits humains. Cette approche holistique apparaît dans le projet comme une véritable plus-value, car elle permet d’apporter des solutions différenciées à des obstacles complexes que les défenseuses des droits humains doivent surmonter pour mener leurs actions.

Par ailleurs, l’approche du projet repose sur une capitalisation de l’expérience des deux récipiendaires des fonds (PNUD, ASF) sur des initiatives déjà existantes dans les zones d’intervention du projet afin d’optimiser ses résultats. Il s’agit, entre autres, des projets PBF « Femmes, arbres de Paix : Pionnières de la gouvernance locale inclusive », « Appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité » et « Plaidoyer des OSC féminines pour la sécurité communautaire et une Stratégie nationale centrafricaine de Réforme du Secteur de la Sécurité sensible au genre » et du projet ASF-IFJD « Améliorer l’accès à la justice et la protection des droits humains en RCA ».

Enfin, les interventions du projet s’est appuyé sur une dynamique partenariale et collaborative impliquant, pour les deux récipiendaires des fonds, c’est-à-dire le PNUD et ASF, un partage de responsabilités (le PNUD jouant le rôle d’Agence coordinatrice) et la recherche de formes de collaboration/synergie à travers le choix des activités et des OSC partenaires d’exécution, la tenue des rencontres mensuelles de suivi techniques[[18]](#footnote-18) et l’organisation de missions conjointes de suivi des activités, mais aussi une ouverture aux autres acteurs et plus singulièrement les partenaires institutionnels et les OSC activistes des droits humains (des accords de partenariats ont été signés avec les OSC partenaires ; ce qui a permis la mise en œuvre des activités). A titre d’illustration, le PNUD, la Division genre de l’ANE et la Direction Générale de la Promotion du Genre (DGPG) ont organisés 3 missions conjointes dans les zones d’intervention du projet (Bouar, Berberati et Nola) du 26 octobre au 09 novembre 2021 en vue de suivre les activités des partenaires de mise en œuvre FFPCA, ROSCA-GD et AFJC, ainsi que les autres partenaires du Programme Genre. Le PNUD a organisé également 2 missions de suivi en collaboration avec la DGPG à Berberati, Bouar et Nola du 21 mai au 04 juin 2022, suivi de la collecte des incidents contre les DDH par les OSC ayant participé à la formation organisée avec l’appui du RONGDH[[19]](#footnote-19). L’implication de la Division genre de l’ANE et la DGPG dans le suivi des activités du projet ainsi que la Section genre de la MINUSCA dans la conception du projet, a été une innovation pour le PBF en RCA.

### Choix des zones d’intervention et des bénéficiaires

Les quatre zones d’intervention du projet (Bangui, Bouar, Berberati et Nola) ont été sélectionnées selon des critères objectifs, du moins si l’on se réfère au Document de projet et aux résultats des entretiens avec les parties prenantes : (i) des zones où se réalisent d’autres activités du PNUD et d’ASF, en particulier celles liées à l’appui à la justice et à la sécurité, ainsi que la sensibilisation sur les droits humains, et (ii) des zones relativement stables et susceptibles de porter des activités de promotion des droits humains.

La sélection des bénéficiaires du projet et notamment les bénéficiaires directs (les femmes, les jeunes filles) a été faite par les OSC activistes des droits humains (MEFT, OJLD, CPDE, REFELA, etc.) qui sont sur le terrain et connaissent donc les femmes et jeunes filles engagées dans la promotion des droits humains ou qui sont présentes au sein des mécanismes communautaires existants, mais aussi sur la base d’une analyse des conflits et des risques dans le but d’éviter de nuire.

### Alignement du projet sur les cadres et documents stratégiques nationaux

Le projet s’inscrit dans les priorités nationales en termes d’égalité des sexes, de prévention/gestion des conflits, de protection des droits humains et de consolidation de la paix. Il s’arrime en effet avec le cadre de référence pour promotion du relèvement et la consolidation de paix, c’est-à-dire le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA (RCPCA) 2017-2021. En renforçant les capacités de la CNDHLF pour assurer le suivi de la situation des droits des femmes et des défenseuses et en appuyant les OSC activistes et des acteurs communautaires pour renforcer la place que jouent les femmes défenseuses des droits humains dans la protection des droits humains, le projet contribue aux objectifs prioritaires exprimés dans le RCPCA (“Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation”, “Renouveler le contrat social entre l’Etat et la société” et “Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs”) et les objectifs transversaux qui leurs sont associés et plus particulièrement l’objectif transversal “Renforcer la participation des femmes au processus de réconciliation”.

Le projet s’insère également dans le Plan d’Action National de Mise en Œuvre de la Résolution « Femmes, Paix et Sécurité » du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et ses Résolutions connexes 2019-2022 (2ème génération) et son objectif principal (Renforcer la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions, spécialement dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits et la consolidation de la paix) ainsi que ses 5 axes prioritaires : 1. Renforcement de la prévention des conflits afin d’éviter l’émergence des conflits violents et de consolidation de la paix afin que la RCA ne retombe dans les conflits ; 2. Augmentation de la participation pour promouvoir une pleine et significative participation et un leadership fort des femmes dans tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité ; 3. Renforcement de la protection à promouvoir et protéger les droits humains spécifiquement ceux de la femme en temps de paix, en temps de conflit et à toutes les phases de résolution de conflit ; 4. Redressement et justice transitionnelle afin que la garantie des besoins spécifiques des femmes et des filles soient satisfaits dans tous les processus de reconstruction en situation de conflit ou de post-conflit avec une attention particulière aux plus vulnérables ; 5. Renforcement de la protection et sécurité en situation de nouvelles menaces de sécurité humaine.

En outre, le projet est cohérent avec deux des objectifs spécifiques de la Politique Nationale de l’Egalité et de l’Equité (PNEE) 2020 : “Réduire de 50% les cas de violence et d’intolérance à l’égard des femmes et des filles” et “Prévenir les comportements discriminatoires à l’égard des femmes” (Objectif prioritaire 4) et avec les 5 axes stratégiques[[20]](#footnote-20) de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, le mariage d’enfants et les mutilations génitales féminines en RCA 2019-2023 dont l’objectif global est de contribuer à réduire de façon significative les violences basées sur le genre, le mariage d’enfants et les mutilations génitales féminines dans le pays d’ici l’horizon 2023.

Enfin, le projet est aligné sur la Politique Sectorielle de la Justice 2020-2024 et ses 5 axes prioritaires et surtout l’Axe 5 (“Respect des droits humains et mise en œuvre de la justice transitionnelle”)[[21]](#footnote-21) et ses objectifs spécifiques : (i) Rendre la CVJRR effective, (ii) Appuyer la lutte contre l’impunité des crimes internationaux, y compris dans le cadre de la CPS, et (iii) Améliorer la sensibilisation, la promotion et le monitoring des droits humains, en alignement avec la politique nationale sur les droits humains.

### Alignement du projet sur les outils programmatiques du PNUD, l’UNDAF, les ODD et les priorités d’ASF

Le projet soutient les résultats stratégiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l’assistance au développement durable (UNDAF) de la RCA pour la période 2018-2021 et surtout le Résultat stratégique 1 (“La paix, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidées”) et l’Effet 1.1 (“D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les organisations de la société civile promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains”) ainsi que l’Effet 1.2 (“D’ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et encadrent l’Etat de droit et à la bonne gouvernance”. L’UNDAF, faut-il le rappeler, est le Cadre intégré de coopération entre l'ONU (Agences, Programmes et Fonds) et la RCA, et est lui-même aligné sur les priorités stratégiques du Gouvernement tels qu’inscrits dans le RCPCA 2017-2021. Il y a donc un alignement logique entre le projet PBF1, l’UNDAF 2018-20121 et le RCPCA 2017-2021.

Le projet contribue aussi à l’atteinte des produits/résultats programmatiques du PNUD RCA et notamment ceux du Programme de Pays (CPD) 2018-2021 et plus singulièrement le Produit 1 (“L’accès des citoyens à la justice, à la sécurité, au respect des droits de l’homme et à la réconciliation est améliorée”) et ses sous-produits attendus (Amélioration de l’accès de la population aux institutions promouvant l’état de droit, renforcement de la protection des citoyens contre les violations des droits de l’homme, renforcement des capacités des secteurs judiciaire et sécuritaire et des institutions de défense des droits de l’homme et de réconciliation, restauration de l’autorité d’Etat et à la lutte contre l’impunité systématique, etc.). Signalons que les domaines prioritaires du CPD 2018-2021 sont : i) la gouvernance, la consolidation de la paix et l’état de droit, et ii) la stabilisation, le relèvement et le renforcement de la résilience. Le projet soutient aussi le Plan Stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et surtout la Solution type 3 (“Renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes”) et la Solution de type 6 (“Promouvoir l’égalité hommes-femmes, ainsi que l’autonomisation des femmes et des filles”) de même que le Plan Stratégique du PNUD pour 2022-2025 et plus singulièrement deux de ses six solutions types : “Résilience : aider les pays et les communautés à renforcer la résilience face aux multiples chocs et crises, y compris les conflits, le changement climatique, les catastrophes et les épidémies”) et “Egalité des genres : surmonter les obstacles structurels à l’égalité entre les genres, renforcer l’autonomisation économique et le leadership des femmes”)[[22]](#footnote-22).

Le projet contribue à l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l’agenda 2030 des Nations Unies et plus spécifiquement l’ODD 5 (“Egalité entre les sexes : parvenir à l’égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes”), l’ODD 10 (“Réduire les inégalités entre les pays et au sein de chacun”) et l’ODD 16 (“Promouvoir la paix, assurer à tous l’accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes”).

Enfin, le projet s’aligne sur les priorités d’ASF : “La promotion de l’état de droit par l’amélioration de l’accès à la justice pour les groupes les plus vulnérables et marginalisés de la société centrafricaine et plus largement la défense des droits humains” et “Le soutien à justice dans les pays fragiles”.

### Corrélation entre les besoins des groupes cibles/bénéficiaires et les activités proposées

Les résultats des entretiens avec les principales parties prenantes et les focus group avec les groupes cibles/bénéficiaires du projet organisés dans le cadre de l’évaluation confirment peu ou prou la nature complexe des obstacles et des défis à la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains identifiés dans le cadre de l’élaboration du projet à savoir :

* les limites de l’Etat et ses institutions à protéger les droits des femmes ;
* l’absence de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains par l’Etat ;
* l’accès limité aux différents cadres de planification de développement au niveau national et local, la limite dans la participation aux mécanismes de consolidation de la paix (dont la CVJRR) ;
* la limite dans les capacités techniques et financières des OSC pour susciter une dynamique citoyenne pour porter les droits de femmes ;
* l’insuffisance des ressources financières pour appuyer les actions/plaidoyer des OSC et l’autonomisation économique des femmes au niveau national et local afin d’augmenter leur influence sur la vie politique et sociale de leur communauté.

Les entretiens individuels avec les informateurs clés et les focus group avec les groupes cibles/bénéficiaires révèlent également que la mise en place d’un cadre légal sûr et porteur ainsi que le renforcement des capacités des acteurs et la promotion de la résilience économique des femmes en milieux urbain et rural sont la préoccupation première des défenseurs et défenseuses des droits humains et des OSC activistes des droits humains.

Comme on peut l’observer dans le tableau ci-après, les activités proposées devant concourir à la l’atteinte du Résultat 1 du projet (Les femmes défenseures des droits jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains) consistent opportunément à :

1. conduire une étude de base et appuyer le renforcement du cadre légal de protection des défenseuses des droits humains et mettre en place un système d’alerte précoce sécurisé ;
2. sensibiliser les acteurs politiques et institutionnels sur l’enjeu de la participation des femmes aux processus de justice transitionnelle et renforcer les capacités de la CNDHLF en matière de monitoring des droits des femmes de la situation des défenseuses des droits humains ;
3. appuyer le développement des stratégies de sécurité des femmes activistes et renforcer leurs capacités en matière de monitoring des droits humains et en techniques de plaidoyer ;
4. appuyer la participation effective des femmes activistes aux mécanismes de justice transitionnelle et de consolidation de la paix et valoriser le travail mené par elles en RCA.

Au niveau du résultat 2 du projet (Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseures des droits humains), les activités proposées sont les suivantes :

1. appuyer les réseaux locaux de soutien et de de protection des défenseuses des droits humains et sensibiliser les acteurs clés communautaires au travail des défenseuses et leurs contribution en faveur des droits humains ;
2. appuyer le développement d’espaces d’échanges et de partage entre jeunes défenseuses, entre femmes membres des entités de gouvernance locale, entre activistes aguerries et jeunes engagés et renforcer les capacités des radios locales sur la promotion du genre, la prévention et la gestion pacifique des conflits ;
3. former les femmes dans la structuration/groupement socio-économique en vue du financement et soutenir les capacités des groupements et des structures de femmes dans l’identification des activités et des acteurs prometteurs ;
4. renforcer les connaissances des femmes en gestion d’épargne et gestion des projets économiques et fournir un soutien financier et technique aux activités génératrices de revenus et de production.

**Tableau 8** : Aperçu général des besoins prioritaires des groupes cibles/bénéficiaires et des activités proposées

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectifs/Résultats/Produits** | **Obstacles et des défis à la protection des défenseuses des droits humains** | **Principales activités prévues pour pallier les obstacles identifiés** |
| ***Objectif 1 : Créer un environnement sûr et porteur des droits des femmes et défenseures des droits humains***  ***Résultat 1 : Les femmes défenseures des droits jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains.*** | | |
| ***Produit 1.1*** : Le dispositif institutionnel de protection des femmes défenseuses des droits humains est consolidé. | * Limites de l’Etat et ses institutions à protéger les droits des femmes * Absence de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains par l’Etat | * + 1. Conduire une étude de base     2. Appuyer le renforcement du cadre légal de protection des défenseuses des droits humains     3. Mettre en place un système d’alerte précoce sécurisé     4. Sensibiliser les acteurs politiques et institutionnels sur l’enjeu de la participation des femmes aux processus de justice transitionnelle     5. Renforcer les capacités de la CNDHLF en matière de monitoring des droits des femmes |
| ***Produit 1.2*** : Les femmes activistes de la société civile voient leurs capacités renforcées et sont accompagnées dans leurs actions de défense des droits des et consolidation de la paix. | * Accès limité aux différents cadres de planification de développement au niveau national et local * Limite dans les capacités techniques et financières des OSC pour susciter une dynamique citoyenne pour porter les droits de femmes * Insuffisance des ressources financières pour appuyer les actions/plaidoyer des OSC et l’autonomisation économique des femmes. | * + 1. Appuyer le développement des stratégies de sécurité des femmes activistes     2. Renforcer leurs capacités en matière de monitoring des droits humains et en techniques de plaidoyer     3. Appuyer la participation effective des femmes activistes aux mécanismes de justice transitionnelle et de consolidation de la paix     4. Valoriser le travail mené par elles en RCA |
| 1. ***Objectif 2 : Faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix***   ***Résultat 2 : Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseures des droits humains.*** | | |
| *Produit 2.1* : Les capacités des acteurs communautaires clés sont renforcées pour contribuer à la protection des défenseuses des droits humains. | * Limite dans les capacités techniques et financières des OSC pour susciter une dynamique citoyenne pour porter les droits de femmes * Insuffisance des ressources financières pour appuyer les actions/plaidoyer des OSC et l’autonomisation économique des femmes au niveau national et local afin d’augmenter leur influence sur la vie politique et sociale de leur communauté. | * + 1. Appuyer les réseaux locaux de soutien et de protection des défenseuses des droits humains     2. Sensibiliser les acteurs clés communautaires au travail des défenseuses et leurs contributions en faveur des droits humains     3. Appuyer le développement d’espaces d’échanges et de partage entre jeunes défenseuses, entre femmes membres des entités de gouvernance locale, entre activistes aguerries et jeunes engagés     4. Renforcer les capacités des radios locales sur la promotion du genre, la prévention et la gestion pacifique des conflits |
| ***Produit 2.2*** : Le poids socio-économique des femmes activistes est renforcé pour faciliter leur influence sociale et politique au sein des communautés et des mécanismes de défenses des droits humains. | * Insuffisance des ressources financières pour appuyer les actions/plaidoyer des OSC et l’autonomisation économique des femmes au niveau national et local afin d’augmenter leur influence sur la vie politique et sociale de leur communauté. | * + 1. Former les femmes dans la structuration/groupement socio-économique en vue du financement     2. Soutenir les capacités des groupements et des structures de femmes dans l’identification des activités et des acteurs prometteurs     3. Renforcer les connaissances des femmes en gestion d’épargne, gestion des projets économiques et de production     4. Fournir un soutien financier et technique aux AGR |

### Cadre de résultats du projet

L’analyse du cadre de résultats du projet (Cf. tableau 7) permet de faire les principaux constats suivants :

* Les indicateurs du cadre de résultats du projet au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents. Trois exemples : “Nombre de rapports sensibles au genre produits sur la situation des défenseurs et défenseuses des DH”, “Pourcentage des OSC des femmes et jeunes filles activistes appuyées ayant développé des stratégies propres de protection pour leur sécurité”, “ Nombre de réseaux locaux de protection renforcés”.
* Les cibles de fin de projet sont « SMART », c’est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps. Quelques exemples : “75% de la population dans les zones cibles du projet (hommes, femmes et jeunes) qui indique meix comprendre le rôle et la légitimité des femmes à promouvoir et protéger les droits humains” ; “18 séances de formation sont organisées en faveur des acteurs locaux” ; “500 femmes, y compris 30% de jeunes filles-hommes et des personnes vivants avec handicap, sont bénéficiaires des AGR” ; etc.

### Théorie de changement

La théorie du changement du projet articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet a été adoptée. Elle a permis de produire le changement visé qui n’est qu’une juste et équitable jouissance des droits à la liberté d’opinion et d’expression, l’accès à l’information, la participation à la vie politique et publique et le droit de l’association des femmes défenseuses des droits humains.

L’évaluation considère que la théorie du changement du projet est pertinente en ce sens qu’elle permet d'expliquer le processus de changement en mettant en évidence les liens de [causalité](about:blank). Les étapes du processus de changement sont bien identifiées et font ressortir différents chemins de changement, en montrant les relations logiques entre les étapes. Les résultats escomptés y apparaissent très bien, ce qui permet à l’évaluation de pourvoir comparer les résultats et effets qui avaient été ciblés au démarrage du projet avec les résultats atteints à la fin du projet.

## Cohérence du projet

### Mise en place de formes de synergie avec d’autres entités

Le projet a été conçu et mis en œuvre selon une approche basée sur l’étroite collaboration avec les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que la Direction Générale de la Promotion du Genre (DGPG), la CNDHLF et la Division genre de l’ANE en vue de la création d’une synergie d’action et des conditions d’une meilleure appropriation nationale. Non seulement ces dernières ont collaboré avec d’autres acteurs tels que la MINUSCA/Section Genre et ONU-Femmes dans l’élaboration du projet au processus a été fondamental), mais en plus elles ont travaillé avec les OSC partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet et le suivi des activités.

La collaboration entre les deux récipiendaires des fonds (PNUD, ASF) et l’établissement de partenariats entre ceux-ci et les OSC bénéficiaires a offert aux partenaires une véritable opportunité de réunir leurs forces et leurs avantages comparatifs qui sont liés à leurs expériences et à leurs spécialisations. Ainsi certains acteurs (c’est le cas du PNUD) ont une expérience prouvée dans la résilience et la gouvernance démocratique, y compris du genre, de justice, de sécurité, de règlement des conflits et de cohésion sociale ; d’autres acteurs (ASF notamment), dans la défense des DH et le soutien à la justice ; et d’autres acteurs encore (les OSC en particulier), dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

### Compatibilité du projet avec d’autres projets

Le projet est compatible avec d’autres interventions similaires mises en œuvre par le Gouvernement, le PNUD, ASF, les PTF ou les acteurs humanitaires (nationaux et internationaux). En effet, ses objectifs spécifiques, créer un environnement sûr et porteur des droits des femmes et défenseures des droits humains et faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix, sont similaires ou proches de ceux de projets antérieurs, en cours ou programmés pour être réalisés dans les années à venir. Parmi ces projets, on peut citer :

* les projets PBF exécutés par le PNUD et l’ONU-Femmes en 2018-2020 (projet  « Femmes, arbres de Paix : Pionnières de la gouvernance locale inclusive ») et en 2019-2021 (projet « Appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité »), par les ONG OXFAM, AFJC et URU en 2020-2021 (projet « Plaidoyer des OSC féminines pour la sécurité communautaire et une Stratégie nationale centrafricaine de Réforme du Secteur de la Sécurité sensible au genre ») et par le PNUD (futur projet PBF2 « Soutien et renforcement des réseaux des défenseurs des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix »), etc. ;
* le projet ASF-IFJD réalisés en 2020-2021 (projet « Améliorer l’accès à la justice et la protection des droits humains en RCA ») et le futur projet ASF (projet « Accès à la justice des femmes et des mineurs réalisé » financé par l’Union Européenne.

Par ailleurs, en appuyant la participation des femmes défenseuses des droits humains aux initiatives locales de paix qui incluent les mécanismes de justice transitionnelle et les comités locaux de paix et de réconciliation adossés aux communautés locales dans la zone d’intervention du projet – ceux-ci jouent un rôle décisif dans la promotion de la paix et du vivre ensemble –, en sensibilisant les acteurs locaux sur l’enjeu majeur de la participation des femmes au sein du processus de paix et de justice transitionnelle, en appuyant le développement des AGR pour pérenniser les actions des femmes défenseuses des droits humains, et en menant la réflexion sur les mécanismes communautaires d’alerte, de prévention et de réponse aux violences contre les défenseuses des droits humains, le projet PBF1 est compatible avec plusieurs projets et programmes visant à créer un environnement propice au processus de paix national testés par le Gouvernement centrafricain (nous pensons notamment au processus CVJRR), les PTF et les ONG/OSC nationales et internationales : le projet Danish Church Aid « Renforcement de la résilience et des capacités locales pour la paix en RCA » en cours d’exécution dans les préfectures de Ouaka, Nana-Mambéré, Kémo, Nana-Gribizi et Ouham ; le projet UNFPA-Union Européenne (projet « Santé sexuelle et reproductive et violence basée sur le genre ») également en cours et qui cible les préfectures de Ouaka, Ombella M'Poko, Lobaye, et Ouham Pendé ; le projet d’OXFAM de renforcement des capacités des jeunes femmes leaders en plaidoyer pour influencer la participation des femmes dans la consolidation de la paix ; le projet de ABA de création des clubs des jeunes dans les écoles pour l’accès à la justice ; etc.

## Efficacité du projet

### Niveau d’atteinte des résultats attendus

Le niveau de réalisation des objectifs et résultats attendus du projet, tels qu’énoncés dans le ProDoc, est apprécié par l’attribution d’un « Score » de TE (Très élevé : taux de réalisation ≥ 100%), E (élevé : 75% ≤ taux de réalisation < 100%), M (moyen : 40% ≤ taux de réalisation < 75%), F-N (faible ou nul : 0% < taux de réalisation ≤ 40%) ou NP (les éléments à disposition ne permettent pas de quantifier le niveau de réalisation du résultat).

Les résultats obtenus de la mise en œuvre du projet sont satisfaisants (cf. tableau ci-après). Au 12 août 2022, neuf (9) résultats spécifiques attendus de son exécution repris dans le cadre de résultats sur un total de dix-sept (17) résultats spécifiques attendus, soit environ 53%, ont été réalisés à un taux supérieur ou égal à 100%, tandis qu’un autre résultat spécifique attendus (développer 500 AGR afin de renforcer le poids socio-économique des femmes activistes) l’a été à 72% (360 AGR sur 500 prévues ont été financées).

**Tableau 9** : Niveau de réalisation des résultats attendus du projet PBF1 au 12/08/2022

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Niveau de référence** | **Valeur de l’indicateur** | |  |  |  |  |  |  |
| **Cible en fin de projet** | **Niveau de réalisation** | Atteinte de la cible en fin de projet (%) | **TE** | **E** | **M** | **F-N** | **NP** |
| **Résultat 1 : Les femmes défenseures des droits jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains.** |  | Indicateur 1a : Existence d’un cadre légal de protection des défenseuses des droits humains sensible au genre | Non | Oui (Un cadre légal de protection adopté) | Un avant-projet de loi disponible, mais n’a pas encore été adopté | 50% |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1b : Pourcentage des femmes défenseuses qui se sentent protégées et en sécurité pour mener leurs actions de promotion et de défense des DH | 33% | 48% | 81% | + 48 points |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1c : Pourcentage des femmes/OSC des femmes activistes impliqués dans les mécanismes de justice transitionnelle et de consolidation de la paix | 15% | 35% | 16% | + 1 point |  |  |  |  |  |
| Produit 1.1 : Le dispositif institutionnel des défenseurs des droits humains est consolidé. | Indicateur 1.1.1 : Nombre de rapports sensibles au genre produits sur la situation des défenseurs et des défenseuses des droits humains. | 0 | 2 | 2 | 100% |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.1.2 : Nombre de notes et déclarations produites mettant en en avant l’importance d’un cadre légal de protection des défenseurs et défenseuses des DH sensible au genre | 0 | 2 | 4 | 200% |  |  |  |  |  |
| Produit 1.2 : Les femmes activistes de la société civile voient leurs capacités renforcées et sont accompagnées dans leurs actions de défense des droits des femmes et de consolidation de la paix. | Indicateurs 1.2.1 : Nombre de rapports de monitoring des DH produits par les OSC des femmes activistes. | 0 | 2 | 1 |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.2.2 : Pourcentage des OSC des femmes et jeunes filles activistes appuyées ayant développé des stratégies propres de protection de leur sécurité. | 9% | 30% | 68% | + 59 points |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.2.3 : Nombre de mesures prises/actions de plaidoyer organisées pour la participation effective des femmes activistes aux mécanismes de justice transitionnelle et de consolidation de la paix. | 0 | 12 | - |  |  |  |  |  |  |
| **Résultat 2 :** Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseures des droits humains. |  | Indicateur 2a : Pourcentage de la population dans les zones cibles du projet qui indique mieux comprendre le rôle et la légitimité des femmes à promouvoir et protéger les DH. | 28% | 75% | 87% | + 59 points |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2b : Pourcentage de femmes et de jeunes filles activistes œuvrant dans les zones du projet qui font entendre leurs voix à travers des publications ou actions concertées. | 10% | 15% | 15% | + 5 points |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2C : Pourcentage des femmes activistes ayant bénéficié des opportunités de relance économique engagées dans les activités de promotion et de protection de DH (social et politique) au seins des communautés dans les zones du projet. | 10% | 30% | 42% | + 32 points |  |  |  |  |  |
| Produit 2.1 : Les capacités des acteurs communautaires clés sont renforcées pour contribuer à la protection des droits humains. | Indicateur 2.1.1 : Nombre de séances de formation organisées en faveur des acteurs locaux clés | 0 | 18 | 46 |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.1.2 : Nombre de réseaux locaux de protection renforcés | 0 | 4 | 4 | 100% |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.1.3 : Nombre de mesures ou prises de paroles par les autorités locales ou nationales avec l’appui du projet pour valoriser le rôle et l’importance des femmes dans la promotion des DH et la consolidation de la paix | 0 | 4 | 1  (appui à la coordination gouvernementale pour la promotion du genre) | 25% |  |  |  |  |  |
| Produit 2.2 : Le poids socio-économique des femmes activistes est renforcé pour faciliter leur influence sociale et politique au sein des communautés et des mécanismes de défense des DH. | Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes bénéficiaires des AGR | 0 | 500 | 360 | 72% |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.2.2 : Nombre des groupements des femmes formés à la gestion/développement de leurs activités économiques. | 0 | 50 | 58 |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.2.3 : Nombre de foires d’écoulement des produits appuyés | 0 | 4 | 0 | 0% |  |  |  |  |  |

Plus en détails, parmi les principaux résultats qui ont été atteints, on peut citer : (i) le renforcement du cadre légal de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains ; (ii) la mise en place de mécanismes d’alerte et de protection des défenseuses de droits de femmes au niveau communautaire, avec la mise en place et/ou le renforcement des réseaux de défenseuses au niveau communautaire, et (iii) la documentation de la situation des défenseuses des droits humains ainsi que la promotion de leur contribution à la consolidation de la paix. Notons cependant que les 360 femmes bénéficiaires des AGR n’ont pas bénéficié d’un suivi-accompagnement rapproché par AFJC, ni par les services techniques de l’Etat (agriculture, élevage, affaires sociales, etc.)[[23]](#footnote-23). Or, il est de notoriété publique que les AGR ne sont véritablement efficaces et impactant et donc utiles que si les associations bénéficiaires sont accompagnées dans la mise en place de leurs projets d'AGR.

### Principales réalisations du projet et effets/changements induits

Le projet a contribué à la relecture de la loi portant promotion et protection des défenseurs et défenseures des droits humains ayant abouti à un avant-projet révisé. Cependant, il n’a pas encore été adopté par l’Assemblée nationale. Le projet a mené plusieurs activités de renforcement de capacités des acteurs bénéficiaires (la CNDHLF, les OSC partenaires, les défenseurs et défenseuses des droits humains, les journalistes, les autorités locales et les leaders communautaires, les membres des communautés locales, etc.). Ainsi, 326 activistes (dont 23 hommes et 303 femmes défenseuses) ont été formés en vue de la dénonciation des cas de violation de droits humains ; 192 journalistes (135 hommes et 57 femmes) ont bénéficié des formations sur la résolution pacifique des conflits et les VBG ; 1195 autorités locales et leaders communautaires (615 hommes, 580 femmes) ont été formés et sensibilisés sur des problématiques liés à la protection des droits humains ; 87 émissions radiophoniques de sensibilisation des acteurs communautaires et du public au travail des défenseuses ont été diffusées ; des actions de plaidoyer des femmes activistes sur les mécanismes de justice transitionnelle et la consolidation de la paix y compris à l’endroit des membres de la CVJRR ont été menées.

L’information, sensibilisation et la formation des autorités locales, des leaders communautaires et des journalistes des médias communautaires ont permis de renforcer significativement leur compréhension et leur niveau de connaissances des droits des femmes. Les autorités locales et les leaders communautaires, par exemple, ont une meilleurs compréhension des actions des défenseuses, ce qui a contribué à leur offrir plus d'espace d'expression à travers des prises de parole à des évènements publics dans les zones du projet ou même simplement le respect des espaces d'expressions existants (liberté de réunion des associations des défenseuses), tandis que les actions de plaidoyer des femmes activistes à l’endroit des membres de la CVJRR ont permis aux commissaires d’intégrer les recommandations dans leurs différentes assises pour une meilleure participation des femmes et filles au processus de justice transitionnelle.

Parallèlement, des sessions d’échanges, de partage, de suivi et mentoring entre 120 femmes activistes identifiées et jeunes filles leaders universitaires/associations des jeunes filles ont été organisées dans les écoles dont une centaine de femmes leaders se sont proposées d’être des mentors de ces jeunes filles ; des sessions de formation regroupant 120 femmes et jeunes activistes sur les techniques de plaidoyer ont en outre été organisées ; 16 rencontres d’échanges et de coaching regroupant 300 femmes élues locales et nationales, des femmes des Comités préfectoraux de mise en œuvre de l’APPR et des femmes activistes au niveau des zones cibles pour renforcer leur rôle dans les mécanismes de consolidation de la paix ont été tenues. A l’issu de ces rencontres, 3 points focaux ont été mis en place dans les villes de Bouar, Berberati et Nola en prévision de la mise en place de la Plateforme nationale des défenseuses des droits humains. En plus de cela, le projet a financé des AGR au profit de 6 groupements féminins de Bouar dans la Nana Mambéré comprenant 360 personnes. Ce qui permettra aux femmes bénéficiaires, en principe, d’améliorer les conditions de vie grâce aux revenus générés par les activités financées (petit commerce, embouche de petits ruminants, transformation alimentaire, maraîchage, etc.) et de pouvoir continuer à jouer plus activement leur rôle de défenseuses des droits humains.

A ces réalisations, il faut ajouter la formation des 6 OSC bénéficiaires en élaboration du rapport de monitoring des violations contre les défenseuses des droits humains et en reporting, la production de 2 rapports sur la situation des défenseurs et des défenseuses des droits humains, 4 notes et déclarations mettant en en avant l’importance d’un cadre légal de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains sensible au genre et un rapport de monitoring des droits humains produits par les OSC des femmes activistes conformément au cadre logique du projet, ainsi que la réalisation d’une enquête de perception et de satisfaction (voir plus loin) et surtout la création de 4 réseaux de défenseuses et leur renforcement institutionnel (statuts et légalisation administrative). Grâce aux formations reçues, les OSC partenaires ont pu acquérir des savoirs, savoir-faire en matière de dénonciation des violations contre les défenseuses et en reporting et renforcer leurs capacités opérationnelles de mise en œuvre d’activités communautaires.

Quant à la création de 4 réseaux de défenseuses des droits humains et leur renforcement institutionnel, une des réalisations phares du projet, elle a permis aux femmes défenseuses de se mettre ensemble et de se protéger mutuellement, de renforcer leur capacité de plaidoyer auprès des institutions et d’améliorer leur interaction avec les populations.

Il est aussi important de souligner que le renforcement des capacités de la CNDHLF en monitoring des violations des droits humains va lui permettre de mieux assurer ses missions de protection et promotion des droits de l’homme.

Notons enfin que si certaines activités prévues comme l’appui à la tenue de foires d’écoulement des produits n’ont été pas réalisées, des activités qui n’étaient pas prévues au départ l’ont été. C’est le cas de l’identification et la formation des points focaux. En effet, au cours de ses activités sur terrain ROSCA-GD avait identifié des points focaux qui ont été formés dans la perspective d’appartenir au réseau national, mais n’a pas mis en place des réseaux formels, puisque ceux créés avec les partenaires de ASF étaient aussi opérationnalisés dans les mêmes zones. Ce qui a permis de commencer les premières réflexions sur la mise en place d’une plateforme nationale des femmes défenseuses des droits humains[[24]](#footnote-24).

Par ailleurs, conformément au Prodoc, il était prévu juste d’organiser 18 de séances de formation organisées en faveur des acteurs locaux clés. Ainsi, au regard des besoins et de la nécessité de toucher plus d’acteurs, il a été finalement retenu d’organiser 46 séances de formation. Ce réajustement d’objectif à atteindre confirme que la gestion du projet PBF1 a été réellement adaptative.

Notons que dans le cadre du projet, une enquête de perception et de satisfaction a été conduite en 2021 pour évaluer le niveau de satisfaction des communautés bénéficiaires par rapport aux services offerts en matière de renforcement de capacité et d’accompagnement des défenseuses et des acteurs communautaires, le niveau de perception des défenseuses sur leur sécurité et leur protection ainsi que le niveau de compréhension de la population sur le rôle et la légitimité des femmes à promouvoir et protéger les droits humains, mais également pour apprécier leurs opinions sur les aspects qualitatifs de l’appui du projet. Les résultats de l’enquête montrent que :

* L’écrasante majorité des personnes enquêtées, soit 95% (97% à Berberati et 95% à Bouar et Nola) affirment se sentir plus en confiance de créer les associations, de se mettre en réseau et/ou d’organiser des réunions en vue de répondre à une problématique donnée dans leur localité ;
* 76% des personnes enquêtées de Berberati, 72% de Bouar et 95% de Nola affirment se sentir en sécurité, soutenus, accompagnés et encouragés dans l’exercice de leur travail, en tant que défenseurs des droits humains depuis le passage du projet ;
* Plus de deux bénéficiaires sur trois (61,5% des personnes enquêtées) estiment que les hommes sont plus favorables à voir les femmes actives dans le domaine de la défense des droits[[25]](#footnote-25).

Il ressort aussi de l’enquête que les changements qualitatifs apportés par le projet sont visibles. Sans trop entrer dans les détails, disons que les enquêtés affirment que les interventions du projet ont impacté positivement le développement des filles et femmes activistes. Elles auraient le courage de dénoncer les cas de VBG. Le nombre des organisations créées par les femmes auraient augmenté et l’engagement des femmes dans la défense des droits humains serait plus fort. Enfin, le nombre de femmes cheffes de quartier et cheffes de groupe se serait significativement accru.

### Principales contraintes et difficultés ayant impacté l’efficacité du projet

L’évaluation du projet a mis en évidence des contraintes et difficultés qui ont déteint sur l’efficacité du projet :

* le retard dans la production du rapport de monitoring sur la situation des défenseuses des droits humains par l’ONG AFJC. Le contrat de cette dernière a été suspendu plusieurs mois suite à l’audit HACT pour des pièces justificatives non éligibles dans le cadre d'un autre projet du PNUD ;
* les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD et ASF et la lenteur induite dans la mise en œuvre des activités par certaines OSC partenaires du projet ;
* Les faiblesses structurelles des OSC partenaires (certains d’entre elles se sont montrées incapables de rédiger des rapports de suivi et des rapports d’activités de qualité répondant aux normes et canevas définis par le PNUD et ASF) ;
* la situation d’insécurité dans certaines zones du projet (Bouar, Berberati et Nola). Parfois, cela a entraîné une limitation d’accès des équipes du projet et le report de certaines missions de suivi des activités sur le terrain.

En revanche, les facteurs suivants ont facilité la mise en œuvre du projet :

* le fort engagement des parties prenantes notamment les ministères sectoriels (Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’enfant et Ministère de la Justice et des Droits Humains) ;
* la signature des conventions de partenariat formels avec les OSC sélectionnées pour la mise en œuvre des activités.

## Efficience du projet

### Utilisation des ressources

* **Les ressources humaines**

La gestion du projet a requis la mise sur pied, côté PNUD, d’une équipe composée de : une cheffe de projet, une experte Genre, une assistante en autonomisation économique des femmes et un assistant financier. Notons qu’un consultant national a été recruté pour collecter les information les informations et consolider les données collectées par les OSC volontaires sur le terrain après la formation sur la documentation des cas de violations des droits humains. L’équipe mobilisé par ASF, elle, comprend un coordonnateur, un assistant projet, un chauffeur et une femme de ménage.

* **Les ressources financières**

Il était prévu d’allouer respectivement environ 20%, 38% et 35% du budget du projet au Résultat 1 (Les femmes défenseures des droits jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains), au Résultat 2 (Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseures des droits humains) et à la gestion du projet (dépenses de personnel, coûts opérationnels, suivi, évaluation).

**Tableau 10** : Répartition du budget et des dépenses du projet par résultat (USD)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Budget** | | **Dépenses** | |
| Montant | % | Montant | % |
| Résultat 1 | 307,423.00 | 20.49 | 354,210.34 | 26.06 |
| Résultat 2 | 574,276 .00 | 38.28 | 571,548.47 | 42.04 |
| Gestion du projet | 520,170.16 | 34.67 | 433,631.88 | 31.90 |
| Autres | 98,132.84 | 06.56 | - | - |
| **Total** | **1,500,000.00** | **100** | **1,359,391.03** | **100** |

*Source* : Tableau établi sur la base du rapports financier final 2023

Comme on peut le remarquer dans le tableau ci-dessus, le Résultat 1 (Les femmes défenseures des droits jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains) a représenté environ 26% du montant total des dépenses du projet, contre 42% pour le Résultat 2 (Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseures des droits humains). Quant coûts du personnel représentent 18% du montant total des dépenses du projet, du moins si l’on se réfère au rapport financier final 2023 du projet. Mais si l’on tient compte du fait que l’équipe du projet s’est parallèlement investie dans la mise en œuvre d’autres projets et que des ressources autres que celles du Projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix »ont été affectées à la gestion du projet, le taux de frais de gestion n’excéderait pas 10%.

Cela signifie que la part des interventions du projet sur le terrain dans le montant total des dépenses se chiffre donc à 68% et moins si on déduit les frais de gestion des OSC partenaires ou, ce qui revient au même, sur 100 USD dépensés, moins 68 USD vont effectivement aux groupes cibles/bénéficiaires du projet. Toujours est-il que si on tient compte des règles du PBF, à savoir un taux de frais de gestion ne dépassant pas 5-7% du budget total, on peut conclure que l’exécution du budget du projet n’a pas tenu compte de ce seuil standard.

### Indice d’efficience

Sur le budget initial de 1,500,000 USD prévu pour la mise en œuvre du projet, 1,359,391.03 USD ont été effectivement dépensés (soit un taux d’exécution financière globale de 90.63%). Le bilan des activités réalisées en 2021 et 2022, lui, fait ressortir un taux de réalisation (ou taux d’exécution physique) de 100%[[26]](#footnote-26). L’indice d’efficience (taux de réalisation physique/taux de réalisation financière) du projet est par conséquent de 1.1.

### Principaux facteurs ayant impacté l’efficience du projet

Les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD et ASF ont impacté négativement l’efficience du projet. En revanche, la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD et ASF et le fait que les équipes de gestion du projet aient été logées dans les locaux du PNUD et de la Coordination ASF RCA a influé positivement sur l’efficience du projet.

### Coordination et gestion du projet

Pour ce qui concerne le cadre organisationnel et institutionnel de gouvernance, des dispositions nécessaires pour garantir une bonne gouvernance et une mise en œuvre efficace des activités ont été entreprises dès le démarrage du projet. Tout d’abord, des structures de coordination, de gestion et de contrôle du projet comprenant un Cadre de concertation, un Comité de revue technique et un Comité de pilotage ainsi que 2 équipes de gestion rattachées aux 2 récipiendaires des fonds (PNUD, ASF) ont été mise en place. Mieux, les résultats de la revue documentaire et des entretiens avec les principales parties prenantes indiquent clairement que le Cadre de concertation, le Comité de revue technique et le Comité de pilotage ont fonctionné correctement (voir plus loin) et les 2 équipes de gestion du projet sont parvenues à assurer l’exécution des activités du projet.

Ensuite, la gestion des ressources humaines et financières du projet s’est faite en respect des procédures du PNUD et ASF et le cadre logique a été appliqué comme outil de gestion.

L’examen des documents du projet a permis de conclure que les enseignements tirés du projet sont souvent documentés par les équipes du projet à travers la production des rapports trimestriels et annuels du projet, des comptes rendus des sessions du Comité de Pilotage et des réunions du Comité de revue technique du projet et des rapports de suivi. A titre d’illustration, (i) deux rapports annuels 2021-2022 et un rapport final 2023 (ii) deux réunions du Comité de pilotage ont été organisées les 16 mars 2021 et 23 février 2022, (iii) deux réunions du Comité de revue technique du projet ont été organisées les 05 novembre 2021 et 27 octobre 2022 en vue de suivre les progrès annuels vers les résultats du projet, et (iv) dix réunions mensuelles de suivi techniques entre le PNUD et ASF tenues en 2021 et 2022 pour s'assurer d’une bonne planification conjointe et d’assurer le suivi des progrès dans la mise en œuvre du projet.

Toutefois, les résultats des entretiens avec les acteurs clés dénotent que la fréquence de la diffusion des rapports auprès des parties prenantes n’est pas constante.

S’agissant de la planification des activités, le projet a privilégié une planification et une réalisation participative et inclusive des interventions. Les principales parties prenantes au niveau national ont été impliquées dans l’élaboration des plans de travail et de budget annuels. Les principaux outils de planification utilisés sont, entre autres : le Document de projet, les réunions de planification avec les partenaires d’exécution, les réunions mensuelles du cadre de concertation et les sessions annuelles du Comité de revue technique et du Comité de pilotage du projet.

Ajoutons que les deux équipes du projet ont su prendre en compte les risques qui se sont imposés à elles tout au long de la mise en œuvre du projet, à savoir : la situation d’insécurité dans certaines zones du projet, le retard dans la production du rapport de monitoring sur la situation des défenseuses des droits humains par l’OSC AFJC et les faiblesses des OSC partenaires et notamment leur incapacité à rédiger des rapports de suivi et des rapports d’activités de qualité répondant aux normes et canevas définis par le PNUD et ASF. Pour faire face à la situation d’insécurité, les 2 équipes de gestion du projet a dû parfois adapter l’évolution du projet en suspendant ou en reportant la réalisation de certaines activités. C’est le cas par exemple du suivi des activités sur le terrain. D’autres ajustements ont été aussi apportés en suspendant le contrat de l’ONG AFJC ou en formant les ONC partenaires en reporting.

Toutefois, il a été constaté que le projet ne dispose pas d’une stratégie de communication pour aider à renforcer sa visibilité.

## Durabilité du projet

### La durabilité des résultats

Plusieurs hypothèses permettent d’affirmer que certains résultats du projet vont perdurer. Parmi ces hypothèses on peut citer :

* L’implication de la partie nationale (ministères de charge de la promotion de la femme et de la justice), des autorités administratives et locales (les Préfets, les Sous-préfets, les Maires et les chefs de quartier) et des OSC partenaires (OJLD, CPDE, MEFP, DOC, FFPCA, ROSCA-GD) dans l’élaboration du projet et la mise en œuvre et le suivi des activités. Cette implication des autorités au niveau national et local et des OSC d’exécution milite en faveur d’une probabilité d’occurrence forte pour la pérennisation des résultats du projet. De plus, il avait été prévu dans le Document de projet des interventions dans le sens du renforcement des capacités des groupes cibles/bénéficiaires (la CNDHLF, les défenseurs et défenseuses des droits humains et leurs réseaux, les OSC partenaires, etc.) et de la pérennisation des acquis du projet. Autrement dit, l’ancrage national et local du projet qui responsabilise à la fois les entités nationales notamment les Ministères en charge de la promotion de la femme et de la justice et les autorités administratives et locales a favorisé l’appropriation du projet par les autorités gouvernementales et les acteurs locaux, gage elle-même d’une bonne durabilité des acquis du projet.
* Le renforcement des capacités des membres de la Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) en monitoring approprié des violations des droits des femmes activistes et défenseuses des droits humains. Cela leur confère la capacité de prendre en charge, à l’avenir, le monitoring des violations des droits humains, au-delà de l'échéancier du projet.
* Le renforcement des capacités de 326 activistes dont 23 hommes et 303 femmes défenseuses en vue de la dénonciation des cas de violation de droits humains ; l’appui à l’élaboration du rapport de monitoring des violations contre les défenseuses des droits humains ; la formation des OSC bénéficiaires en reporting et partant le renforcement de leurs capacités opérationnelles de mise en œuvre d’activités communautaires ; la formation et la sensibilisation des autorités administratives et communales sur des problématiques liés à la protection des droits humains ; et l’identification et renforcement socio-économiques des 6 groupements de femmes en AGR comprenant 360 personnes à Bouar dans la Nana Mambéré. Les bénéficiaires des formations ont acquis des savoirs, savoir-faire en matière de dénonciation des cas de violation de droits humains, d’élaboration du rapport de monitoring des violations contre les défenseuses des droits humains, de reporting, etc.
* Dans les 3 régions visitées (Bangui, Bouar et Berberati), les réseaux des femmes défenseuses des droits humains fonctionnent tant bien que mal ; ce qui fait penser que leurs chances de durabilité à court terme sont réelles. Toutefois, à moyen et long terme, et sans appui à leur formalisation et sans appui financier, technique et matériel, il est probable qu’on assistera à une baisse tendancielle, voire un arrêt de leur activité. En somme, la pérennité des réseaux des femmes défenseuses des droits humains dépend en grande partie de la seule volonté de leurs membres. Elle relève aussi de la responsabilité des autorités politiques et administratives nationales et locales. Il s’agit, pour elles, de s’approprier ces structures, par exemple en les adossant aux programmes nationaux et locaux de développement.
* La coordination entre les deux agences récipiendaires des fonds (PNUD, ASF) et les partenaires de mise en œuvre sur le terrain a permis de susciter l’adhésion des autorités locales et administratives ;
* Le nouveau projet PBF s’inscrit dans la consolidation des résultats du PBF1(renforcement des capacités des réseaux des femmes défenseuses, développement d’AGR à Berberati et Nola, etc.).

### Risques pour la durabilité des résultats du projet

* **Durabilité relative aux risques financiers pouvant menacer la durabilité des résultats du projet**

L’évaluation considère qu’il existe des risques financiers qui pourraient menacer la durabilité des produits du projet si les réseaux de défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix mis en place par le projet ne disposent pas des ressources propres pour poursuivre les actions afin de pérenniser les acquis du projet. 90% des personnes interviewées durant les focus groups tant à Bangui qu’à Bouar et Berberati estiment que les initiatives des AGR pour soutenir les associations constituent une source de revenu devant permettre aux réseaux de poursuivre les actions sans faire recours aux partenaires financiers. Ils regrettent donc que l’offre du projet soit relativement limitée (360 bénéficiaires des AGR à Bouar et aucun bénéficiaire dans les autres villes ciblées).

* **Risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays**

D’après les résultats des entretiens avec les acteurs, particulièrement les autorités administratives et locales et les femmes défenseuses des droits humains dans les localités visitées, il ressort que : (i) l’insécurité dans les zones du projet, (ii) le Référendum constitutionnel prévu au mois de juillet 2023 pourraient être source d’instabilité s’il venait à être contesté par la population ; (iii) la mauvaise gestion du réseau des défenseuses des droits humains pourrait entrainer des tensions sociales entre les membres des associations. Tous ces éléments constituent des risques sociaux ou politiques qui pourraient menacer la durabilité du produit de projet ou les contributions du projet aux effets du programme de pays.

* **Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet**

D’après la revue documentaire, la RCA dispose d’un certain nombre de politiques et instruments juridiques tendant à promouvoir la paix et notamment, la stratégie nationale du RCPCA 2017-2021 place les questions de protection et lutte contre les violences sexuelles, de participation politique des femmes, de résilience ainsi que d’autonomisation au cœur des piliers de la stratégie, l’existence d’une Politique Nationale pour la Promotion de l’Egalité et de l’Equité (PNPEE) et d’un plan d’action pour sa mise en œuvre constitue une preuve d’engagement politique du gouvernement dans la lutte contre les VBG et les VS, la Politique sectorielle de la Justice 2020-2024 notamment en ses axes III (renforcement de la demande de Justice) et V (respect des droits humains et mise en œuvre de la justice transitionnelle). De plus, sur le plan législatif, le projet évolue conformément à la loi n° 97.013 du 11 novembre 1997 portant code de la famille en République centrafricaine même si, elle est en cours de relecture pour la rendre en phase avec les instruments internationaux.

La mission d’évaluation conclut que les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein desquels a évolué le projet ne représentent aucun risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet. Cependant, la mission note l’inexistence d’un cadre légal de protection des défenseurs des DH sensible au genre à ce jour, même si un projet de loi a été transmis à l’Assemblée Nationale pour examen et adoption, celui-ci constitue une menace pour la durabilité des réseaux mis en place.

* **Menace environnementale à travers les actions des agences partenaires de mise en œuvre pour la durabilité des résultats du projet**

Etant donné que les interventions du projet concernent la mise en place des réseaux des défenseuses des droits humains dans les 4 zones d’interventions, le renforcement des capacités de ses membres et la sensibilisation de la communauté, l’évaluation estime que les actions des partenaires de mise en œuvre du projet ne représentent pas une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet, même si, certaines activités génératrices de revenus (AGR) exécutées dans la ville de Bouar telle que le maraîchage peut-être générateur de pollutions diverses néfastes à son environnement (pollution des sols, pollution des eaux, contamination entre plantes). Les techniques de production reçues par les maraîchers grâce à l’appui du projet permettent de maîtriser l’impact environnemental.

* **Risque lié au niveau d’appropriation des parties prenantes nationales pour la pérennité des bénéfices du projet**

L’évaluation considère que le niveau d’appropriation des parties prenantes nationales ne représente pas un risque pour la pérennité des bénéfices du projet car la conception de l'intervention comprenait une stratégie appropriée de durabilité et de sortie pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet. La stratégie de sortie a misé sur (i) l'appropriation nationale/locale, (ii) le renforcement des capacités nationales, et (iii) l’implication des femmes défenseuses des droits humains.

## Effets catalytiques

Les résultats des entretiens avec les agences récipiendaires (PNUD & ASF) et les partenaires nationaux montrent que la mise en œuvre du projet était catalytique du point de vue financier car le soutien financier non PBF supplémentaire des USA a été obtenu par le projet pour un montant de 400 000 USD. Ce montant a permis de mettre en œuvre une série d’interventions de renforcement des capacités (éducation civique/des électeurs, renforcement des compétences en matière de plaidoyer) pour les femmes et les personnes vivant avec un handicap, en vue d'assurer leur participation effective au processus électoral et particulièrement pour les élections locales.

Le projet dans sa mise en œuvre a engendré d’autres financements catalytiques : exemple de 500,000 euros mobilisés par ASF auprès de l’Union Européenne pour financer le nouveau projet « Promouvoir les garanties procédurales et l’accès à la justice des femmes centrafricaines en résorbant les inégalités de genre » et la mobilisation par le PNUD des fonds du PBF à hauteur de 2,000,000 USD pour financer le projet PBF2 « Soutien et renforcement des réseaux des défenseurs des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en RCA ». Ces deux nouveaux projets tirent les leçons de la mise en œuvre du projet PBF1 et vont servir, entre autres, à renforcer les acquis du PBF1 en termes d’accès des femmes à la justice et de renforcement institutionnel des réseaux des femmes défenseuses des droits humains mis en place.

S’agissant des effets catalytiques non financiers, les résultats de l’enquête de perception et de satisfaction des bénéficiaires directs et indirects du projet réalisée en juillet 2021 montre que le projet a créé des changements positifs en termes de développement personnel et d’autonomisation des filles et des femmes activistes plus importants dans la construction de la paix dans les zones cibles du projet. Il s’agit entre autres du taux élevé de la scolarisation des filles, de la création des AGR par ces femmes, le courage de dénonciation des cas de VBG, de la participation des femmes dans les instances de prise de décision et aux activités de développement, la réduction du taux de violence faite aux femmes, la réduction des mariages précoces. On relève une augmentation du nombre des organisations créées par les femmes, on enregistre un fort engagement des femmes dans la défense des DDH, certaines défenseuses ont développé leur capacité de défense personnelle, et sont capable de s'organiser. Selon le rapport, 65% des enquêtés affirment organiser une sensibilisation ou formation sur les droits humains dans leurs localités respectives. De plus, on assiste à une augmentation du nombre de femmes cheffes de quartier et cheffes de groupe grâce à la sensibilisation et aux formations reçues par les femmes DDH.

Les femmes DDH ont organisé des journées de sensibilisations et restitution de leur propre initiative à Bouar et Berberati. Les cas de violations des droits ont été dénoncés par une femme pygmée à Nola décédée de suite du refus de traitement par les médecins de l’hôpital du fait de disponibilité de ressources financières[[27]](#footnote-27). Les échanges avec l’ONG OJLD, partenaire de mise en œuvre du projet à Bouar indiquent que 10 cas de violations des droits humains dont 7 femmes et 3 hommes ont été dénoncés durant le mois de mai 2023 grâce au travail des femmes DDH auprès de la communauté. Il faut noter également que le rapport de monitoring sur la situation des défenseuses des droits humains a mis en exergue la collecte volontaire des informations sur les incidents contre les défenseuses de droits humains, le respect des droits des femmes et du travail des défenseuses ainsi qu’une prise de conscience des communautés sur ces types de violations.

Enfin, l’élaboration et l’exécution du projet ont été également l’occasion de débattre tant au niveau national qu’au niveau local sur les sujets en rapport avec les violences basées sur le genre et plus largement les violations des droits humains et leurs causes – des sujets parfois considérés comme étant des sujets tabous qu’il ne fallait pas toujours aborder ouvertement ; sans oublier que financement du PBF a servi, entre autres, à renforcer les activités dans des secteurs qui relèvent de la responsabilité du Gouvernement centrafricain comme par exemple le renforcement des capacités de la CNDHLF.

## Sensibilité aux conflits

Le projet avait une approche explicite de la sensibilité aux conflits et a contribué à la médiation et la résolution de nombreux cas de conflits communautaires (confits fonciers, conflits de voisinage, conflits de chefferie de quartier, etc.) et de violations des droits humains et plus particulièrement les violation des droits des femmes et des cas de violences et de rejet des femmes défenseuses par les leaders communautaires ou les membres des forces de défense et de sécurité. Dans certains cas, les médiations des défenseurs et défenseuses des droits humains ont été sanctionnées par des arrangements informels à l’amiable ou formalisées par des accords de paix ou de conciliation entre les parties impliquées et des autorités religieuses, des chefs de quartiers ou des autorités politiques et administratives et politiques. En outre, le projet a pris l’initiative de mener des actions de plaidoyer des femmes activistes sur les mécanismes de justice transitionnelle et la consolidation de la paix y compris à l’endroit des membres de la CVJRR et partant d’appuyer les efforts de réconciliation de la CJVRR. Malheureusement, les conflits communautaires et les cas de violations des droits humains résolus grâce à la contribution des défenseurs et défenseuses des droits humains appuyés par le projet n’ont pas été systématiquement répertoriés par eux.

Le projet a été à l'origine d'impacts négatifs involontaires. Les défenseurs et défenseuses des droits humains rencontrés à Berberati ont cité des cas de violations sexuelles qu’ils avaient dénoncés auprès des services de police ou de gendarmerie. Certains bourreaux n’auraient jamais été inquiétés et se seraient même vengés en agressant verbalement ou physiquement ceux qui les avaient dénoncés. D’autres bourreaux auraient été traduits en justice, mais compte tenu des lourdeurs administratives du système judiciaire, des procédures et des coûts liés à ces procédures et des difficultés d’exécution des décisions de justice, certaines victimes avaient préféré abandonner ou opter pour une solution à l’amiable. Certains défenseurs et défenseuses des droits humains n'ont malheureusement pas les capacités cérébrales pour affronter la frustration et dès lors préfèrent quitter le réseau.

## Sensibilité au genre

La triangulation des informations collectées à travers les différentes sources de données (revue documentaire, entretiens semi-directifs, focus group et observations directes) dénote que le projet PBF1 a été conçu uniquement pour les femmes et donc sensible au genre. Pratiquement tous les indicateurs du cadre logique du projet font référence aux femmes et celles-ci ont été les bénéficiaires directs des activités du projet. Par ailleurs, d’après l’examen du budget exécuté tout en déduisant le budget alloué à S&E, les activités dédiées à l’égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes ont été évaluées à 1,388,645.10 USD sur une prévision de 1,500,000 USD, représentant 92,57% du budget global du projet.

Les résultats de la revue documentaire confirment aussi que les séances de formation et de renforcement de capacités des associations dans la structuration des associations en groupements ont permis d'identifier les secteurs d'activités prometteurs et favorables en fonction de leur zones et environnement. Au total, 58 associations des défenseuses des droits humains et faisant partie des réseaux des zones cibles ont été restructurées en 10 groupements dans 8 principaux secteurs : agriculture, élevage, commerce, transformation de maïs, transformation d'huile de palme, saponification, coiffure et couture. Par ailleurs, 18 associations de 360 femmes (dont 102 jeunes filles et jeunes hommes) à Bouar ont bénéficié de l’appui financier et technique pour développer les activités génératrices de revenus. Selon les bénéficiaires, ce soutien financier a permis aux membres des associations de faire mettre sur pied des AVEC (associations villageoises d’épargne et de crédit) et de financer certaines activités de sensibilisation de la communauté sur les VSBG.

En bref, le projet est un bon exemple de marqueur 3, car l’égalité entre les sexes est l’objectif principal de l’existence du projet. Sur le budget total du projet de 1,500,000 USD, environ 92,57% du budget a été alloué à l’égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes.

Pour ce qui concerne les droits humains et l’inclusion les informations collectées indiquent clairement que, la question des droits humains est adressée surtout dans le choix des bénéficiaires du projet sans distinction de sexe, d’ethnie et de religion. Aucune considération d’ordre ethnique et religieux n’a été dénoncée durant la l’évaluation par les bénéficiaires. En effet, les communautés musulmanes, chrétiennes, les minorités (pygmées à Nola) représentent environ 30% des bénéficiaires du projet. On constate un brassage ethnique et religieux dans les différentes associations appartenant au 4 réseaux des femmes défenseuses des droits humains mis en place. Cependant, la mission de l’évaluation constate que les indicateurs du cadre de résultats du projet sont ventilés par sexe, mais ils ne précisent pas comment les groupes marginalisés (personnes déplacées, personnes vivant avec un handicap, groupes minoritaires, etc.) ont été prises en compte dans le projet.

## Tolérance aux risques et innovation

Le tableau ci-après présente les risques potentiels initialement identifiés dans le Document de projet et les évolutions constatées de ces risques ainsi que les mesures de mitigation mises en œuvre. Les principaux risques identifiés sont : la Violence renouvelée dans les zones d’intervention empêchant la mise en œuvre des activités, la non-acceptation des élections 2020/2021 et la remise en cause la signature de l’APPR ; le manque de volonté politique et résistance au changement du fait des blocages créés par la culture et les traditions ; le manque de capacité des organisations locales dans la promotion la perception des droits humains ; la difficulté d’accès au mécanisme d’alerte précoce ; l’aggravation de la crise du Covid-19 ; et le risque potentiel pour la cohésion sociale du fait de la promotion des droits des femmes. A la date de l’évaluation, ces risques ne sont pas survenus ou sont en cours mais des mesures anticipatives ont été intégrées à la mise en œuvre du projet.

**Tableau 11** : Risques identifiés et avènement ou non de ces risques

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Risque spécifique au projet** | **Niveau de risque** | **Stratégie d’atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)** | **Avènement ou pas du risque** |
| Violence renouvelée dans les zones d’intervention empêchant la mise en œuvre des activités  Les élections 2020/2021 ne sont pas acceptées et remettent en cause la signature de l’APPR. | Elevé | Sur la base d’un plan de sécurité développé conjointement par le PNUD et ASF, des analyses des risques et menaces des personnes et des biens seront régulièrement menées dans toutes les zones d’intervention.  L’évaluation de la situation sécuritaire sera également appuyée par INSO et UNDSS.  En cas d’une dégradation des conditions de sécurité, les gestionnaires du projet pourront décider d’une suspension temporaire des activités dans la zone et/ou d’une évacuation temporaire des équipes.  Les OSC partenaires à Bouar, Berberati et Nola sont présentes dans ces zones depuis de nombreuses années et ont une excellente connaissance des menaces et risques à prendre en compte. Elles travaillent étroitement avec les communautés et autorités locales, sont respectées et reconnues ce qui constitue un gage de soutien actif dans leur sécurisation.  Au niveau politique, un dialogue actif et soutenu avec les autorités à Bangui et dans les autres zones d’intervention sera mené. | Risques non survenus |
| Manque de volonté politique et résistance au changement du fait des blocages créés par la culture et les traditions. | Moyen | Rencontre permanente avec la partie nationale pour leur implication et meilleure appropriation des résultats du projet et engagements des institutions nationales (CNDHLF, CVJRR).  Au début du projet les leaders communautaires et autres autorités locales seront invitées à une sessions de lancement du projet, ce qui constituera une première sensibilisation sur les questions de changement. Par la suite, tout au long du projet ils seront associés aux activités. | Risque survenu |
| Manque de capacité des organisations locales dans la promotion la perception des droits humains. | Moyen | Les OSA partenaires du projet sont déjà bénéficiaires d’un plan de renforcement des capacités dans le projet en cours d’accès à la justice (financement UE). Elles seront sollicitées pour appuyer – sur la base de leurs connaissances des organisations locales et des femmes – l’identification conjointe des besoins en matière d’accompagnement technique.  Renforcer les capacités des organisations féminines, des activités des droits humains, des réseaux existants au niveau communautaire sur les droits humains et techniques de plaidoyer pour un engagement citoyen. | Risque survenu  Mais des mesures d’atténuation ce risque ont été prises : renforcement des capacités acteurs du projet (OSC, femmes défenseuses des droits humains, etc.). |
| Difficulté d’accès au mécanisme d’alerte précoce. | Elevé | Renforcer les droits de l’homme ainsi que les autres mécanismes de protection communautaire pour faciliter la collecte et la transmission des informations. | Risque survenu |
| La crise du Covid-19 s’intensifie et les effets de la pandémie limitent les actions du projet. | Moyen | Renforcer le partenariat au niveau local pour mettre en œuvre les activités ; coupler les action avec la sensibilisation des communautés sur les gestes barrières pour atténuer la propagation de la maladie. | Risque survenu |
| Le projet risque de nuire à la cohésion sociale en promouvant les droits des femmes. | Moyen | Le projet prend en compte l’approche de ne pas nuire et prévient ceci par l’élaboration des activités du projet de manière participative de manière participative et inclusive. Le projet prend en compte non seulement le contexte politico-sécuritaire dans les zones du projet mais aussi les expériences des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires ciblés. | Risque survenu |

*Source* : tableau élaboré sur la base du Document de projet et des rapports d’activités du projet

L’approche du projet était innovante en ce sens que le ciblage des bénéficiaires est centré sur les femmes défenseuses des droits humains et les jeunes filles, faiblement impliqués dans la lutte contre les violences des droits humains et de consolidation de la paix en RCA.

Le projet a voulu apporter une réponse adéquate aux besoins et aux priorités des femmes et des jeunes filles défenseuses des droits humains le cadre des efforts de consolidation de la paix. Ce faisant, les aspects souvent négligés dans les situations de conflit y sont pris en compte notamment, les problématiques de la protection des activistes des droits humains, la mise en réseau des associations des femmes ou encore de l’autonomisation économique des femmes tous axés sur la consolidation de la paix.

Aussi, l’implication de la Division genre de l’ANE et la DGPG/Ministère de la Promotion de la Femme ainsi que les Nations Unies (la Section genre de la MINUSCA) dans la conception du projet est innovante car elle permet de mieux apporter de solutions de façon holistique.

# PRINCIPAUX CONSTATS ET CONCLUSIONS

Les principaux constats et conclusions issus de l’évaluation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère d’évaluation** | **Principaux constats et conclusions** |
| **Pertinence du projet** | **Le Projet « Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix » s’est révélé très pertinent en étant notamment bien ancré dans les cadres stratégiques du pays et les priorités de ses partenaires au développement notamment le PNUD et les autres agences du Système des Nations Unies et Avocats Sans Frontières.**  Le projet tire les leçons de la mise en œuvre des projets PBF passés et sur une capitalisation des autres expériences antérieures des deux récipiendaires des fonds (PNUD, ASF) sur des initiatives déjà existantes dans les zones du projet. Son élaboration s’est également appuyée sur les résultats de l’analyse contextuelle approfondie et notamment l’analyse de la nature des obstacles et des défis à la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains.  La théorie du changement du projet articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet a été adoptée. Elle a permis de produire le changement visé qui n’est qu’une juste et équitable jouissance des droits à la liberté d’opinion et d’expression, l’accès à l’information, la participation à la vie politique et publique et le droit de l’association des femmes défenseuses des droits humains. De plus, le projet est bien ancré dans les cadres stratégiques du pays et les priorités de ses partenaires au développement notamment le PNUD, les autres agences du Système des Nations Unies et ASF.  Le projet est construit dans une approche holistique cohérente avec les besoins des groupes cibles/bénéficiaires tendant à mettre en place un cadre légal sûr et porteur des droits des femmes et défenseures des droits humains et à faciliter et dynamiser le rôle des défenseuses des droits humains dans la promotion et la protection des droits humains, tout en mettant l’accent sur le renforcement de la résilience des défenseuses des droits humains par le développement d’AGR pour leur assurer des revenus monétaires.  Enfin, les indicateurs du cadre logique au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents et les indicateurs de projet, « SMART », c’est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le temps. |
| **Cohérence du projet** | **Le projet est indiscutablement cohérent, car des efforts ont été faits pour mettre en place des formes de synergie avec d’autres entités et pour le rendre compatible avec d’autres projets**  Le projet a été conçu selon une approche basée sur une approche conjointe et participative impliquant les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que la Direction Générale de une approche basée sur l’étroite collaboration avec les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que la Direction Générale de la Promotion du Genre (DGPG), la CNDHLF, la Division genre de l’ANE, la Section genre de la MINUSCA, le Programme WEE & EVAW de l’ONU-Femmes, etc. Sa mise en œuvre a impliqué, outre la DGPG, la Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) et la Division genre de l’ANE, les autorités locales et les OSC activistes des droits humains avec pour objectif de créer une synergie d’action et des conditions d’une meilleure appropriation nationale et locale du projet.  Toutefois, activités du projet ont été réalisées sur le terrain par les 6 OSC partenaires (OJLD, CPDE, MEFP, DOC, FFPCA, ROSCA-GD) comme des sous-projets différents, de sorte qu’il était difficile de créer les conditions d’une synergie entre elles. Cette absence de coopération sur le terrain et de partage des expériences positives et les leçons apprises entre les OSC partenaires obère quelque peu la cohérence d’ensemble du projet.  Le projet est compatible avec d’autres interventions similaires mises en œuvre par le Gouvernement, le PNUD, ASF, les PTF ou les acteurs humanitaires (nationaux et internationaux). C’est le cas des projets PBF exécutés par le PNUD et l’ONU-Femmes en 2018-2020 et en 2019-2021, par les ONG OXFAM, AFJC et URU en 2020-2021 et par l’ONU-Femmes et le FAO en 2019-2021. C’est le cas également du projet PNUD-PBF2 et du projet ASF d’accès à la justice des femmes et des mineurs réalisé financé dont l’exécution est annoncée. |
| **Efficacité du projet** | **Globalement, l’efficacité du projet est jugée satisfaisante avec ses résultats intéressants obtenus et dont les taux de réalisation pour certains dépassent le niveau attendu.**  Les résultats obtenus de la mise en œuvre du projet sont satisfaisants. Au 12 août 2022, neuf (9) résultats spécifiques attendus de son exécution repris dans le cadre logique sur un total de dix-sept (17) résultats spécifiques attendus, soit environ 53%, ont été réalisés à un taux supérieur ou égal à 100%, tandis qu’un autre résultat spécifique attendu (développer 500 AGR afin de renforcer le poids socio-économique des femmes activistes) l’a été à 72% (360 AGR sur 500 prévues ont été financées à Bouar).  Parmi les principaux résultats qui ont été atteints, on peut citer : (i) le renforcement du cadre légal de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains ; (ii) la mise en place de mécanismes d’alerte et de protection des défenseuses de droits de femmes au niveau communautaire, avec la mise en place et/ou le renforcement des réseaux de défenseuses au niveau communautaire, et (iii) la documentation de la situation des défenseuses des droits humains ainsi que la promotion de leur contribution à la consolidation de la paix. Toutefois, les 360 femmes bénéficiaires des AGR n’ont pas bénéficié d’un suivi-accompagnement rapproché par l’OSC partenaire ni par les services techniques de l’Etat.  Le projet a connu des contraintes et difficultés qui ont impacté sa bonne marche : (i) le retard dans la production du rapport de monitoring sur la situation des défenseuses des droits humains, (ii) les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD et ASF et la lenteur induite dans la mise en œuvre des activités par certaines OSC partenaires du projet, (iii) les faiblesses structurelles des OSC partenaires (certains d’entre elles se sont montrées incapables de rédiger des rapports de suivi et des rapports d’activités de qualité répondant aux normes et canevas définis par le PNUD et ASF), et (iv) la situation d’insécurité dans certaines zones du projet et ses implications : le limitation d’accès l’équipe de gestion du projet et le report de certaines missions de suivi des activités sur le terrain.  En revanche, ces facteurs suivants ont facilité la mise en œuvre du projet et ses résultats : (i) le fort engagement des parties prenantes notamment les ministères sectoriels (promotion de la femme et justice) et (ii) la signature des conventions de partenariat avec les OSC sélectionnées pour la mise en œuvre des activités du projet. |
| **Efficience du projet** | **L’efficience de l’exécution des résultats du projet est modérément satisfaisante.**  Si l’on se réfère au rapport financier final 2023 du projet, les coûts du personnel représentent 18% du montant total des dépenses du projet. Mais si l’on tient compte du fait que l’équipe du projet s’est parallèlement investie dans la mise en œuvre d’autres projets et que des ressources autres que celles du projet PBF1 ont été affectées à la gestion du projet, le taux de frais de gestion n’excéderait pas 10%.  Sur le budget initial de 1,500,000 USD prévu pour la mise en œuvre du projet, 1,359,391.03 USD ont été effectivement dépensés (soit un taux d’exécution financière globale de 90.63%). Le bilan des activités réalisées en 2021 et 2022, lui, fait ressortir un taux de réalisation (ou taux d’exécution physique) de 100%[[28]](#footnote-28). L’indice d’efficience (taux de réalisation physique/taux de réalisation financière) du projet est par conséquent de 1.1.  Deux facteurs au moins ont impacté négativement l’efficience du projet : les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD et ASF et le niveau élevé des frais de gestion du projet et notamment des charges de personnel. En revanche, la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD et ASF et le fait que les équipes de gestion du projet aient été logées dans les locaux du PNUD et de la Coordination ASF RCA ont influé positivement sur l’efficience du projet. |
| **Durabilité du projet** | **La durabilité des résultats du projet est engagée, mais elle est menacée par de nombreux risques (risques financiers, risques sociaux ou politiques, risques liés aux cadres légaux, aux politiques et aux structures et processus de gouvernance, risque environnemental).**  Plusieurs hypothèses permettent d’affirmer que certains résultats du projet vont perdurer : (i) l’ancrage national et local du projet qui responsabilise à la fois la partie nationale et les autorités administratives et locales, (ii) le renforcement des capacités des membres de la CNDHLF en monitoring approprié des violations des droits des femmes activistes et défenseuses des droits humains et de 326 activistes dont 23 hommes et 303 femmes défenseuses en vue de la dénonciation des cas de violation de droits humains, (iii) l’appui à l’élaboration du rapport de monitoring des violations contre les défenseuses des droits humains, (iv) la formation des 6 OSC partenaires en reporting et partant le renforcement de leurs capacités opérationnelles de mise en œuvre d’activités communautaires, (v) la formation et la sensibilisation de 1195 autorités administratives et communales sur des problématiques liés à la protection des droits humains, (vi) l’appui à 6 groupements de femmes comprenant 360 personnes pour développer des AGR, (vii) la formation des équipes des OSC partenaires en reporting, la création de 4 réseaux des femmes défenseuses des droits humains, (vi) le fait que le nouveau projet PBF2 s’inscrit dans la consolidation des résultats du PBF1, etc.  Toutefois, il existe de nombreux risques pouvant menacer les bénéfices du projet : (i) les risques financiers (les réseaux de défenseuses des droits humains mis en place par le projet ne disposent pas des ressources propres pour poursuivre les actions afin de pérenniser les acquis du projet), (ii) les risques sociaux ou politiques (notamment l’insécurité dans les zones du projet et le Référendum constitutionnel prévu au mois de juillet 2023 qui pourraient être source d’instabilité, la mauvaise gestion des réseaux des défenseuses des droits humains qui pourrait entrainer des tensions entre les membres des associations), (iii) les risques liés aux cadres légaux, aux politiques et aux structures et processus de gouvernance (si le projet de loi relatif à la protection des défenseurs des droits humains n’est pas adopté par l’Assemblée Nationale, cela constitue une menace pour la durabilité des réseaux mis en place), et (iv) le risque environnemental (par exemple certaines AGR exécutées dans la ville de Bouar telle que le maraîchage peut-être générateur de pollutions diverses néfastes à son environnement). |
| **Effets catalytiques** | **Il est incontestable que le projet a été catalyseur sur le plan financier.**  Les résultats des entretiens avec les agences récipiendaires (PNUD & ASF) et les partenaires nationaux montrent que la mise en œuvre du projet était catalytique du point de vue financier car le soutien financier non PBF supplémentaire des USA a été obtenu par le projet pour un montant de 400 000 USD.  Le projet dans sa mise en œuvre a pu engendrer d’autres financements catalytiques : exemple de 500,000 euros mobilisés par ASF auprès de l’Union Européenne pour financer le nouveau projet « Promouvoir les garanties procédurales et l’accès à la justice des femmes centrafricaines en résorbant les inégalités de genre » en partenariat avec les OSC féminines et la mobilisation par le PNUD des fonds du PBF à hauteur de 2,000,000 USD pour financer le projet PBF2 « Soutien et renforcement des réseaux des défenseurs des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en RCA ». Ces deux nouveaux projets tirent les leçons de la mise en œuvre du projet PBF1 et vont servir, entre autres, à renforcer ses acquis en termes d’accès des femmes à la justice et de renforcement institutionnel des réseaux des femmes défenseuses des droits humains mis en place.  La mise en œuvre du projet a produit aussi des effets catalytiques non financiers qui méritent d’être signalés. A titre d’illustration, le soutien financier non PBF supplémentaire obtenu des USA par le projet, soit 400 000 USD, a permis de mettre en œuvre une série d’interventions de renforcement des capacités (éducation civique/des électeurs, renforcement des compétences en matière de plaidoyer) pour les femmes et les personnes vivant avec un handicap, en vue d'assurer leur participation effective au processus électoral et particulièrement pour les élections locales. Le projet a également a créé un pont de collaboration entre le Forum des Femmes Parlementaires (FFP) et la CVJRR qui a été bénéfique lors de la discussion de la loi financière pour que des fonds nécessaires soient alloués à la prise en charge des victimes de conflits et spécialement des femmes et des filles. Ces deux institutions qui n’avaient pas l’habitude de travailler ensemble le font maintenant grâce au projet PBF1. |
| **Sensibilité aux conflits** | **Le projet avait une approche explicite de la sensibilité aux conflits et a contribué à la médiation ou la résolution de nombreux cas de conflits et de violations des droits humains.**  Le projet avait une approche explicite de la sensibilité aux conflits et a contribué à la médiation et la résolution de nombreux cas de conflits communautaires (confits fonciers, conflits de voisinage, conflits de chefferie de quartier, etc.) et de violations des droits humains et plus particulièrement les violation des droits des femmes et des cas de violences et de rejet des femmes défenseuses par les leaders communautaires ou les membres des forces de défense et de sécurité. Dans certains cas, les médiations des défenseurs et défenseuses des droits humains ont été sanctionnées par des arrangements informels à l’amiable ou formalisées par des accords de paix ou de conciliation entre les parties impliquées et des autorités religieuses, des chefs de quartiers ou des autorités politiques et administratives et politiques. En outre, le projet a pris l’initiative de mener des actions de plaidoyer des femmes activistes sur les mécanismes de justice transitionnelle et la consolidation de la paix y compris à l’endroit des membres de la CVJRR et partant d’appuyer les efforts de réconciliation de la CJVRR.  Le projet a été à l'origine d'impacts négatifs involontaires. Les défenseurs et défenseuses des droits humains rencontrés à Berberati ont cité des cas de violations sexuelles qu’ils avaient dénoncés auprès des services de police ou de gendarmerie. Certains bourreaux n’auraient jamais été inquiétés et se seraient même vengés en agressant verbalement ou physiquement ceux qui les avaient dénoncés. D’autres bourreaux auraient été traduits en justice, mais compte tenu des lourdeurs administratives du système judiciaire, des procédures et des coûts liés à ces procédures et des difficultés d’exécution des décisions de justice, certaines victimes avaient préféré abandonner ou opter pour une solution à l’amiable. Certains défenseurs et défenseuses des droits humains n'ont malheureusement pas les capacités cérébrales pour affronter la frustration et dès lors préfèrent quitter le réseau. |
| **Sensibilité à la dimension genre** | **Le projet est un bon exemple de marqueur 3, car l’égalité entre les sexes est l’objectif principal de l’existence du projet.**  Le projet a été conçu uniquement pour les femmes et donc sensible au genre. Pratiquement tous les indicateurs du cadre logique du projet font référence aux femmes et celles-ci ont été les bénéficiaires directs des activités du projet. Par ailleurs, d’après l’examen du budget exécuté tout en déduisant le budget alloué à S&E, les activités dédiées à l’égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes ont été évaluées à 1,388,645.10 USD sur une prévision de 1,500,000 USD, représentant 92,57% du budget global du projet.  La question des droits humains est adressée surtout dans le choix des bénéficiaires du projet sans distinction de sexe, d’ethnie et de religion. Aucune considération d’ordre ethnique et religieux n’a été dénoncée durant la l’évaluation par les bénéficiaires. En effet, les communautés musulmanes, chrétiennes, les minorités (pygmées à Nola) représentent environ 30% des bénéficiaires du projet. On constate un brassage ethnique et religieux dans les différentes associations appartenant au 4 réseaux des femmes défenseuses des droits humains mis en place. Cependant, la mission de l’évaluation constate que les indicateurs du cadre logique sont ventilés par sexe, mais ils ne précisent pas comment les groupes marginalisés (personnes déplacées, personnes vivant avec un handicap, groupes minoritaires, etc.) ont été prises en compte dans le projet. |
| **Tolérance au risque et innovation** | **Le projet a été qualifié de "à haut risque". Toutefois, les risques anticipés ne sont pas survenus ou ont été atténués de manière adéquate.**  En raison du contexte politico-sécuritaire de la RCA, les différents risques potentiels initialement identifiés dans le Document de projet étaient : (i) la violence renouvelée dans les zones du projet empêchant la mise en œuvre des activités, (ii) la non-acceptation des élections 2020/2021 et la remise en cause la signature de l’APPR, (iii) le manque de volonté politique et résistance au changement du fait des blocages créés par la culture et les traditions, (iv) le manque de capacité des organisations locales dans la promotion la perception des droits humains, (v) la difficulté d’accès au mécanisme d’alerte précoce, (vi) l’aggravation de la crise du Covid-19, et (vii) le risque potentiel pour la cohésion sociale du fait de la promotion des droits des femmes. A la date de l’évaluation, ces risques ne sont pas survenus ou ont été atténués de manière adéquate. |

# ENSEIGNEMENTS TIRES, BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS

* 1. Enseignements tirés

Les principaux enseignements tirés du projet sont les suivantes :

1. L’accompagnement des services techniques déconcentrés de l’Etat (agriculture, élevage, affaires sociales, action humanitaire, etc.), avant, pendant et après la mise en œuvre des AGR de résilience des femmes défenseuses est une condition sine qua non de leur efficacité et leur pérennité, car on ne peut pas comprendre les résultats décevants du développement des AGR à Bouar sans prendre en compte le défaut de suivi-accompagnement rapproché des bénéficiaires.
2. On ne peut pas non plus comprendre les retards dans l’exécution des activités du projet et dans le déblocage des fonds par le PNUD et ASF sans prendre en compte les faiblesses structurelles des OSC partenaires notamment leur incapacité à rédiger des rapports de suivi et des rapports d’activités de qualité.
   1. Bonnes pratiques

Au titre des bonnes pratiques observées dans la conception et la mise en œuvre du projet, on peut citer :

* + - 1. La réalisation de l’étude de référence devant fournir les indicateurs de base pour le projet a été considérée comme une bonne pratique car les projets antérieurs exécutés par la plupart des partenaires au développement (y compris le PNUD) n’y prêtaient attention.
      2. La réalisation de l’enquête de perception et de satisfaction des bénéficiaires directs et indirects du projet a permis de mesurer le niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport à la mise en œuvre du projet. Cette initiative devra être servi d’exemple pour d’autres interventions futures car elle permet de mesurer si un changement a été observé du point de vue des bénéficiaires.
      3. L’élaboration du projet et, dans une moindre mesure, sa mise en œuvre selon une approche inclusive et participative par l’implication réelle et forte des différentes catégories d’acteurs concernés au niveau national et local.
      4. La tenue régulière de réunions mensuelles de suivi techniques entre les deux récipiendaires (PNUD et ASF) pour s'assurer d’une bonne planification conjointe et d’un bon suivi des progrès dans la mise en œuvre du projet.
      5. La signature de conventions formelles entre le projet et les 6 OSC partenaires (OJLD, CPDE, MEFP, DOC, FFPCA, ROSCA-GD) pour la mise en œuvre des activités.
      6. L’adaptation de la stratégie d’intervention du projet aux réalités du terrain et à l’évolution du contexte (les faiblesses des OSC partenaires, l’insécurité dans les zones du projet) en formant les OSC partenaires en reporting et en suspendant la réalisation de certaines activités ou en reportant la réalisation d’autres activités ;
      7. La mise sur pied des réseaux des femmes défenseuses des droits humains.
  1. Recommandations

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **No** | **Recommandations** | **Type de recommandations** | **Adressée à :** |
| 01 | Pour les interventions futures, y compris le nouveau projet PBF « Soutien et renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en République Centrafricaine » et le nouveau projet ASF « Promouvoir les garanties procédurales et l’accès à la justice des femmes centrafricaines en résorbant les inégalités de genre », toujours réaliser une enquête de perception et de satisfaction des bénéficiaires directs et indirects du projet, car cela permet de mesurer le niveau de leur satisfaction par rapport à la mise en œuvre du projet. | a. Priorité : haute  b. Ressources : faibles  c. Timeframe : court terme | PBF  PNUD  ASF |
| 02 | Poursuivre le plaidoyer auprès du Gouvernement et de l’Assemblée Nationale en vue de l’adoption rapide de la loi relative à la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains. | a. Priorité : haute  b. Ressources : faibles  c. Timeframe : court terme | Ministère de la Promotion de la Femme  PNUD  ASF |
| 03 | S’il est prévu de développer des AGR dans le cadre du nouveau projet PBF « Soutien et renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en République Centrafricaine », il est important de : (i) sélectionner des OSC partenaires ayant une expérience et une expertise prouvées dans la mise en œuvre d’AGR et le suivi des bénéficiaires, (ii) mettre systématiquement les associations/groupements bénéficiaires des AGR en relation avec les institutions de microfinance notamment les associations villageoises d’épargne-crédit, car ils peuvent profiter de ces relations pour accéder à leurs ressources, et (iii) impliquer les services techniques de l’Etat (agriculture, élevage, affaires sociales, etc.) dans le suivi-accompagnement des bénéficiaires. | a. Priorité : haute  b. Ressources : élevées  c. Timeframe: court terme | PNUD  Comité de pilotage et  équipe de gestion du nouveau projet PBF |
| 04 | Renforcer la fonctionnalité des réseaux des femmes défenseuses en appuyant leur formalisation et en élaborant une stratégie de mobilisation de ressources impliquant et mettant à contribution tous les partenaires qui interviennent dans les zones cibles. Une telle option réduira la dépendance des réseaux à l’intervention du projet et contribuera à faire d’eux, des cadres de référence de toutes les interventions dans le domaine de la protection des droits humains. | a. Priorité : haute  b. Ressources : faibles  c. Timeframe : court terme | PNUD  Comité de pilotage et  équipe de gestion du nouveau projet PBF |
| 05 | A terme, appuyer la mise en place d’une Plateforme Nationale des Réseaux des Défenseurs et défenseuses des Droits Humains, par le regroupement des réseaux représentatifs des femmes défenseuses au niveau national, avec une représentation dans les préfectures pour renforcer davantage leur capacité de plaidoyer. | a. Priorité : haute  b. Ressources : faibles  c. Timeframe : moyen terme | PNUD  Comité de pilotage et  équipe de gestion du nouveau projet PBF |

# ANNEXES

## Annexe 1 : Termes de référence de l’évaluation

undp3

**TERMES DE REFERENCE**

pour le recrutement Un (e) Consultant (e) international (e) et Un (e) Consultant (e) national (e) en charge de l’évaluation du Projet « **Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix** »

Réf : IC/06/GENRE/2023 **Date : 04/04/2022**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pays** | **:** | République Centrafricaine |
| **Titre du poste** | **:** | Un (e) Consultant (e) international (e) et Un (e) Consultant (e) national (e) en charge de l’évaluation du Projet « **Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix** » |
| **Lieu d’affectation** | **:** | Bangui |
| **Type de contrat** | **:** | Contrat individuel |
| **Durée de la mission** | **:** | 30 jours de travail effectifs |
| **Projet** | **:** | Projet « **Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix** |

**Date de début de la mission : 01 Mai 2023**

Les Termes de Références (TDR) complets sont à télécharger sur le site le [http://procurementnotices.undp.org/](about:blank) ou à retirer au bureau du PNUD à Bangui/République Centrafricaine. Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leurs offres (techniques & financières) via la plateforme QUANTUM au plus tard le **18 Avril 2023, à 16 h 00,** heures de Bangui, en indiquant la référence **IC/06/GENRE/2023** (si cette référence n’est pas indiquée en objet de votre mail, votre offre ne peut être considérée). Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit ou par email à l’adresse suivante : procurement.cf@undp.org. L’unité compétente répondra par écrit ou par e-mail, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires sans mentionner l’auteur de la question.

1. **CONTEXTE**

En RCA, les violences basées sur le genre (VBG) constituent les violations des droits humains les plus répandues envers les femmes et jeunes filles. Les femmes activistes qui œuvrent à la promotion des droits humains sont également victimes de violences et de rejet de la société en raison de leur engagement.

Pour répondre à ceci, avec l’appui financier du Fonds de Consolidation pour la Paix (PBF) du Secrétaire Général des Nations Unies, **le PNUD et Avocats Sans Frontières (ASF)** ont mis en œuvre le projet « **Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix » de février 2021 à août 2022,** visant à i) créer un environnement sûr et porteur pour les droits des femmes et des défenseuses des droits humains et ii) à faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix.

De manière spécifique le projet a prévu de i) renforcer le cadre légal de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains pour qu’il soit sensible au genre[[29]](#footnote-29) et ii) faciliter l’accès aux mécanismes d’alerte pour dénoncer les violations à l’endroit des défenseuses des droits des femmes Par ailleurs, il est prévu de iii) documenter la situation des défenseuses des droits humains et à mettre en lumière leur rôle dans promotion des droits humains et la consolidation de la paix

L’appui aux institutions nationales notamment la Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF), aux OSC-activistes et aux acteurs communautaires devait permettre de reconnaître et renforcer la place importante et légitime que jouent les femmes défenseuses des droits humains dans la promotion et la protection des droits humains.

L’évaluation finale permettra de mesurer le degré d’atteinte des objectifs du projet et son impact sur la vie des bénéficiaires tout en prenant en compte les actions entreprises par l’autre récipiendaire des fonds qui est **Avocats Sans Frontières (ASF).**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INFORMATIONS SUR LE PROJET/LA REALISATION** | |
| **Titre du projet/de la réalisation** | « **Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix** » | |
| **Effet du CPD** | D’ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les organisations de la société civile promeuvent la paix, la sécurité, la réconciliation et les droits de l’homme et y contribuent. | |
| **Produit du CPD** | Produit 1.2 : participation accrue des femmes aux processus de prise de décisions aux niveaux national et local | |
| **Produits et résultats institutionnel** | **Résultats attendus :**  Le projet contribuera à la réalisation des effets du PNUD, du plan stratégique du PNUD et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA). Il contribuera aussi à l’atteinte de l’agenda 2030 pour les ODD ainsi qu’à la résolution 1325 | |
| **Pays** | République  Centrafricaine |  |
| **Régions** | RBA | |
| **Date de signature du document de projet** | Février 2021 | |
| **Dates du projet** | **Démarrage** | **Fin prévue Extension** |
| 15 février 2021 | 12 août 2022 |
| **Budget du projet** | 1 500 000 USD | |
| **Source de financement** | PBF | |
| **Dépenses engagées à la date de l’évaluation** | Environ 1 200 000 USD | |
| **Agence d’exécution[[30]](#footnote-30)** | PNUD et Avocats Sans Frontières (ASF) | |

1. OBJET ET PORTEE DE LA MISSION D’EVALUATION

Il s’agit d’une évaluation de projet inscrite dans le plan d’évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle couvrira la période allant du 15 février 2021 au 15 novembre 2022.

En plus de la conformité à la politique de l’organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l’objectif principal de la présente évaluation est d’accroître la redevabilité et l’apprentissage au sein du bureau et de l’organisation.

Cette évaluation de projet est l'occasion d'évaluer les réalisations du projet « défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix » de manière inclusive et de déterminer sa valeur ajoutée globale à la consolidation de la paix en RCA, dans les domaines de promotion et défense des droits des défenseuses des droits humains. En évaluant la mesure dans laquelle le projet a atteint les objectifs et les résultats escomptés en matière de consolidation de la paix, l'évaluation permettra de tirer des enseignements clés sur les approches et les pratiques opérationnelles réussies en matière de consolidation de la paix, et de mettre en évidence les domaines dans lesquels le projet a été moins efficace que prévu. En ce sens, l'évaluation de ce projet concerne aussi bien la responsabilité que l'apprentissage.

Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes du Programme (PNUD, Gouvernement, et les partenaires financiers) à des fins de prise de décisions en ce qui concerne les futures interventions. L’évaluation se fera avec l’implication de toutes les parties prenantes du projet, notamment les autorités administratives locales, les services techniques bénéficiaires et les autres acteurs sur le terrain. A cet effet, des missions seront organisées à l’intérieur du pays.

L’évaluation permettra entre autres de :

* Evaluer la performance globale du projet au regard des objectifs assignés et des résultats escomptés (effet et produit) selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, cohérence, catalytique, sensibilité au genre et au conflit, tolérance et innovation ;
* Évaluer la pertinence et l'adéquation du projet en termes de : 1) la prise en compte des principaux moteurs de conflit et des questions les plus pertinentes en matière de consolidation de la paix ; 2) l'alignement sur la politique nationale de consolidation de la paix et les priorités nationales du pays ; 3) la question de savoir si le projet a capitalisé sur la valeur ajoutée de l'ONU dans le pays ; et 4) la mesure dans laquelle le projet a abordé des questions transversales telles que le conflit et la sensibilité au genre dans le pays ;
* Évaluer dans quelle mesure le projet a contribué concrètement à la réduction d'un facteur de conflit dans le pays. L'évaluation peut déterminer si le projet a permis de faire avancer la réalisation des ODD, et en particulier de l'ODD 5 et 16 ;
* Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, son caractère institutionnel et son impact sur l'environnement. Ainsi que ses systèmes de gestion et l'optimisation des ressources ;
* Evaluer si le soutien fourni par le PBF a promu l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (WPS), a permis de mettre un accent spécifique sur la participation des femmes dans les processus de consolidation de la paix, et s'il était responsable de l'égalité des sexes ;
* Évaluer si le projet a été mis en œuvre selon une approche sensible aux conflits ;
* Documenter les bonnes pratiques, les innovations et les leçons tirées du projet ;
* Fournir des recommandations concrètes pour la programmation future

**Critères d’évaluation et questions indicatives clés**

De manière spécifique, cette évaluation de projet doit répondre aux questions suivantes, sans se limiter à ces dernières :

**i)Pertinence**

* Le projet était-il pertinent pour traiter les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ? S'il y a eu des changements contextuels importants, les objectifs et l'approche du projet sont-ils restés pertinents ?
* Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs visant à créer un environnement sûr et porteur pour les droits des femmes et des défenseuses des droits humains et à faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains au moment de la conception du projet ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?
* Le projet était-il pertinent par rapport aux besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires, notamment des défenseuses des droits humains ? Ont-ils été consultés pendant la conception et la mise en œuvre du projet ?
* La théorie du changement du projet articule-t-elle clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet a été adoptée ? est censé produire le changement souhaité ?

**ii) Efficience**

* Quelle a été l'efficacité de la dotation globale en personnel, de la planification et de la coordination au sein du projet (y compris entre le PNUD et ASF et avec les parties prenantes) ? Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés en temps voulu ?
* Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet, y la sélection des partenaires, a-t-elle été efficace et réussie ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé des données pour contrôler les résultats ? Dans quelle mesure les données actualisées ont-elles été utilisées efficacement pour gérer le projet ?
* Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, les parties prenantes et les bénéficiaires du projet sur ses progrès ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il assuré des synergies au sein des différents programmes des agences de l'ONU et d'autres organisations de mise en œuvre et donateurs ayant le même portefeuille ?

**iii) Efficacité**

* Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs prévus et contribué à la réalisation des objectifs du projet ? La vision stratégique a-t-elle intégré de manière substantielle le genre et soutenu une consolidation de la paix sensible au genre ?
* Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?
* Le système de suivi du projet a-t-il permis de recueillir des données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ?

**iv) Durabilité**

* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, les programmes législatifs et les politiques nationales ?
* La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie appropriée de durabilité et de sortie (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir les changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
* Quel est le degré d'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats du soutien du projet et à poursuivre les initiatives, en particulier la participation des femmes aux processus décisionnels, la promotion et défense des droits des défenseuses des droits humains soutenues par le projet PBF ?

**v) Cohérence :**

* Dans quelle mesure le projet a-t-il complété le travail entre différentes entités, notamment avec d'autres acteurs des Nations Unies te aussi des interventions des bailleurs multilatéraux, les politiques des partenaires (administration et société civile), et éventuellement les organisations non gouvernementales.?
* Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

Les critères d'évaluation supplémentaires suivants, vont également être évalués :

**vi) Effet catalytique :**

* Le projet a-t-il été catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?
* Les fonds du projet ont-ils été utilisés pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou ont-ils contribué à la création des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

**vii) Sensibilité aux conflits**

* Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
* Les capacités internes des RUNO et des NUNO étaient-elles adéquates pour assurer une approche permanente sensible aux conflits ?
* Le projet a-t-il été à l'origine d'impacts négatifs involontaires ?
* A-t-on mis en place un processus continu de surveillance du contexte et un système de surveillance permettant de contrôler les impacts non intentionnels ?

**viii) Sensibilité à la dimension de genre**

* Le projet a-t-il pris en compte les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons lors de sa conception (y compris dans l'analyse des conflits, les déclarations de résultats et les cadres de résultats) et de sa mise en œuvre ?
* Les engagements pris dans la proposition de projet en faveur d'une consolidation de la paix sensible au genre, notamment en ce qui concerne le budget, ont-ils été respectés tout au long de la mise en œuvre ?

**ix) Tolérance au risque et l'innovation :**

* Si le projet a été qualifié de "à haut risque", les risques ont-ils été surveillés et atténués de manière adéquate ?
* Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Peut-on en tirer des enseignements pour des approches similaires ailleurs ?

**II METHODOLOGIE**

L’approche méthodologique décrite dans cette section, loin d’être figée reste susceptible d’amendements. La méthodologie finale devra émerger d’une concertation entre l’équipe du Programme du PNUD et le Gouvernement (notamment le Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l’Enfant). Elle devra tenir compte des indications contenues dans le Manuel de Planification, du Suivi et de l’Évaluation axés sur les Résultats du Développement.

L'évaluation utilisera une approche participative dans laquelle les discussions avec les principales parties prenantes et les enquêtes auprès d'elles fourniront/vérifieront la substance des résultats. Les propositions soumises par les consultants potentiels doivent présenter une approche mixte de la collecte et de l'analyse des données, en indiquant clairement comment les différentes formes de preuves seront utilisées les unes par rapport aux autres pour trianguler les informations recueillies.

D’une manière globale, la méthodologie devra comporter :

1. Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet (Documents de projet, PTA, budgets, comptes-rendus de réunions, rapports de suivi, rapports de missions, comptes rendus des revues, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d’autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques et de renforcement des capacités, etc.).
2. Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurées avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes des programmes et du projet, les Ministères partenaires, les bailleurs de fonds, les ONG partenaires, les représentants des jeunes bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus d’opérationnalisation du projet.
3. Une visite de terrain dans une ou deux localités des zones d’interventions et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
4. Examen et analyse des données provenant du suivi ou d’autres sources ou autres méthodes d’analyse ;
5. Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d’observation, les discussions de groupe, etc.

L’approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l’évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l’objet de discussions poussées et d’un accord entre les parties prenantes et l’évaluateur.

Une réunion de démarrage sera organisée avec les parties prenantes (Comité de relecture) afin de clarifier les attentes autour de l’évaluation.

**III Produits de l’évaluation (livrables)**

Les produits attendus de cette évaluation sont les suivantes :

* Rapport de démarrage (10-15 pages maximum) : Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les deux entités de mise en œuvre du projet (PNUD et ASF) et à l’issue de l’examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l’évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).

Le rapport de démarrage doit comprendre les éléments clés suivants : approche globale et méthodologie ; principaux axes d'enquête, reliant les questions d'évaluation affinées aux instruments de collecte de données ; instruments et mécanismes de collecte de données ; proposition de liste de personnes à interviewer ; un plan de travail et des échéances à convenir avec les points focaux PBF concernés

* Rapport provisoire de l’évaluation (30-40 pages maximum) : Ce document fera l’objet de présentation et de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu.
* Rapport final d’évaluation : La première version du rapport final sera partagée avec un groupe de référence de l'évaluation composé de représentants de tous les bénéficiaires directs du fonds et du PBF/PBSO (au minimum), afin de recueillir leurs commentaires. La version finale acceptée du rapport reflétera les commentaires du groupe de référence. Le rapport final devra être approuvé par le gestionnaire d'évaluation et le PBSO.

**IV Profil des consultants**

La Mission sera conduite par **un Consultant international** n’ayant jamais travaillé avec le projet. Il sera appuyé par un **Consultant national.**

Le consultant international doit avoir une forte expérience dans la conduite d’évaluations de projets et programme, particulièrement dans le contexte de pays en crise ou en situation de post-conflit, ainsi que dans la rédaction de rapports d’évaluation. Il aura la responsabilité de l’organisation du travail, de la production et de la qualité des livrables de la consultation.

Plus spécifiquement, le consultant international aura le profil minimal suivant :

* **Éducation** :
  + Master en genre, droit, sciences économiques et sociales ou toute autre discipline pertinente ;
* **Expériences** :
* Au moins 7 ans d’expérience dans les domaines de l’évaluation des politiques ou programmes pour l’égalité des genres et la promotion des droits humains, de mise en œuvre et /ou suivi et évaluation des programmes de développement en RCA, y compris sur les questions Femmes, paix et sécurité et autonomisation économique des femmes.
* Expérience dans l’élaboration, la gestion et/ou l’évaluation de programmes similaires relatif à la consolidation de la paix dans les pays en crise ou post-crise ;
* Avoir un minimum de 3 missions d’évaluation similaires ;
* Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d’évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du Système des nations Unies et du PBF en particulier en matière de consolidation de la paix ;
* Avoir d’excellentes capacités d’analyse et de rédaction ;
* Avoir une bonne connaissance du contexte d’un pays en crise ou en situation de post-crise, et particulièrement celui de la Centrafrique, sera considérée comme un avantage ;

Le Consultant national aura le profil minimal suivant :

* **Éducation** :
* Licence ou équivalent en genre, droit, sciences économiques et sociales ou toute autre discipline pertinente ;
* **Expériences** :
* Au moins 5 ans d’expérience dans les domaines de l’évaluation des politiques ou programmes pour l’égalité des genres et la promotion des droits humains, de mise en œuvre et /ou suivi et évaluation des programmes de développement en RCA, y compris sur les questions Femmes, paix et sécurité et autonomisation économique des femmes.
* Expérience dans l’élaboration, la gestion et/ou l’évaluation de programmes similaires relatif à la consolidation de la paix dans les pays en crise ou post-crise ;
* Avoir un minimum de 2 missions d’évaluation similaires ;
* Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d’évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du Système des nations Unies et du PBF en particulier en matière de consolidation de la paix ;
* Avoir d’excellentes capacités d’analyse et de rédaction ;
* Avoir une bonne connaissance du contexte d’un pays en crise ou en situation de post-crise, et particulièrement celui de la Centrafrique, sera considérée comme un avantage ;
* **Langues requises** :
* Parler et écrire couramment le français.
* La connaissance du Sango sera un atout

**V. Déontologie de l’évaluation**

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE accessible sur le site [http://www.uneval.org/document/detail/102.](about:blank) Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

**VI. Modalités d’exécution et rôles et responsabilités associées à l’évaluation**

Le responsable de cette évaluation est le Représentant Résident du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d’évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l’indépendance de l’évaluation. Un Comité de relecture composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission en collaboration avec le Secrétariat PBF à Bangui.

Pour faciliter le processus d’évaluation, l’équipe de projet va aider à connecter le consultant avec les bénéficiaires, la cellule de coordination du programme conjoint, le Comité technique du projet et les principales parties prenantes. Pendant l’évaluation, l’équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par le consultant et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

**a) Représentant Résident Adjoint au Programme nomme le responsable de l’évaluation ;**

* Garantit l’indépendance de l’exercice d’évaluation et en vérifie la qualité.

**b) Chargé de programme**

* Met en place le Comité de relecture de l’évaluation avec les partenaires du projet si nécessaire ;
* Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l’évaluation et au Comité de relecture concernant les détails et le champ des termes de référence de l’évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;
* Vérifie et garantit l’indépendance des évaluations.

**c) Spécialiste du suivi et de l’évaluation (S&E)**

* Participe à toutes les étapes du processus d’évaluation ;
* Garantit l’indépendance de l’évaluation ;
* Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d’évaluation ;
* Fournit tous les documents de référence à l’évaluateur ;
* En concertation avec les autres parties prenantes, il examine et valide les différents livrables de l’évaluation.

**d) Comité de relecture**

* Veille à ce que les normes en matière d’évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l’indépendance ;
* S’assure de la qualité et de la pertinence des analyses et conclusions de l’évaluation ;
* Valide tous les livrables de l’évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

**e) Partenaires de mise en œuvre (PNUD, ASF et les OSC)**

* Fournissent tous les documents et informations nécessaires à l’évaluateur ;
* Participent à l’assurance qualité des livrables de l’évaluation ; - Participent au Comité de relecture de l’évaluation.

**f) L’équipe du projet**

* Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l’évaluation,
* Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l’évaluation.

**g) Evaluateur**

* S’acquitte des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;
* Prépare un rapport de démarrage de l’évaluation, comprenant une matrice d’évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;
* Prépare les rapports et informent le responsable de l’évaluation, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l’avancement et des principales constatations et recommandations ;
* Finalise l’évaluation, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d’évaluation.

**III.Calendrier du processus d’évaluation et modalité de paiements**

**A Calendrier de l’évaluation**

La consultation se déroulera sur une période de 30 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Principales activités** | **Nombre de jours estimé** | **Echéance de réalisation** | **Lieu** | **Responsable** |
|  | Réunion d’information avec le PNUD et ASF (responsables de Programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins) + OSC partenaires | - | Au démarrage de la mission | PNUD/Bangui | Responsable/ commanditaire de l’évaluation |
| 1 | Faire la revue documentaire | 2 | 2 jours après le démarrage de la mission | Bangui | Consultant |
| 2 | Rencontrer les parties prenantes (clarification des attentes) | 2 | 4 jours après le démarrage de la mission | Bangui | A organiser par l’équipe du projet |
| 3 | Rédiger et valider le rapport initial (rapport méthodologique) | 3 | 7 jours après le démarrage de la mission | Bangui | Consultant |
| 4 | Collecter les données/informations sur le terrain à Bangui | 3 | 10 jours après le démarrage de la mission | Bangui | Consultant, avec l’appui de l’équipe du projet |
| 3 | Visites de terrain | 9 | 19 jours après le démarrage de la mission | Bouar, Berberati | A organiser par l’équipe du projet |
| 5 | Analyser les données et rédiger le rapport provisoire | 7 | 26 jours après le démarrage de la mission | Bangui/A domicile | Consultant |
| 6 | Tenir la réunion de présentation et prise des commentaires | 2 | 28 jours après le démarrage de la mission | Bangui/A domicile | PNUD/Comité de relecture |
| 7 | Finalisation du rapport final d’évaluation | 2 | 30 jours après le démarrage de la mission | Bangui/A domicile | Consultant |
|  | **Total** | 30 |  |  |  |

**A.Modalité de paiements**

Les jalons pour les paiements se déclinement comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Délivrables** | **Délai (cumulé)**  **(jours calendaires)** | **%** | **Validation** |
| 1ère Tranche : Validation du rapport initial. | 7 jours | 30% | Le Spécialiste en S&E, Spécialiste Genre, Secrétariat PBF |
| 2ème Tranche : Remise du rapport provisoire. | 26 jours | 30% | Le Spécialiste en S&E, Spécialiste Genre Secrétariat PBF, comité de relecture |
| 3ème Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations. | 30 jours | 40% | Le Spécialiste en S&E, Spécialiste Genre Secrétariat PBF, comité de relecture |
| **TOTAL** |  | **100%** |  |

**III. Processus de soumission d’une offre et critères de sélection**

**A. L’offre technique**

L’offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d’évaluer le consultant sur la base de grille d’évaluation dans le paragraphe 10. A noter que la méthodologie proposée par le candidat retenu est susceptible d’amendements à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l’organisation en la matière pour être soumise à la validation du Comité de relecture.

**B. L’offre financière**

* Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et perdiem ;
* Le projet prendra en charge les déplacements liés à l’exécution de la mission, notamment les visites à organiser hors de la capitale Bangui ;
* La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 30 jours calendaire.

L’offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| L’offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total ainsi que l’échéancier de paiement en fonction des délivrables mesurables (qualitatifs et quantitatifs) – paiement en tranches ou après accomplissement du travail. Les paiements sont basés sur les produits spécifiés dans les TDR. Pour faciliter la comparaison des offres financières, l’offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (per-diem, jours de travail, etc.).  **Exemple de présentation de l’offre Financière (à titre indicatif)** | | | | | | |
|  | **Désignation** | **Unité** | **Nombre/qté** | **Prix unitaire** | **Montant** |  |
|  | Honoraire | Homme/jour |  |  |  |  |
| Frais de communication | FORFAIT |  |  |  |
| DSA (Frais de mission) |  |  |  |  |
| Transport missions terrains |  |  |  |  |
| Autre frais s’il y a (à préciser) notamment pour le consultant international |  |  |  |  |

**DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION**

1. Technique :

* Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR
* Formulaire P11 + CV - expériences similaires et trois références – contact mail et téléphone - Lettre de motivation

2. Offre financière \*

Offre financière détaillée et complète pour 30 jours calendaires détaillés comme suit :

* Honoraires journalier
* Détails des autres frais (Per diems, frais visa si applicable, communication etc.)

\* Marché à prix unitaire

La méthode d’évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué au consultant individuel ayant présenté l’offre évaluée comme étant : a) Conforme, et

b) ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière

“Conforme” peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection :

\*Points des critères techniques :70

\* Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d’au minimum 70 points lors de l’évaluation technique seront considérées éligibles pour l’évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disant (Fm) de la manière suivante : NF = 100 x Fm /F (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note

Globale = 0,7XNt + 0,3XNf. L’Offre sera adjugée à l’égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s’engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

**III. Critères de sélection**

Le consultant sera invité à soumettre leurs offres techniques et financières. L’évaluation des dossiers se fera sur la base de :

* La compréhension des TDR
* La méthodologie et le plan de travail
* La qualification et la compétence du personnel proposé (éducation, qualification, expérience générale, expérience spécifique etc.)

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Scores maximum (points)** |
| **1. La compréhension des TDR** | **10** |
| **2. Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposés avec les te** | **rmes de référence** |
| **Approche méthodologique** | **30** |
| * Clarté (sur 5 points) * Cohérence de l’approche (sur 25 points)   • **Plan de travail conforme à la méthodologie**   * Exhaustivité (sur 4 points) * Clarté (sur 2 points) * Cohérence (sur 4 points) | **10** |
| **3. Qualifications et compétences** |  |
| Qualifications et expériences générales   * ✓ Master en *en Genre, Droit, Sciences sociales ou toute autre discipline pertinente*. (Consultant international) * *Masters en Genre ou en Droit:……..…….10 points ;* * *Masters dans les autres domaines :…………………...8 points* * ✓ Licence en *en Genre, Droit, Sciences sociales ou toute autre discipline pertinente*. (Consultant national) * *Licence en Genre ou en Droit:……..…….10 points ;* * *Licence dans les autres domaines :…………………...8 points* | **10** |
| Expériences pertinentes pour la mission (7 ans pour consultant international et 5 ans pour consultant national)   * De 2 missions similaires …………………….…. 30 points * Plus de 3 missions similaires …………………… 40 points | **40** |
| **Total des points pour l’offre technique** | **100** |
| Le score minimum exigé pour se qualifier est | **70** |
| Score financier 30% | **30** |

**Annexes des TdR**

* **Cadre de résultats et théorie du changement de l’intervention.** Fournit de plus amples informations sur l’intervention à évaluer.
* **Principales parties prenantes et partenaires.** Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l’organisation dont elles dépendent et leur importance pour l’évaluation, ainsi que leurs coordonnées. Cette annexe peut également suggérer des sites à visiter.
* **Documents à consulter.** Une liste des documents et sites Internet importants et que doivent lire les évaluateurs au démarrage de l’évaluation et avant de finaliser la structure de l’évaluation et le rapport de démarrage. Il faut se limiter aux informations essentielles dont a besoin le consultant. Exemple de sources de données et de documents :
  + Stratégies nationales pertinentes ;
  + Documents stratégiques et autres documents de programmation (par ex. documents de programme) ;
  + Plans et indicateurs de suivi ;
  + Partenariats (par ex. accords de coopération avec les partenaires)
  + Examens et évaluations antérieurs
  + Politique d’évaluation du PNUD, règles et normes du GNUE, et autres documents de politique.
* **Matrice d’évaluation** (livrable à inclure dans le rapport de démarrage).

**Tableau 5. Modèle de matrice d’évaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critère d’évaluation correspondant | Questions clés | Sousquestions spécifiques | Sources de données | Outils/ méthodes de collecte des données | **Indicateurs/**  Norme de réussite | Méthode d’analyse des données |

* **Programme des activités, étapes et livrables.** Sur la base du calendrier indiqué dans les TdR, les évaluateurs présentent le programme détaillé.
* **Format requis pour le rapport d’évaluation.** Le rapport final doit inclure, sans nécessairement s’y limiter, les éléments indiqués dans les critères de qualité des rapports d’évaluation (cf. annexe 7).
* **Code de conduite.** Les unités de programme du PNUD doivent demander au consultant de lire avec attention et de confirmer par sa signature son adhésion au « Code de conduite des évaluateurs dans le système des Nations Unies », qui peut être annexé au rapport d’évaluation.

Approuvé par

**Laurent RUDASINGWA**

**Représentant Résident Adjoint au Programme**

## Annexe 2 : Matrice de l’évaluation

| **Critères d’évaluation** | **Questions clés** | **Source de données** | **Outils / méthodes de collecte des données** | **Indicateurs / Normes de réussite** | **Méthodes d'analyse des données** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pertinence** | Le projet était-il pertinent pour traiter les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ? S'il y a eu des changements contextuels importants, les objectifs et l'approche du projet sont-ils restés pertinents ? | PRODOC  Cadre de résultats  Documents stratégiques nationaux  Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus avec les bénéficiaires | Niveau d’adéquation des objectifs et des activités du projet aux facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit  Principaux changements intervenus dans le contexte  Effets majeurs induits par les changements du contexte  Modifications des objectifs et des indicateurs du cadre de résultats faites ou pas faites | Analyse de contenu et de thématique |
| Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs visant à créer un environnement sûr et porteur pour les droits des femmes et des défenseuses des droits humains et à faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains au moment de la conception du projet ? | PRODOC  Cadre de résultats  Documents stratégiques nationaux  Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus avec les bénéficiaires | Alignement des objectifs et des activités du projet aux objectifs visant à créer un environnement sûr et porteur pour les droits des femmes et des défenseuses des droits humains | Analyse de contenu et de thématique |
| Le projet était-il pertinent par rapport aux besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires, notamment des défenseuses des droits humains ? | PRODOC  Cadre de résultats  Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus avec les bénéficiaires | Niveau d’adéquation des activités prévues aux besoins prioritaires et aux attentes des groupes cibles/bénéficiaires | Analyse de la cohérence des objectifs du projet avec les besoins et attentes des bénéficiaires |
| Les bénéficiaires du projet ont-ils été consultés lors de la conception et la mise en œuvre du projet ? | PRODOC  Cadre de résultats  Rapports du projet  Résultats des entretiens et des focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus groups avec les bénéficiaires | Nombre d’activités réalisées dans le cadre de la conception du projet ayant impliqué les bénéficiaires   * Nombre des décisions importantes concernant le projet auxquelles les bénéficiaires ont pris part.   Nombre de manifestions/activités concernant le projet auxquelles les bénéficiaires ont pris part  Existence d’un mécanisme de collecte des plaintes et feedback des bénéficiaires | Analyse de contenu et de thématique |
| La théorie du changement du projet articule-t-elle clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet a été adoptée ? | PRODOC  Rapports du projet | Analyse documentaire | Qualité des hypothèses de la théorie du changement pour la mise en œuvre du projet | Analyse de la qualité des hypothèses de changement |
| **Cohérence** | Dans quelle mesure le projet est-il compatible avec d’autres interventions similaires menées mises en œuvre par le Gouvernement, le PNUD, ASF, les PTF ou les acteurs humanitaires (nationaux et internationaux) ? | Rapports du projet  Rapports des partenaires | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Niveau d’alignement du projet PBF sur d’autres interventions menées par d’autres acteurs (Gouvernement, PNUD, ASF, les PTF ou les acteurs humanitaires | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Est-ce que le projet a été capable d’interagir et développer des formes de complémentarité/synergie avec ces interventions ? Si oui, quelles ont été les actions de complémentarité/synergie avec ces interventions, notamment en matière de droits humains et de consolidation de la paix ? | Rapports du projet  Rapport des partenaires | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Formes de collaboration et/ou de synergie avec d’autres acteurs  Formes de collaboration et/ou synergie avec d’autres acteurs développées en matière de droits humains et de consolidation de la paix | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| **Efficacité** | Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs prévus et contribué à la réalisation des objectifs du projet ? | PRODOC  Cadre de résultats  Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus groups avec les bénéficiaires | Niveau d'atteinte des résultats attendus  Nombre de résultats présentant les meilleurs taux de réalisation ou les plus faibles taux de réalisation  Activités non prévues au départ et réalisées | Analyse des indicateurs des produits  Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| La vision stratégique a-t-elle intégré de manière substantielle le genre et soutenu une consolidation de la paix sensible au genre ? | PRODOC  Cadre de résultats  Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus groups avec les bénéficiaires | Pourcentage des objectifs spécifiques, des indicateurs et cibles du cadre de résultats et des activités ciblant exclusivement ou principalement les femmes  Pourcentage des objectifs spécifiques, des indicateurs et cibles du cadre de résultats et des activités ciblant soutenant une consolidation de la paix sensible au genre | Analyse des indicateurs des produits  Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ? | PRODOC  Cadre de résultats  Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus groups avec les bénéficiaires | Niveau d’inclusivité du processus de ciblage  Niveau de pertinence des critères de sélection des zones d’intervention et de définition des groupes bénéficiaires | Analyse des indicateurs des produits  Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Le système de suivi du projet a-t-il permis de recueillir des données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ? | PRODOC  Cadre de résultats  Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus groups avec les bénéficiaires | Niveau d’adéquation et qualité des outils de suivi utilisés | Analyse des indicateurs des produits  Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| **Efficience** | Quelle a été l'efficacité de la dotation globale en personnel, de la planification et de la coordination au sein du projet (y compris entre le PNUD et ASF et avec les parties prenantes) ? | Rapports du projet  Rapports financiers  Résultats des entretiens | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | * Niveau de concordance de l’allocation des ressources (humaines, techniques, financières, etc.) avec la planification de départ * Nombre et types de changements apportés à la gestion du projet | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés en temps voulu ? | Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés | Retards dans la réalisation des actions/activités   * Causes des retards | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet, y compris la sélection des partenaires, a-t-elle été efficace et réussie ? | Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés | Niveau de prise en compte des défis et problèmes liés à la mise en œuvre du projet  Niveau d’inclusivité de l’approche | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé des données pour contrôler les résultats ? | Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés | Nombre d’outils de suivi-évaluation utilisés  Niveau d’efficacité, d’inclusivité, d’efficience et de rentabilité des outils de suivi-évaluation utilisés  Niveau d’adéquation des outils de suivi-évaluation utilisés avec les systèmes nationaux | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, les parties prenantes et les bénéficiaires du projet sur ses progrès ? | Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés | Existence d’une stratégie de communication  Nombre d’outils de communication mis en place  Niveau de régularité de la communication interne  Niveau de la qualité et d’inclusivité de la communication interne | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Dans quelle mesure le projet a-t-il assuré des synergies au sein des différents programmes des agences de l'ONU et d'autres organisations de mise en œuvre et donateurs ayant le même portefeuille ? | Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés | Nombre de synergies au sein des différents programmes des agences de l'ONU créées  Nombre de synergies au sein des programmes d'autres organisations de mise en œuvre et donateurs ayant le même portefeuille créées | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| **Durabilité** | Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, les programmes législatifs et les politiques nationales ? | Rapports du projet  Rapports des partenaires | Analyse documentaire  Entretiens avec les informateurs clés  Focus groups avec les bénéficiaires | Effets majeurs induits par les interventions du projet | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie appropriée de durabilité et de sortie (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir les changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ? | Rapports du projet | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | * Existence d’une stratégie de sortie   Niveau d’adéquation de la stratégie de sortie existante | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Quel est le degré d'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats du soutien du projet et à poursuivre les initiatives, en particulier la participation des femmes aux processus décisionnels, la promotion et défense des droits des défenseuses des droits humains soutenues par le projet PBF ? | Rapports du projet  Résultats des entretiens et focus groups | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés  Focus groups avec les bénéficiaires | Niveau de prise de conscience du gouvernement et des autres parties prenantes (initiatives ou absence d’initiatives visant à pérenniser les acquis du projet)  Niveau de sensibilisation des différentes parties prenantes pour appuyer les objectifs à long terme du projet  Disponibilité et engagement des différentes parties prenantes à donner les moyens nécessaires pour la poursuite des activités après la clôture du projet | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| **Sensibilité aux conflits** | Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ? | PRODOC  Cadre des résultats  Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Importance accordée aux conflits dans l’approche du projet | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Les capacités internes des RUNO et des NUNO | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Niveau des capacités internes des agences récipiendaires | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Le projet a-t-il été à l'origine d'impacts négatifs involontaires ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Nombre d'impacts négatifs imprévus identifiés | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| A-t-on mis en place un processus continu de surveillance du contexte et un système de surveillance permettant de contrôler les impacts non intentionnels ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Nombre de mécanismes de surveillance des impacts imprévus mis en place | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| **Effet catalytique** | Le projet a-t-il été catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Proportion du financement du PBF utilisé pour tirer parti des possibilités politiques d’engagement | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Les fonds du projet ont-ils été utilisés pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou ont-ils contribué à la création des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Nombre de fenêtres d’opportunité saisies | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| **Sensibilité à la dimension de genre** | Le projet a-t-il pris en compte les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes et des filles lors de sa conception (y compris dans l'analyse des conflits, les déclarations de résultats et les cadres de résultats) et de sa mise en œuvre ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Proportion des objectifs, résultats attendus et indicateurs ciblant les femmes et les filles  Proportion des femme/filles bénéficiaires du projet | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Les engagements pris dans la proposition de projet en faveur d'une consolidation de la paix sensible au genre, notamment en ce qui concerne le budget, ont-ils été respectés tout au long de l’exécution ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Proportion du budget prévu pour les activités ciblant les femmes/filles  Proportion du budget effectivement alloué activités ciblant les femmes/filles | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| **Tolérance au risque et innovation** | Si le projet a été qualifié de "à haut risque", les risques ont-ils été surveillés et atténués de manière adéquate ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Nombre et types de risques identifiés au départ  Nombre de mesures d’atténuation des risques mises en place | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Caractère novateur de l’approche | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |
| Peut-on en tirer des enseignements pour des approches similaires ailleurs ? | Rapports d’activités | Analyse documentaire  Entretiens avec des informateurs clés | Nombre d’enseignements tirés | Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet |

## Annexe 3 : Plan opérationnel

**Programme pour Bangui**

| **Jour et Date** | **Lieu** | **Heures** | **Activité/Objet** | **Personne(s) à rencontrer** | **Observations** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Vendredi 02/06 |  |  | Prise de RDV par le Consultant national  Arrivée du Consultant international |  |  |
| Samedi 03/06 | Hôtel | 08h00-13h00 | Réunion de travail (équipe de consultants) |  |  |
| Lundi 05/06 | PNUD/projet | 08h00-11h00 | Réunion de travail (Finalisation du chronogramme, du plan opérationnel, logistique…) | Equipe du projet | Christine M. MPINDA et collègues |
| PNUD | 11h00-12h00 | Briefing avec le Spécialiste en suivi-évaluation | Spécialiste en Suivi-évaluation | Alpha A. BAH |
| ASF | 13h00-14h00 | Briefing avec le Coordinateur | Coordinateur programme ASF RCA | Dieudonné S.-C. Modompte |
| Mardi 06/06 | PNUD/projet | 08h00-09h00 | Echanges avec la Cheffe de projet | Cheffe de projet | Christine M. MPINDA |
| 11h00-12h00 | Echanges avec l’Assistant financier | Assistant financier | Lionel |
| Ministère de la Promotion de la Femme | 13h00-14h00 | Echanges avec le DGPG | DGPG | Théodore KOINAM |
| 14h30-16h00 | Echanges avec le DGP Famille | DGPF | Melvine GUERE |
| Mercredi 07/06 | PNUD | 09h00-10h30 | Etablissement de Badge | Consultants | Youssoufou & Paulin |
| 11h00-12h30 | Echanges avec l’Expert Genre et l’assistante en autonomisation économique des femmes | Expert Genre | Nadia & Ginette |
| 15h00-16h00 | Echanges avec le Spécialiste Suivi-évaluation | Spécialiste S&E du PNUD | Alpha A. BAH |
| 16h30-17h00 | Echanges avec le chargé de programme Gouvernance | Chargé de Programme | Dominique MALO |
| Jeudi 08/06 | ONU-Femmes | 10h30-11h30 | Echanges avec le Chargé de Programme | Chargé de Prog. WEE & EVAW | Ulrich SANDY |
| Echanges avec l’Experte en Justice Transitionnelle | Experte en Justice Transitionnelle | Monsoura YAMSSA |
| ONG | 12h23-13h35 | Echanges avec l’équipe de l’ONG | Présidente  Chargé de programme  Cheffe de projet | Eveline YALISSOU  Gervais DANBY  Sandrine BALLIA |
| Samedi 10/06 | Hôtel | 08h00-12h00 | Synthèse des rencontres | Consultants |  |
| Lundi 19/06 | ONG Défis & Objectif RCA | 14h00-15h00 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
| 15h00-16h00 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
| Mardi 20/06 | Secrétariat du PBF | 10h00-11h00 | Echanges avec le Spécialiste en Suivi-évaluation | Spécialiste en Suivi-évaluation | Anatole N’DOMA |
| Mercredi 21/06 | MINUSCA/Section Genre | 10h00-10h45 | Echanges avec l’Equipe Genre/MINUSMA | Gender Affairs Officer  Gender Officer | Pierrot Johanne FANDAMA  Antoine MBAO |
| CNDHLF | 11h00-12h00 | Echanges avec le Président de la CNDHLF | Président de la CNDHLF | OSSENE |

**Programme pour Bouar**

| **Jour et Date** | **Lieu** | **Heures** | **Activité/Objet** | **Personne(s) à rencontrer** | **Observations** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Mardi 13/06 | Voyage Aller Bangui-Bouar | | | |  |
| Préfecture de la Nana Mambéré | 14h00-15h00 | Echanges avec le Préfet | Préfet | Marcel BAGAZA |
| Sous-Préfecture de Bouar | 15h00-16h00 | Echanges avec le Secrétaire Général de la Préfecture | Secrétaire Général de la Préfecture | Dieudonné NONDI |
| Mairie | 16h00-17h00 | Echanges avec le Maire | Maire | Michel D-B MASSINA |
| Mercredi 14/06 | Projet OJLD | 08h00-09h00 | Echanges avec le Chef de projet OJLD | Chef de projet OJLD | Laurent DOKA |
| 09h00-09h30 | Echanges avec l’agent psychosocial | Agent psychosocial | NGANA Salomé Inès |
| Direction Affaires Sociales | 9h30-10h00 | Echanges avec le service des Affaires Sociales | Chef de secteur Affaires Sociales | Maximilien BODALO |
| Coordination RDDH | 10h00-11h00 | Echanges avec la Coordinatrice RDDH | Coordinatrice RDDH | Yvette NAMDANGA |
| Visite de sites des AGR | 11h00-12h00 | Visite de sites des AGR (Couture, Petit commerce, Maraîchage) | Superviseur des AGR (Jonathan Moussa) | RABIOU Ramata, BARBE Patrice  VENETOUNGOU, Paulin  DANGAZA, Edouard  MAPONDO |
|  | 12 h00-13h00 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
|  | 13h00-14h00 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
|  |  | 15h00-16h00 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
|  |  | 16 h00-17h00 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
| Jeudi 15/06 | Voyage Retour Bouar-Bangui | | | |  |

**Programme pour Berberati**

| **Jour et Date** | **Lieu** | **Heures** | **Activité/Objet** | **Personne(s) à rencontrer** | **Observations** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Mardi 13/06 | Voyage Aller Bangui-Berberati | | | |  |
| Préfecture de Berberati | 10h05-11h00 | Echanges avec la SG de la Préfecture | SG Préfecture | Rodrigue LEA |
| Mairie | 11h30-12h00 | Echanges avec le Second Adjoint au Maire | Second Adjoint au Maire | Marcel MBOUTOULI |
| Direction Régionale de l’Action humanitaire | 14h00-15h00 | Echanges avec le Directeur régional de l’Action humanitaire | Directeur régional | Flavien SOTER NDARATA-KETTE |
| Sous-préfecture | 15h00-15h40 | Echanges avec la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture | SG sous-préfecture | Clémence CHICOTTE |
| Mercredi 14/06 | Coordination CPDE | 08h33-09h30 | Echanges avec la Coordinatrice CPDE et l’Assistant Projet | Coordinatrice CPDE  Assistant Projet CPDE | Begge BESSOUO  Caleb GOTIA |
| ACPPDH | 09h33-10h20 | Echanges avec la Coordinatrice RDDH | Coordinatrice RDDH | Zita BABEZOLO |
| ASF | 10h30-11h40 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
| 10h30-11h40 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
| 11h45-13h05 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
|  |  |  |  |  |
| ASF | 15h30-16h50 | Focus group | Groupes cibles/bénéficiaires |  |
| Jeudi 15/06 | Voyage Retour Berberati-Bangui | | | |  |

## Annexe 4 : Liste des documents consultés

* + 1. Document de Projet du PBF
    2. Financing Agreement under the UN Peacebuilding Fund, PNUD
    3. PTA 2021
    4. PTA 2022
    5. Rapport de progrès du Projet PBF 2021
    6. Rapport de progrès du Projet PBF mai 2023
    7. Rapport financier final 2023
    8. Enquête de perception et de satisfaction des bénéficiaires directs et indirects du Projet « Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix » Rapport de synthèse, PNUD, juillet 2022
    9. Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021
    10. Plan d’Action National de Mise en Œuvre de la Résolution « Femmes, Paix et Sécurité » du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et ses Résolutions connexes 2019-2022 (2ème génération), Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’enfant, juillet 2019
    11. Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, le mariage d’enfants et les mutilations génitales féminines en République Centrafricaine 2019-2023, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’enfant, novembre 2019
    12. Politique Sectorielle de la Justice – RCA 2020-2024, Ministère de la Justice et des Droits Humains, décembre 2019
    13. Programme de pays pour la République centrafricaine (2018-2021)
    14. Plan Stratégique du PNUD pour la période 2018-2021
    15. Plan Stratégique du PNUD pour 2022-2025
    16. Étude de base du projet « Défenseuses des droits humains, actrices de consolidation de la paix » en RCA, PNUD, juin 2021
    17. Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement (UNDAF+) 2018-2021
    18. Sample for TOR for Peacebuilding Project Evaluation
    19. Guide d’évaluation du PNUD
    20. QA Assessment Details, ERC/UNDP
    21. Standards for evaluation in the UN System, UNEG
    22. MICS6-RCA, Enquête par grappe à indicateurs multiples 2018-2019, 6ème édition, Rapport final, Institut Centrafricain de Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales, janvier 2021.

## Annexe 5 : Liste des informateurs clés rencontrés /interviewés

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° d'ordre** | **Nom et prénoms** | **Fonction** | **Institution/Organisation** | **Lieu** |
| **Au niveau central (Bangui)** | | | | |
| **Partenaires Gouvernementaux & OSC** | | | | |
| 1 | Théodore KOINAM | DGPG | Ministère de la Femme | Bangui |
| 2 | Melvine GUERE | DGP Famille | Ministère de la Femme | Bangui |
| 3 | Eveline YALISSOU | Présidente Défis & Objectif RCA | Défis & Objectif Centrafrique | Bangui |
| 4 | Gervais DANBOY | Chargé de programme DOC | DOC | Bangui |
| 5 | Donal DIRABE | Directeur exécutif CPDE | CPDE | Bangui |
| 6 | Jean Claude REDJEME | Coord. projet ROSCA-GD | ROSA-GD | Bangui |
| **PNUD** | | | | |
| 7 | Dominique Malo | Chargé de Programme Gouvernance (Ancien) | PNUD | PNUD/Bangui |
| 8 | Alpha Amadou BAH | Spécialiste S&E du Programme | PNUD | PNUD/Bangui |
| 9 | Christine MPINTA | Cheffe de projet Genre | PNUD | PNUD/Bangui |
| 10 | Nadja L. P. Gny-Tekombi | Expert en Genre | PNUD | PNUD/Bangui |
| 11 | Ginette M. P. Siatemoko | Assistante genre | PNUD | PNUD/Bangui |
| **ASF** | | | | |
| 12 | Dieudonné MODOMPTE | Coordinateur programme ASF | ASF | ASF/Bangui |
| **PBF** | | | | |
| 13 | Anatole N’DOMA | Spécialiste en S&E | Secrétariat PBF | Bangui |
| **MINUSCA et ONU FEMMES** | | | | |
| 14 | Antoine MBAO | Officer des questions du Genre | MINUSCA/Section Genre | Bangui |
| 15 | Pierrot FANDEMA | Gender Affairs Officer | MINUSCA Section Genre | Bangui |
| 16 | Ulrich Martial SANDY | Chargé de programme | ONU Femmes |  |
| 17 | MONSOURA | Experte en genre | ONU Femmes |  |
| **Au niveau déconcentré** | | | | |
| **Autorités administratives et locales et autres acteurs** | | | | |
| 18 | Papillon MALENGUE | Préfet | Préfecture de la Mambéré Kadéï | Berberati |
| 19 | Antoine GOUNENDJI | Sous-Préfet | Sous-préfecture de Berberati | Berberati |
| 20 | Rodrigue LEA | SG Préfecture | Préfecture de Berberati | Berberati |
| 21 | Marie Thérèse KAMACH | PDS (Maire) | Mairie de Berberati | Berberati |
| 22 | Zita BABEZOLO | Coordinatrice RDDH | RDDH | Berberati |
| 23 | Begge BESSOUO | Coordinatrice CPDE | CPDE | Berberati |
| 24 | Jenifer | Coordinatrice ABE | ABE | Bouar |
| 25 | Dieudonné NONDI | Préfet ai | Préfecture de la Nana Mambéré | Bouar |
| 26 | Jean-Norbert NIENDE | Sous-Préfet | Sous-Préfecture de Bouar | Bouar |
| 27 | Maximilien BODALO | Chef Secteur Affaires Sociales | Affaires Sociales | Bouar |
| 28 | Yvette NAMDANGA | Coordinatrice RDDH | RDDH | Bouar |
| 29 | Fatou DIAGNE | Chef de Projet OJLD | OJLD | Bouar |

## Annexe 6 : Liste des participants aux focus group

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° d'ordre** | | **Nom et prénoms** | | **Fonction** | | **Institution/Organisation** | | **Lieu** | |
| **Au niveau central (Bangui)** | | | | | | | | | |
| 1 | | YAMONDOGBIA Ida | |  | | MEFP | | Bangui | |
| 2 | | DOKOLOMYEN G | |  | | CECAS | | Bangui | |
| 3 | | GRENGBO Anne Marie | |  | | CECAS | | Bangui | |
| 4 | | BOUBANDE Marthe | |  | | ACC | | Bangui | |
| 5 | | ANDAYEN Carole | |  | | AFOJESDECA | | Bangui | |
| 6 | | OUANBANGA Albertine | |  | | LFE | | Bangui | |
| 7 | | SEKOLA Ella | |  | | FFD | | Bangui | |
| 8 | | ZANGUENDE Line | |  | | COOIAP | | Bangui | |
| 9 | | DAMOINO Mauth | |  | | AMOS | | Bangui | |
| 10 | | FATOU ABOUBAKAR | |  | | OFCRD | | Bangui | |
| 11 | | RAMADFI Chimène | |  | | OFCRD | | Bangui | |
| 12 | | KEMBET Yvette | |  | |  | | Bangui | |
| 13 | | GUELEGAZA Colette | |  | |  | | Bangui | |
| 14 | | KOBI Véronique | |  | |  | | Bangui | |
| 16 | | AÏSATOU Hamidou | |  | |  | | Bangui | |
| 18 | | OUTEME Agnès | |  | |  | | Bangui | |
| 17 | | YAMBA Félicité | |  | |  | | Bangui | |
| 19 | | MOKOLA Elza | |  | |  | | Bangui | |
| 20 | | AMINA | |  | |  | | Bangui | |
| 21 | | Brigitte Chef | |  | | AEVPSD | | Bangui | |
| 22 | | KOYARA Sylvie | |  | | RDDH (OCDH) | | Bangui | |
| **Au niveau déconcentré** | | | | | | | | | |
| 23 | | LONDO Nina Sylviane | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 24 | | NDOMBOU Chantale | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 25 | | ABA Anne Marie | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 26 | | FEÏHNGMOYA | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 27 | | CHICOTTE Thérèse | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 28 | | YASSOMALE Pierre | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 29 | | GALO Alphonsine | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 30 | | FEZOLE Maïmoun | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 31 | | NODOMBE Mireille | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 32 | | GBABEZOLO Didier | |  | | Président ONG ACPPDA | | Berberati | |
| 33 | | MANGUE LENDEYE Rébécca | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 34 | | LIOSSO Léonard | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 35 | | LIMBONA Moïse | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 36 | | GODEA MBOLET | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 37 | | GUIWA Marcel | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 38 | | KOULAYE Marie | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 39 | | NGBAOUI Grégoire | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 40 | | GOURNA Déborah | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 41 | | SETE Joseph | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 42 | | BANSILA Frédéric | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 43 | | KOUETENE Madeleine | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 44 | | NAMBONA Amina | |  | | Cheffe de quartier | | Berberati | |
| 45 | | NGBABI Jean Baptiste | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 46 | | NARKE Félicienne | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 47 | | DANDO Viviane | |  | | Cheffe de quartier | | Berberati | |
| 48 | | YAMGBA Jeanne | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 49 | | YAKEZIS ROUKAYA | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 50 | | NGUENZE Anatole | |  | | Chef de quartier | | Berberati | |
| 51 | | ADAMOU Aïssatou | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 52 | | NGUEMALE Fidèle | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 53 | | KELEBELA Jeanne | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 54 | | MAHAMAT S | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 55 | | GOUNINDJI | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 56 | | KOUE Rodrigue | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 57 | | KOMANDA zita | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 58 | | IZELE Lux S | |  | | Réseau DDH | | Berberati | |
| 59 | | BESSOUO BEGGE | |  | | Coordo CPDE | | Berberati | |
| 60 | | GBABEZOLO Zita | |  | | Coordo Réseau DDH | | Berberati | |
| 61 | | BESSONGO Pierrot | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 62 | | NALEMA André | |  | | Chef de groupe | | Berberati | |
| 63 | | BAZIRA FRIDA | |  | | KPEGBA NA MABOKO | | Bouar | |
| 64 | | BENGANA Blanche | |  | | Femmes Musulmanes et Chrétiennes | | Bouar | |
| 65 | | GOUMAPE Elvira | |  | | FEMME DEBOUT | | Bouar | |
| 66 | | YATOUTE Edith | |  | | KPEGBA NA MABOKO | | Bouar | |
| 67 | | MASOURA Amadou | |  | | NARRAL | | Bouar | |
| 68 | | KOGUENDE Rosette | |  | | PROTECTION DE L’ENFANT | | Bouar | |
| 69 | | VALOT Stévia | |  | | FEMME DEBOUT | | Bouar | |
| 70 | | ICHATOU Saîdou | |  | | Union Femme | | Bouar | |
| **71** | | NAZIRA ISSA | |  | | Union Femme | | Bouar | |
| **72** | | KALTOUMA Ibrahim | |  | | Femmes Musulmanes et Chrétiennes | | Bouar | |
| **73** | | BOLIA Anastasie | |  | | Femmes Musulmanes et Chrétiennes | | Bouar | |
| **74** | | REDANGA Nadia | |  | | AFEB | | Bouar | |
| **75** | | NGANARE Martine | |  | | Ouali Zingo na la ngo | | Bouar | |
| **76** | | MAPONDO Madeleine | |  | | ER NA ER | | Bouar | |
| **77** | | SEBOYO DIDI Béatrice | |  | | Ouali Zingo na la ngo | | Bouar | |
| **78** | | TOMBE Pélagie | |  | | Femme Volontaire | | Bouar | |
| **79** | | ZENABA Adamou | |  | | Femme Volontaire | |  | |
| **80** | | LAMBAS Auberge | |  | | AFEB | | Bouar | |
| **81** | | FATOU Sale | |  | | AFVPD | | Bouar | |
| **82** | | SEHOYA Belvia | |  | | AFEB | | Bouar | |
| **83** | | MAMADOU KABAR | |  | | AFVPD | | Bouar | |
| **84** | | TOUADANGA Elaine | |  | | Ouali Zingo na la ngo | | Bouar | |
| **85** | | BALESSIO Symphora | |  | | Ouali Zingo na la ngo | | Bouar | |
| **86** | | DOUI Chantale | |  | | Femme Volontaire | | Bouar | |
| **87** | | YOUWELE Nadine | |  | | Ouali Zingo na la ngo | | Bouar | |
| **88** | | RABIOU Rachida | |  | | AJCOS | | Bouar | |
| **89** | | KPARAMBETI Huguette | |  | | AFEB | | Bouar | |
| **90** | | KONDA Marie | |  | | AFEB | | Bouar | |
| **91** | | BACKO Lady | |  | | NARRAL | | Bouar | |
| **92** | | ABIBA Ibrahim | |  | | NARRAL | | Bouar | |
| **93** | | INGUIZA Sandrine | |  | | BE OKO TI LA NA LA | | Bouar | |
| **94** | | SAMIRA Adamou | |  | | NARRAL | | Bouar | |
| **95** | | ZARA Leïla | |  | | NARRAL | | Bouar | |
| **96** | | MOHAMED MOURTALA | |  | | KOULAMADJI | | Bouar | |
| **97** | | DOFEÏ Eveline | |  | | BE OKO TI LA NA LA | | Bouar | |
| **98** | | YITOUNGOU Naomie | |  | | BE OKO TI LA NA LA | | Bouar | |
| **99** | | FEÏKOUTOU Augustine | |  | | KOULAMADJI | | Bouar | |
| **100** | | KONGBO Blanche | |  | | BE OKO TI LA NA LA | | Bouar | |

## Annexe 7 : Outils de collecte des données

1. ***Guide d’entretien adressé à l’UGP***

**Pertinence : *Dans quelle mesure le projet (dans sa formulation et sa mise en œuvre) est-il pertinent au regard (i) du contexte et des priorités en matière de consolidation de la paix en RCA, et (ii) des besoins spécifiques des populations des préfectures cibles, des défenseuses des droits humains en particulier ?***

1. Dans quelle mesure la conception du projet s’est-elle fondée sur une analyse adéquate du contexte ainsi qu’une évaluation des besoins ?
2. Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des groupes et des institutions cibles ?
3. Quelles précautions ont été prises pour assurer une implication adéquate de la partie nationale (ministères sectoriels concernés) et des bénéficiaires dans la phase de conception du projet ?
4. Jusqu’à quel point le projet vous apparaît-il aligné sur les priorités nationales ?
5. Jusqu’à quel point le projet vous apparaît-il aligné sur le mandat du Système des Nations Unies au Togo en général et du PNUD en particulier ?
6. Jusqu’à quel point le projet vous apparaît-il aligné sur les priorités de ASF ?
7. Dans quelle mesure les interventions du projet telles que définies à travers les objectifs, les résultats et les activités vous apparaissaient-elles suffisamment claires, pratiques et faisables ?
8. Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré les dimensions genre et droits humains ?

**Efficacité : *Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses objectifs et produit les effets escomptés ?***

1. Dans quelle mesure les objectifs et résultats du projet ont-ils été atteints ?
2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et aux effets du SNU au Togo et des outils programmatiques (CPD et plan stratégique) du PNUD et ASF ainsi qu’aux priorités nationales ?
3. Quelles conséquences inattendues (positives et négatives) ont résulté de sa mise en œuvre ? Quels sont les changements précoces prévus ou non, observables à la clôture du projet ?
4. Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d’égalité des sexes, d’autonomisation des femmes et de réalisation des droits humains ?
5. Quels facteurs facilitants ont permis au projet d’enregistrer ses meilleures performances ?
6. Quels facteurs limitants ont freiné la réalisation optimale du projet et l’atteinte des objectifs et résultats escomptés ?
7. Dans quelle mesure l’Unité de gestion du projet a-t-elle été efficace dans la réaction aux contraintes apparues, et plus globalement dans la fourniture des services prévus et la livraison des produits attendus du projet ?
8. Quelles ont été les bonnes pratiques/leçons apprises attribuables au projet ?
9. En quoi et pourquoi certains résultats escomptés n’ont-ils pas été atteints ? Quelles leçons en a-t-on tirées ?

**Efficience : *Dans quelle mesure les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont-ils conduit à des réalisations dans des limites de coûts acceptables ?***

1. Quelles mesures ont été prises pour assurer une utilisation et une affection économiques des ressources humaines et financières ?
2. Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
3. Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d’obtenir les résultats attendus ?
4. Dans quelle mesure le système de suivi mis en place a-t-il été efficace pour fournir au projet les données nécessaires pour sa gestion efficace et efficiente ?
5. Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle apporté de la valeur ajoutée au projet ? Le niveau de coordination entre les parties prenantes ?
6. Jusqu’à quel point la coordination avec d’autres partenaires comme les ministères et leurs démembrements, les services techniques déconcentrés de l’Etat, les autorités administratives, religieuses et coutumières, et les partenaires d’exécution a-t-elle été suffisante et fonctionnelle ?
7. Quelles bonnes pratiques découlent de la mise en place et du fonctionnement des mécanismes de coordination du projet ? Quelles faiblesses ont été relevées sur ce point ?

**Durabilité : *Quelle est la probabilité de voir les acquis du projet se maintenir à long terme ?***

1. Dans quelle mesure le projet s’est-il aligné sur les stratégies nationales de développement ?
2. Dans quelle mesure les stratégies de désengagement ont-elles été adéquatement conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ? Dans quelle mesure les interventions des parties prenantes du projet ont-elles été assorties de stratégies de sortie bien conçues et planifiées ?
3. Existe-t-il des risques économiques, sociaux, politiques ou sanitaires pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ou les contributions du projet aux produits et effets des programme de pays du PNUD et à la réalisation des objectifs de ASF ?
4. Dans quelle mesure le niveau d’appropriation des parties prenantes nationales et locales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
5. Comment le PNUD et ASF et leurs partenaires devraient-ils ajuster les programmations futures, les stratégies de mobilisation de ressources, les méthodes de travail et les arrangements de gestion pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?
6. ***Guide d’entretien avec les partenaires nationaux et locaux***
7. Dans quelle mesure le projet était-il aligné sur les priorités nationales et répond-il aux besoins des groupes cibles ?
8. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux priorités de développement nationales et à la consolidation de la paix ?
9. Comment votre administration/institution a-t-elle été impliquée dans la mise en œuvre du projet ? Quels résultats ont été obtenus de cette implication ?
10. Quels facteurs facilitants ont permis à votre administration/institution d’enregistrer de bonnes performances dans sa participation à la mise en œuvre du projet ? Quels facteurs limitants ont affecté négativement sa participation au projet ?
11. Dans quelle mesure les équipes d’intervention vous ont-elles paru efficaces dans la fourniture des services prévus et la livraison des produits attendus du projet ?
12. Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet dont vous avez été partie prenante ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
13. Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle apporté de la valeur ajoutée au projet ? Jusqu’à quel point la coordination entre les parties prenantes a-t-elle été suffisante et fonctionnelle ?
14. Existe-t-il des risques économiques, sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays du PNUD et aux résultats de ASF en RCA ?
15. Dans quelle mesure les parties prenantes nationales et locales jouissent-elles d’une appropriation suffisante des acquis du projet ?
16. Comment le PNUD et ASF et leurs partenaires devraient-ils ajuster les programmations futures, les stratégies de mobilisation de ressources, les méthodes de travail et les arrangements de gestion pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?
17. ***Guide d’entretien adressé aux autorités administratives, religieuses et coutumières locales***
18. Comment avez-vous été informé de l’existence et de la mise en œuvre du projet ?
19. Quelles sont les activités que le projet a réalisées dans votre territoire/localité ? Avez-vous impliqués dans la mise en œuvre du projet ? Si oui, comment ?
20. Selon vous, les objectifs et les activités du projet étaient-ils en adéquation avec les besoins prioritaires des bénéficiaires dans votre zone/localité ?
21. Quels sont d’après vous, les besoins/activités prioritaires susceptibles de contribuer au renforcement des capacités nationales et communautaires en prévention des conflits et violences et consolidation de la paix en RCA ? Quels sont les améliorations et ajustements/adaptations que le projet aurait pu faire afin que l’offre rencontre mieux les besoins des bénéficiaires ?
22. Quels sont les principaux acquis ou principaux résultats obtenus dans votre territoire/localité suite à la mise en œuvre du projet ? Quels sont les changements observés à la suite de la mise en œuvre des activités du projet au niveau des bénéficiaires ?
23. Jugez-vous satisfaisante la qualité des activités du projet qui ont été exécutés dans votre territoire/localité et les résultats obtenus ?
24. Que pensez-vous de la qualité de planification et de programmation des activités du projet ? Dans quelle mesure les délais qui vous ont été communiqués pour la réalisation des activités ont-ils été respectés ?
25. Quels ont été les principales contraintes à la réalisation des activités du projet ? Les solutions adoptées pour la résolution de ces problèmes vous ont-elles paru opportunes et efficaces ?
26. Quelles sont selon vous, les réussites et les bonnes pratiques à mettre en avant dans votre territoire/localité  au terme de la mise en œuvre du projet ?
27. Quelles ont été selon vous les faiblesses de la modalité d’exécution du projet ?
28. Quelles sont les dispositions prises à votre niveau pour assurer une pérennisation des acquis et des avantages du projet dans votre zone/localité ?
29. Quels sont les principaux risques pouvant influencer négativement la pérennité des acquis du projet dans votre territoire/localité ?
30. ***Guide d’entretien adressé aux bénéficiaires (notamment les défenseuses des droits humains)***
31. Les activités proposées par le projet constituaient-elles des réponses à des besoins spécifiques des populations de votre région, préfecture, sous-préfecture ou commune/village ?
32. Comment les populations de votre région, préfecture, sous-préfecture ou commune/village ont-elles participé à l’identification de ces activités ? Comment jugez-vous la participation de la communauté locale à la conception du projet ?
33. Qu’auriez-vous recommandé pour le renforcement le renforcement des capacités nationales et communautaires en prévention des conflits et violences et protection des droits humains en RCA ?
34. A quelles activités du projet avez-vous participé ?
35. Selon vous, quelles sont les principales difficultés et contraintes qui ont impacté la mise en œuvre des activités prévues par le projet ?
36. Identifiez les points positifs et les difficultés/contraintes qui ont caractérisé la collaboration entre les populations et les différentes parties prenantes du projet (équipe du projet, administrations locales, OSC). Quelle influence ont-ils eu sur l’atteinte des résultats du projet ?
37. Comment trouvez-vous la participation des bénéficiaires à la mise en œuvre de ce projet ?
38. Quels changements positifs consécutifs à la mise en œuvre du projet sont-ils observables ou anticipés à sa clôture, notamment en rapport avec le renforcement des capacités nationales et communautaires (y compris les défenseuses des droits humains) en prévention des conflits et violences et protection des droits humains en RCA ?
39. Quels risques majeurs liés à l’environnement (social, économique, politique, sanitaire) pourraient influencer négativement la pérennité des appuis obtenus dans votre région/localité ?
40. Comment le PNUD et ASF et leurs partenaires devraient-ils ajuster les programmations futures et les méthodes de travail pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?
41. Trouvez-vous les acteurs locaux (services étatiques : femme, justice, affaires sociales, sécurité ; autorités administratives, religieuses et coutumières ; leaders communautaires…) ont des capacités pour promouvoir et protéger les droits humains ?
42. Trouvez-vous que ces capacités se sont améliorées grâce aux interventions du projet ?
43. Trouvez-vous qu’il y a suffisamment d’initiatives locales de promotion et de défense des droits humains ?
44. Trouvez-vous que les interventions du projet ont contribué à l’émergence d’activistes et d’initiatives locales de prévention et de résolution des conflits ?
45. Trouvez-vous les populations sont plus sensibles, peu sensibles ou pas du tout sensibles à la question de la promotion et la défense des droits humains ?
46. Trouvez-vous ce niveau de « sensibilité » a changé avec les interventions du projet ?
47. Trouvez-vous que l’étendue et la gravité des violations des droits humains a augmenté, a baissé ou est restée inchangée ?
48. Trouvez-vous que les interventions du projet ont eu une incidence quelconque sur l’étendue et la gravité des violations des droits humains ?

1. . Source : Document de projet. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Résultats repris dans le Document de projet, p.9. [↑](#footnote-ref-2)
3. . La CNDHLF a pour mission de veiller au respect des droits humains sur l’ensemble du territoire centrafricain, tandis que le mandat de la CJVRR vise à contribuer à désamorcer les cycles de violence en faisant la lumière sur les causes profondes des conflits en RCA, y compris des violences envers les femmes. [↑](#footnote-ref-3)
4. . C’est notamment le cas de l’Association des Femmes activistes, du Forum des Femmes Parlementaires et du Réseau des femmes Elues. [↑](#footnote-ref-4)
5. . Source : Document de projet [↑](#footnote-ref-5)
6. . Il s’agit des ministères en charge de la Promotion de la Femme, de Justice et des Droits Humains et notamment leurs directions techniques, des organisations des femmes activistes des droits humains, du PNUD, de ASF et du Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). [↑](#footnote-ref-6)
7. . Le Comité technique se réunit deux fois par an. [↑](#footnote-ref-7)
8. . Il s’agit des Ministères en charge de l’Economie, de la Promotion de la Femme  et de la Justice ; du PNUD, de ASF et du Secrétariat du PBF. [↑](#footnote-ref-8)
9. . Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. [↑](#footnote-ref-9)
10. . Le Chargé de programme Gouvernance et le Spécialiste en S&E ainsi que l’équipe du projet (Cheffe de projet, Experte Genre et Assistante en autonomisation économique des femmes). [↑](#footnote-ref-10)
11. . Il s’agit des OSC suivantes : Défis & Objectif RCA, AJLD, CPDE et AFJC. [↑](#footnote-ref-11)
12. . Il s’agit des Directions régionales en charge des affaires sociales et de l’action humanitaire de Bouar et Berberati. [↑](#footnote-ref-12)
13. . Préfet, Secrétaire Général de préfecture, Sous-préfet, Secrétaire Général de sous-préfecture, Maire, Adjoint au Maire, etc. [↑](#footnote-ref-13)
14. . Il s’agit, entre autres, des Ministères en charge de la Justice et de la Promotion de la Femme, de la CNDHLF, des OSC activistes des droits humains, de la MINUSCA-Section Genre et de l’ONU-Femmes. [↑](#footnote-ref-14)
15. . Le 21 septembre 2020. [↑](#footnote-ref-15)
16. . Il s’agit, entre autres, du projet « Femmes, arbres de Paix : Pionnières de la gouvernance locale inclusive », du projet « Appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité » (ces deux projets ont été exécutés par le PNUD et ONU-FEMMES de décembre 2018 à novembre 2020 et de juin 2019 à juin 2021, respectivement) et du projet « Plaidoyer des OSC féminines pour la sécurité communautaire et une Stratégie nationale centrafricaine de Réforme du Secteur de la Sécurité sensible au genre » mise en œuvre par les ONG OXFAM, AFJC et URU dans les sous-préfectures de Bambari, Bangassou, Bossangoa, Bria et Paoua du janvier 2020 à juillet 2021. [↑](#footnote-ref-16)
17. . C’est le cas par exemple du projet « Améliorer l’accès à la justice et la protection des droits humains en RCA » mis en œuvre de janvier 2020 à décembre 2021. [↑](#footnote-ref-17)
18. . Au total 10 réunions mensuelles de suivi techniques entre le PNUD et ASF tenues en 2021 et 2022. [↑](#footnote-ref-18)
19. . Source : rapport final du projet. [↑](#footnote-ref-19)
20. . Les axes stratégiques de la Stratégie sont : “Prévention des VBG” (Axe stratégique 1) ; “Promotion d’un environnement juridique favorable à la lutte contre les VBG” (Axe stratégique 2) ; “Prise en charge holistique et multisectorielle des survivants/survivantes des VBG” (Axe stratégique 3) ; “Justice et lutte contre l’impunité” (Axe stratégique 4) et “Coordination des interventions dans le domaine des VBG” (Axe stratégique 5). [↑](#footnote-ref-20)
21. . Les quatre autres axes stratégiques sont : Indépendance, redevabilité et moralisation du personnel judiciaire et de la justice (Axe stratégique 1), Renforcement de l’offre de justice (Axe stratégique 2), Renforcement de la demande de justice et de l’accès de tous à la justice (Axe stratégique 3) et Renforcement de la chaîne pénale et du système pénitentiaire (Axe stratégique 4) [↑](#footnote-ref-21)
22. . Les quatre autres solutions types sont : pauvreté et inégalités, gouvernance, environnement, et énergie. [↑](#footnote-ref-22)
23. . A défaut, le PNUD a dû faire le suivi au mois de mai. [↑](#footnote-ref-23)
24. . Rapport de progrès de projet PBF, 2023. [↑](#footnote-ref-24)
25. . Source : Rapport final du projet 2023. [↑](#footnote-ref-25)
26. . Chiffre fournit par l’équipe du projet. [↑](#footnote-ref-26)
27. . Rapport final du projet PBF, mai 2023. [↑](#footnote-ref-27)
28. . Chiffre fournit par l’équipe du projet. [↑](#footnote-ref-28)
29. Un cadre légal de protection mettant en lumière la vulnérabilité des défenseuses des DH et le rôle et la contribution des défenseuses des droits humains dans la promotion et la protection des droits humains, de la démocratie, de l’Etat de droit et du développement. [↑](#footnote-ref-29)
30. Il s’agit de l’entité exerçant la responsabilité générale de la mise en œuvre du projet, de l’utilisation effective des ressources, et de la réalisation des produits indiqués dans le document de projet et le plan de travail signés. [↑](#footnote-ref-30)